



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



Edition d'Avril 2023

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
1. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE.....	9
1.1 MISSIONS DE LA DGE	10
1.2 SCHEMA INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'ENERGIE	11
1.3 ORGANIGRAMMES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE (DGE).....	12
1.4 RESSOURCES HUMAINES	18
1.5 RESSOURCES MATERIELLES.....	18
1.6 BUDGET 2021	19
2. ACTIVITES PROGRAMMEES.....	28
2.1 AU TITRE DU SUIVI ET DE LA REGLEMENTATION.....	29
2.2 AU TITRE DES ENERGIES CONVENTIONNELLES.....	30
2.3 AU TITRE DE LA MAÎTRISE D'ENERGIE.....	30
2.4 AU TITRE DES ENERGIES RENOUVELABLES	31
2.5 AU TITRE DE L'ACCES A L'ENERGIE.....	32
2.6 AU TITRE DE L'ELECTRIFICATION RURALE	33
3. ACTIVITES REALISEES EN 2022	34
Au titre du suivi et de la réglementation de l'énergie	35
3.1 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES	35
3.1.1 Textes réglementaires des conventions de concession.....	35
3.1.2 Arrêtés d'application de la loi 2014-132 du 24 mars 2014.....	35
3.1.3 Projets de texte	35
3.1.4 Autres textes	36
3.2 PROTOCOLES D'ACCORD.....	36
3.2.1 Projets solaires.....	36
3.2.1.1 Centrales solaires de Toubia et Laboa (SCALING SOLAR).....	36
3.3 CONVENTIONS	37
3.3.1 Projets thermiques.....	37
3.3.1.1 Convention KARPOWER	37
Au titre des énergies conventionnelles	38
3.4 DEVELOPPEMENT DU PARC DE PRODUCTION D'ELECTRICITE.....	38
3.5 DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.....	39
3.5.1 Réhabilitation et développement des réseaux électriques de transport et de distribution (PRODERCI)	

3.5.2	Le Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité (PTDAE)	40
3.5.3	Projet de Renforcement des réseaux de Transport et Distribution (PRETD).....	40
3.5.4	Projet ENERGOS 1, Renforcement des réseaux de transport et de distribution	40
3.5.5	Projet de renforcement de la ligne Taabo-Kossou-Bouaké	40
3.6	LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS AU CODE DE L'ELECTRICITE	41
3.6.1	Elaboration du Plan Stratégique de Lutte contre les Infractions au Code de l'Electricité (PSLICE)	41
3.6.2	Elaboration guide pratique pour la répression des infractions au code de l'électricité.....	41
3.7	DONNEES D'EXPLOITATION DU SECTEUR	41
3.7.1	Production et flux d'énergie	41
3.7.2	Indicateurs de performance : Qualité du produit (TMC, END)	45
3.8	RESULTAT FINANCIERS DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE.....	47
3.8.1	Equilibre financier du secteur	47
3.8.2	Trésorerie.....	47
	Au titre de l'accès à l'électricité et de l'électrification rurale	49
3.9	PROGRAMME NATIONAL D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PRONER).....	49
3.10	PROGRAMME ELECTRICITE POUR TOUS (PEPT).....	50
3.11	MISSIONS DE SUIVI DU PRONER :	52
	Au cours de l'année 2022, la DERU n'a pas été sollicitée pour participer à la validation des études d'impacts environnemental et social de projets d'électrification ou d'extension de réseaux.	54
3.12	PROGRAMME NATIONAL D'EXTENSION DE RESEAUX (PRONEX)	54
3.13	INSTRUCTION DES DOSSIERS D'ELECTRIFICATION.....	55
3.14	ATELIERS, SEMINAIRES ET FORMATIONS.....	55
3.15	PLATEFORME EN LIGNE DE RACCORDEMENT A L'ELECTRICITE.....	58
3.16	PROJET REGIONAL D'ELECTRIFICATION RURALE DE 20.000 VILLAGES DANS L'ESPACE CEDEAO (PRODEL 20.000)	59
3.17	PROJET D'APPUI A LA MAXIMISATION DE L'IMPACT DE L'ELECTRIFICATION RURALE EN COTE D'IVOIRE (PROJET MAX)	60
3.18	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION AFRICAINE POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (CLUB-ER).....	61
3.19	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PRODERE).....	63
3.20	COMPOSANTE ELECTRIFICATION RURALE DECENTRALISEE DU PROGRAMME ENERGOS	64
3.21	PROJET DE REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE POUR L'ELECTRIFICATION DE CENT (100) CAMPEMENTS A PARTIR DES MICROS ET MINI RESEAUX ELECTRIQUES.....	64
3.22	PROJET MICROSOL-UEMOA.....	65
3.23	PROJET GBE "ENERGIE VERTE ET CITOYENNE"	65
	Au titre de la mise en place de système d'information énergétique (SIE)	66

3.24	SIE-UEMOA / SIE-CEDEAO / SIE-Afrique.....	66
	Au titre de l'efficacité énergétique : textes réglementaires et projets.....	68
3.25	Suivi et contrôle de la facture d'électricité des bâtiments administratifs, des EPN, de L'éclairage public et des feux tricolores	68
3.25.1	Bilan du suivi et contrôle de la facture d'électricité de l'Etat pour 2022	68
3.25.2	Résultats obtenus	69
3.25.3	Efficacité de la consommation des abonnés de l'Etat :	69
3.25.4	Le marché d'acquisition et installation de batterie de condensateur à la fondation Félix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro	69
3.25.5	Fourniture et installation de batterie de condensateur sur les autres sites	71
3.25.6	Impact des batteries installées les années antérieures :	72
3.26	Fonds National De La Maîtrise De L'Energie (FONAME).....	72
3.26.1	Validation du document de cadre organisationnel et de politique générale du FONAME :	72
3.26.2	Validation du document de procédure de sélection et de suivi de projets soumis au financement du FONAME :.....	72
3.26.3	Elaboration du budget 2022 et du projet de budget 2023:.....	73
3.26.4	Validation du règlement intérieur du comité de gestion du FONAME :.....	73
3.26.5	Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation, de communication relative aux économies d'énergie :	73
3.26.6	Accroissement des ressources financières du FONAME pour les prochains budgets en vue de financer les projets de maîtrise de l'énergie.....	74
3.27	PROJET ECLER IVOIRE : Projet Pilote d'amélioration de L'efficacité énergétique d'un bâtiment public	74
3.28	PROJET ECLERIVOIRE : Organisation d'un Workshop sur la thématique «L'Efficacité Energétique dans les bâtiments publics cas de l'immeuble SOGEFIHA».....	75
3.29	Participation au 3 ^{ème} FORUM sur l'Efficacité Energétique et les Energies Renouvelables en Afrique ..	76
3.30	Application des textes Réglementaires sur L'efficacité énergétique.....	76
3.30.1	Arrêté interministériel N°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI du 25 novembre 2020 portant conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire :.....	76
3.30.2	Arrêté interministériel N°140/MPEER/MBPE/MCI du 27 novembre 2020 portant modalités d'étiquetage énergétique :	77
3.30.3	Arrêté interministériel n 134 MPEER MCLU du 18112020 fixant les mesures d'efficacité Energétique dans le bâtiment.	79
3.31	Renforcement des capacités.....	80
3.31.1	Atelier sur les Passations de Marchés selon les Directives de la KFW.....	80
3.31.2	Session de formation en gestion de projet et passation de marché	80
3.31.3	Atelier de formation sur le financement vert dans le domaine des EnR et EE.....	80

3.31.4	Atelier de formation à l'utilisation du logiciel LEAP.....	81
	Au titre des énergies renouvelables	82
3.32	PROJETS DE REALISATION DE LA CENTRALE SOLAIRE DE BOUNDIALI	82
3.33	PROJET SCALING SOLAR.....	82
3.34	PROJET KORHOGO SOLAIRE	82
3.35	PANER/PANEE/AGENDA D' ACTIONS SE4ALL	82
3.36	COMPOSANTES ENERGIES RENOUVELABLES DU PROGRAMME ENERGOS.....	83
3.37	COOPERATION MMPE-DGE/KfW	83
3.38	Conférence des parties sur le Climat (COP 27)	83
3.39	Projet MRV Energie.....	83
	Au titre de la coopération internationale	85
3.40	Conseil mondial de l'énergie.....	85
3.41	Coopération de la Côte d'Ivoire avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)	86
3.42	Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierre Leone-Guinée	86
3.43	Projet d'interconnexion à Double Circuit Nigeria - Bénin - Togo - Ghana - Côte d'Ivoire (la Dorsale Médiane).....	87
3.44	Projet de renforcement de l'interconnexion 225 kV Côte d'Ivoire-Libéria	87
3.45	Projet de la deuxième interconnexion Côte d'Ivoire- Burkina Faso	87
3.46	REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SECURISATION DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS D'ENERGIE ELECTRIQUE	88
3.47	PROJET DE CODE REGIONAL DE L'ENERGIE DE LA CEDEAO	88
3.48	CEDEAO- La Politique De L'Energie	88
3.49	Coopération Avec La KfW	89
3.49.1	Le Programme « Financement des Réformes Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique »	89
3.49.2	Programme de maîtrise de l'énergie	89
3.50	Dix-huitième (18e) réunion du Comité Consultatif des Régulateurs et Opérateurs (CCRO)	90
	Autres dossiers	92
3.51	REMBOURSEMENT DES CREANCES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE LIEES AUX CHARGES DU SECTEUR DE L'HALIEUTIQUE.....	92
3.52	INTERCONNEXION DES BASES DE DONNEES	92
3.53	CONVENTION AWALE.....	92
4.	DIFFICULTES RENCONTREES.....	94
4.1	Coordination des activités	95
4.2	Insuffisance des ressources humaines.....	95
4.3	Outils et moyens de travail	95

4.4	Exécution budgétaire	95
4.5	Formation.....	95
5.	RECOMMANDATIONS	96
6.	PERSPECTIVES 2023	98
6.1	Au titre de la réglementation et de la coopération	99
6.2	Au titre des projets de production, de transport et de distribution d'électricité et leur exploitation 99	
6.3	Au titre des énergies renouvelables	99
6.4	Au titre de l'accès à l'électricité et des programmes d'électrification	101
	Actualisation du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)	101
	Suivi de l'exécution du Programme National d'Électrification Rurale en liaison avec les collectivités territoriales	101
	Suivi de l'exécution du Programme Électricité Pour Tous (PEPT).....	101
	Sensibilisation des populations rurales à l'utilisation rationnelle et sécurisante de l'électricité.....	101
	Actualisation du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)	101
	Suivi de l'exécution du Programme National d'Électrification Rurale en liaison avec les collectivités territoriales	101
	Suivi de l'exécution du Programme Électricité Pour Tous (PEPT).....	101
	Sensibilisation des populations rurales à l'utilisation rationnelle et sécurisante de l'électricité.....	102
7.	CONCLUSION.....	103
	ANNEXES	104

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	DEFINITION
AFREC	African Energy Commission ou Commission Africaine de l’Energie
AIE	Agence Internationale de l’Energie
AIEA	Agence Internationale de l’Energie Atomique
APCI	Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d’Ivoire
AZITO Energie	La deuxième IPP de Côte d’Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BEE	Bureau des Economies d’Energie
BID	Banque Islamique de Développement
BOO	Build-Own-Operate
BOOT	Build-Own-Operate-Transfer
BT	Basse Tension
BTU	British Thermal Unit
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CIE	Compagnie Ivoirienne d’Electricité
CI-ENERGIES	Côte d’Ivoire Energies
CIPREL	Compagnie Ivoirienne de Production d’Electricité
CLSG	Côte d’Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée
CNEEC	China National Electric Engineering Corporation
DGE	Direction Générale de l’Energie
DSRE	Direction du Suivi et de la Règlementation de l’Energie
DMEER	Direction de la Maîtrise de l’Energie et des Energies Renouvelables
DERU	Direction de l’Electrification Rurale
EDM	Energie du Mali
EEEOA	Système d’Echanges d’Energie Electrique Ouest Africains ou WAPP en anglais

EIE	Etude d'Impact Environnemental
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
END	Energie Non Distribuée
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GW	Gigawatt
GWh	Gigawatt-heure
HT	Haute Tension
HVO	Heavy Vacuum Oil
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
IHE	Ivoire Hydro Energy (IHE)
IPP	Independent Power Producer (PIE en Français)
kV	kiloVolt
kVA	kiloVolt Ampère
kW	kiloWatt
kWh	kiloWattheure
LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
LBC	Lampe Basse Consommation
LEC	Liberia Electricity Corporation
LNSP	Laboratoire National de Santé Publique
m²	Mètre carré
m³	Mètre cube
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPEER	Ministère du Pétrole et de l'Energie et des Energies Renouvelables
MT	Moyenne Tension
Mtep	Méga tonnes équivalent pétrole
MW	Mégawatt

MWh	MégaWatt-heure
PEPT	Programme Electricité Pour Tous
PETROCI	Société nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
PIASN	Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire
PIE	Producteur Indépendant d'Electricité (IPP en anglais)
PND	Plan National de Développement
PNDLBC	Programme National de Distribution de Lampes Basse Consommation
PRONER	Programme National d'Electrification Rurale
SIE	Système d'Information Energétique
SONABEL	Société Nationale Burkinabé de l'Electricité
SOS	Société à Objectif Spécifique
TAC	Turbine à Combustion
TAG	Turbine à Gaz
TAV	Turbine à Vapeur
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TM	Tonne Métrique
TMC	Temps Moyen de Coupure
TWh	TéraWatt-heure
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WAPP	West Africa Power Pool

1. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE

1.1 MISSIONS DE LA DGE

La Direction Générale de l'Énergie est l'un des départements du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, en charge du domaine de l'énergie (électricité) et des énergies renouvelables.

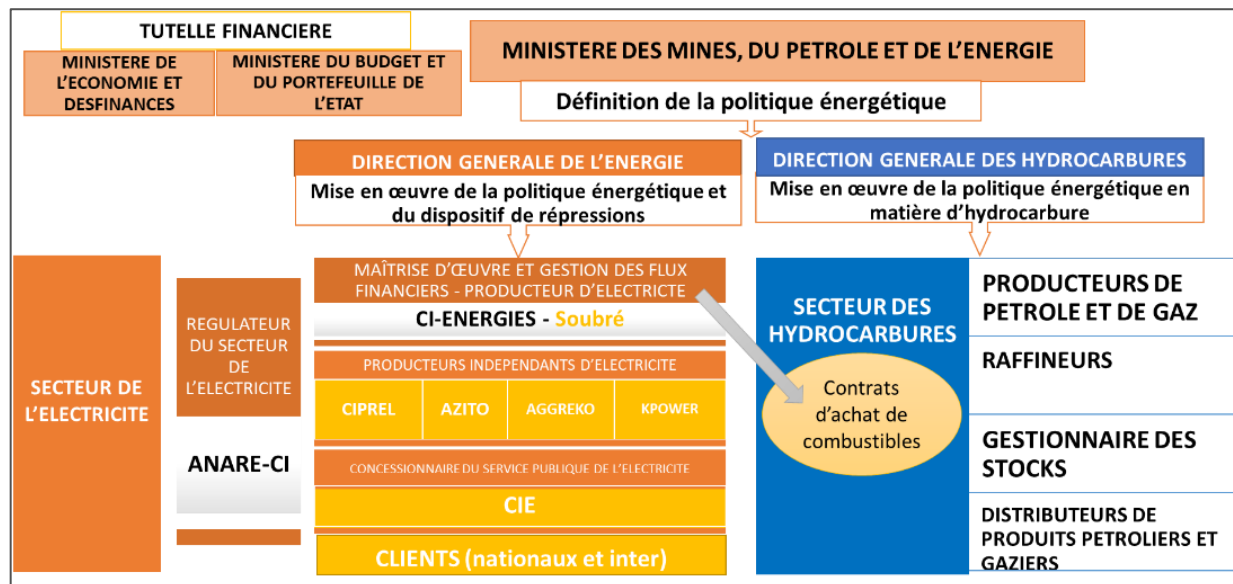
Dans ce cadre, la Direction Générale de l'Énergie est chargée de la coordination et de la planification de la politique énergétique nationale, de l'élaboration et du suivi de la législation et de la réglementation sur l'énergie (l'électricité) et les énergies renouvelables ainsi que de la gestion de l'utilisation des ressources énergétiques. Ainsi, conformément au Décret n°2021-406 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Pétrole et de l'Énergie, la Direction Générale de l'Énergie est notamment chargée :

- de procéder à la recherche et l'exploitation des ressources énergétiques et au développement des Industries et services correspondants ;
- d'élaborer et d'adopter le plan national de l'Énergie ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan Directeur de production relatif aux ressources énergétiques ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de développement de réseaux de transport et de distribution des ressources énergétiques, en collaboration avec les structures opérationnelles ;
- de procéder à l'élaboration, la négociation et l'actualisation des conventions et contrats dans le secteur de l'électricité ;
- d'élaborer, de suivre et d'appliquer la législation et la réglementation dans le secteur de l'Électricité ;
- de réaliser des équipements de production, de transport et de distribution des ressources énergétiques ;
- d'assurer l'approvisionnement du territoire national en ressources énergétiques ;
- de concevoir, de planifier et d'exécuter de nouveaux projets d'électrification sociale et d'extension de réseaux, dans le cadre de la décentralisation ;
- de gérer l'utilisation des ressources énergétiques ;
- de promouvoir la coopération internationale, notamment en ce qui concerne les interconnexions de réseaux électriques et les tarifs de vente ;
- de procéder à la recherche de partenariats pour la réalisation des investissements dans le secteur de l'Électricité ;
- de proposer la formation du personnel en liaison avec les autres Directions Générales ;
- de procéder à l'échange d'expériences et de techniques dans le cadre de la coopération internationale.

La Direction Générale de l'Énergie comprend cinq (5) Directions et deux (2) Services rattachés :

- la Direction du Suivi et de la Réglementation de l'Énergie ;
- la Direction de la Maîtrise de l'Énergie ;
- la Direction des Énergies Renouvelables et de la Bioénergie ;
- la Direction des Énergies Conventionnelles ;
- la Direction de l'Électrification Rurale ;
- le Service des Statistiques et des Systèmes d'Information ;
- le Service de l'Administration et du Matériel.
-

1.2 SCHEMA INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'ENERGIE

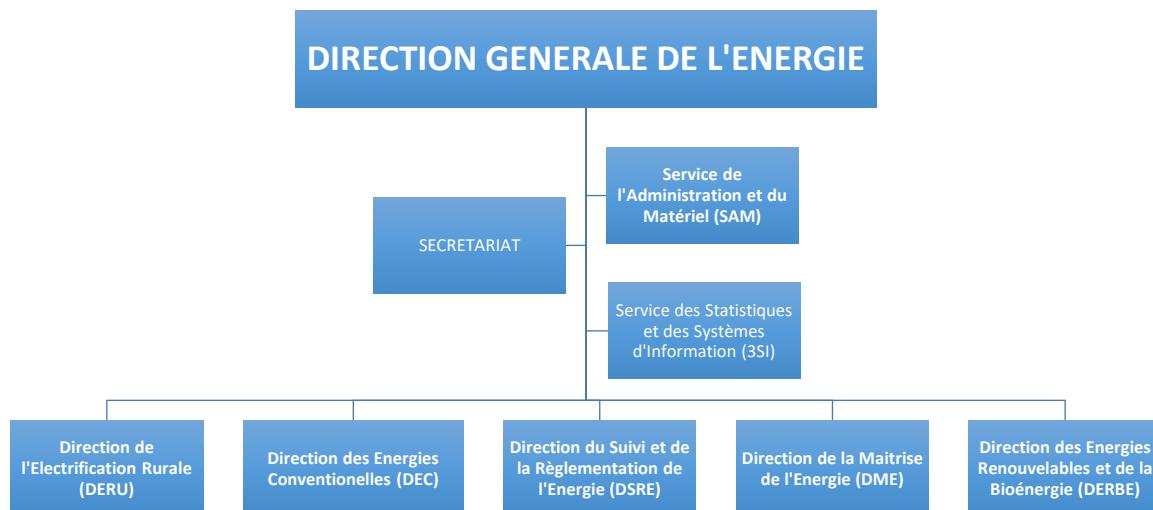


- CI-ÉNERGIES :**
 - Planifier l'offre et la demande en énergie électrique.
 - Accroître les capacités de production y compris dans le domaine des énergies renouvelables.
 - Améliorer la qualité de la fourniture de l'électricité par le développement des réseaux de transport et de distribution.
 - Améliorer l'accès à l'électricité à travers l'électrification rurale et les extensions des réseaux
 - Gérer les flux financiers du secteur de l'électricité.
- CIE :**
 - Exploiter les moyens de production, de transport, de distribution, d'importation et d'exportation de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire ivoirien qui font partie du patrimoine de l'autorité concédante.
 - Définir et mettre en œuvre la politique de maintenance et de conduite des installations en optimisant d'une part la disponibilité des machines et d'autre part les moyens humains et matériels.
 - Proposer des produits pour accroître et faciliter l'accès à l'électricité, et améliorer la qualité des services aux clients.
- PETROCI :**
 - Bâtir une économie pétrolière intégrée et diversifiée, en optimisant les efforts de recherche et la valorisation des ressources en hydrocarbures.
 - Faire la recherche et l'exploration des gisements d'hydrocarbures et de toutes substances annexes et associées.
 - Transporter, stocker et le commercialiser de ces matières et de tous les produits et sous-produits dérivés.
 - Assurer la continuité et la sûreté des approvisionnements de la Côte d'Ivoire en hydrocarbures et produits dérivés et notamment la constitution et la gestion de stocks de sécurité, et plus généralement, toutes opérations mobilières, financières et commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus énoncé.

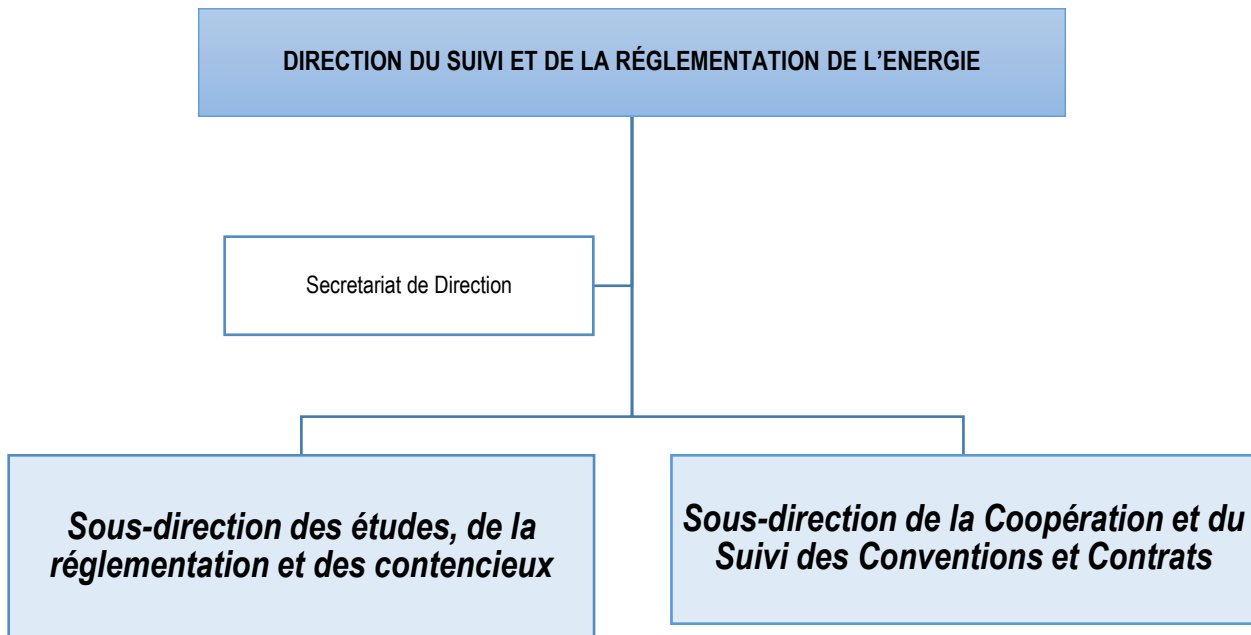
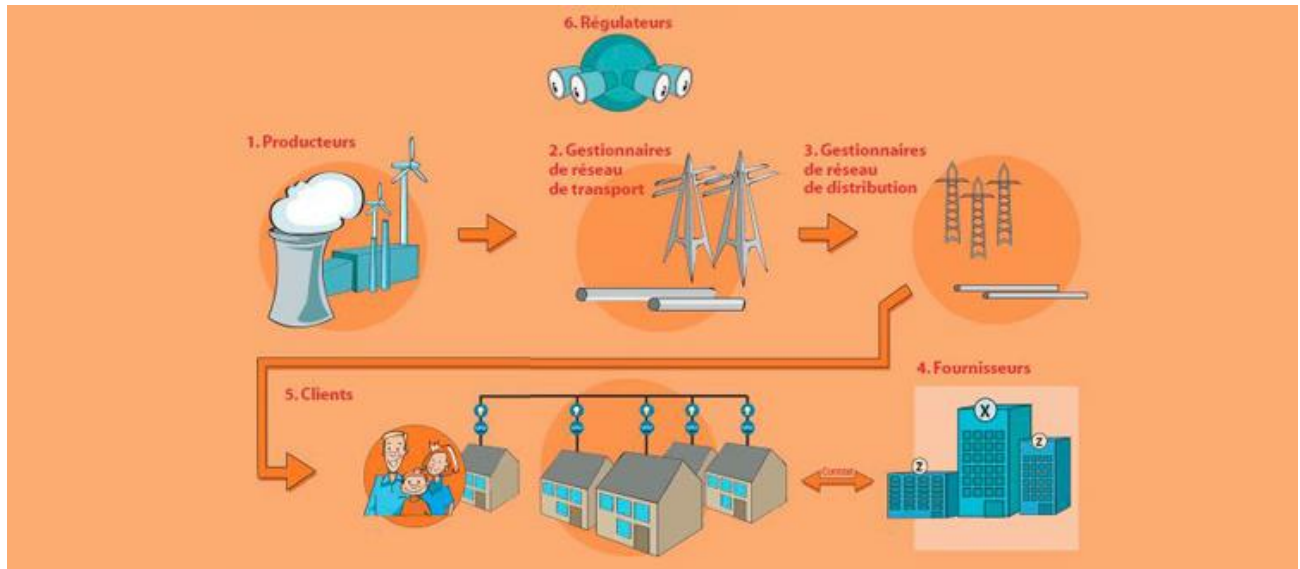
1.3 ORGANIGRAMMES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE (DGE)



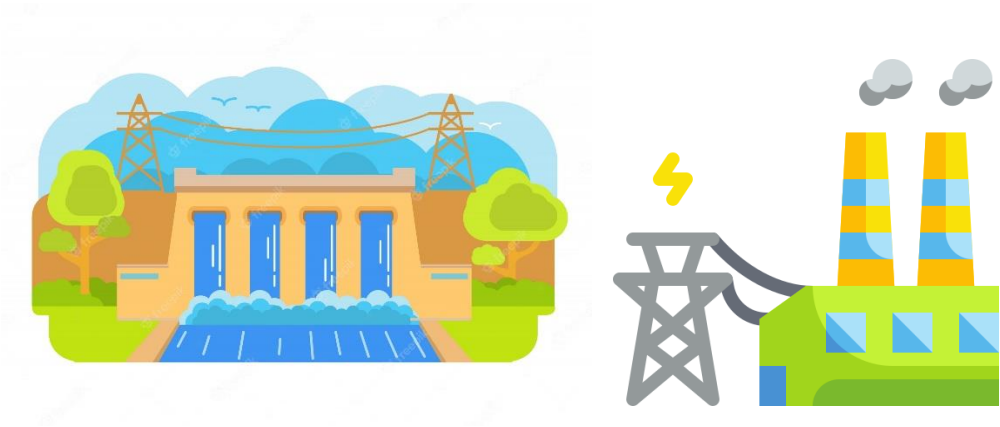
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE



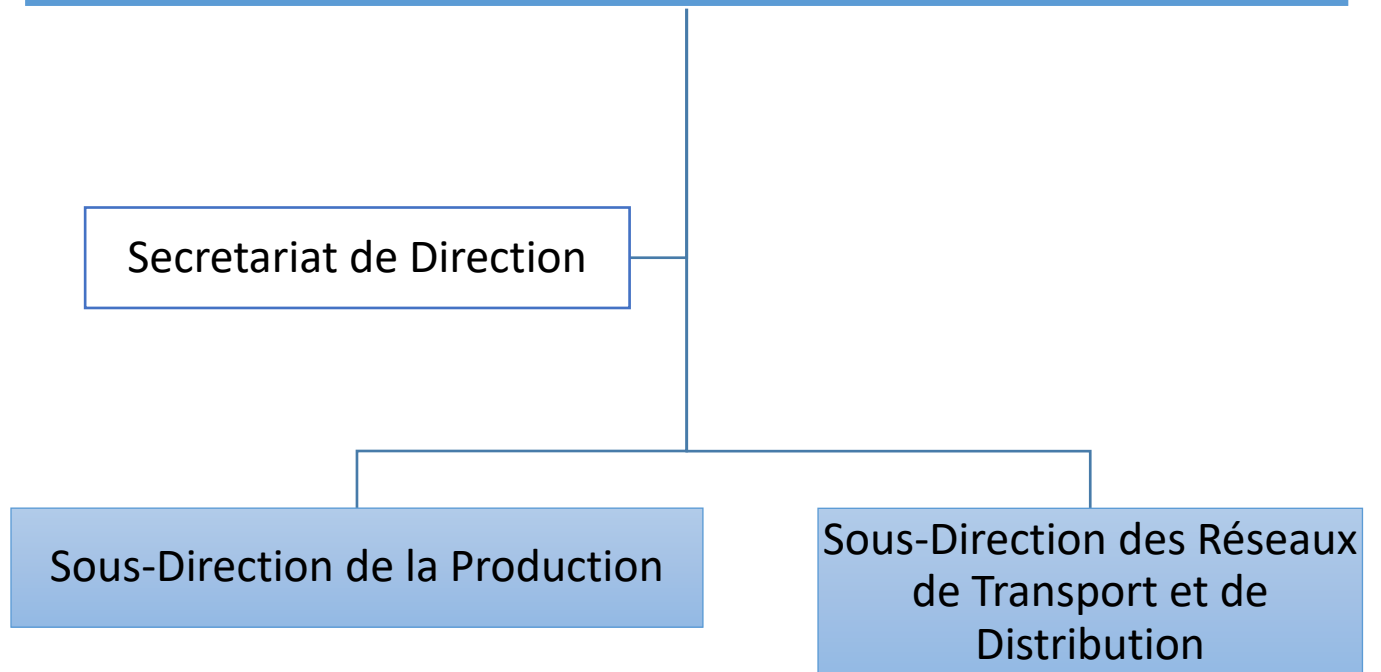
DIRECTION DU SUIVI ET DE LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉNERGIE



DIRECTION DES ENERGIE CONVENTIONNELLES



DIRECTION DES ENERGIES CONVENTIONNELLES



DIRECTION DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE



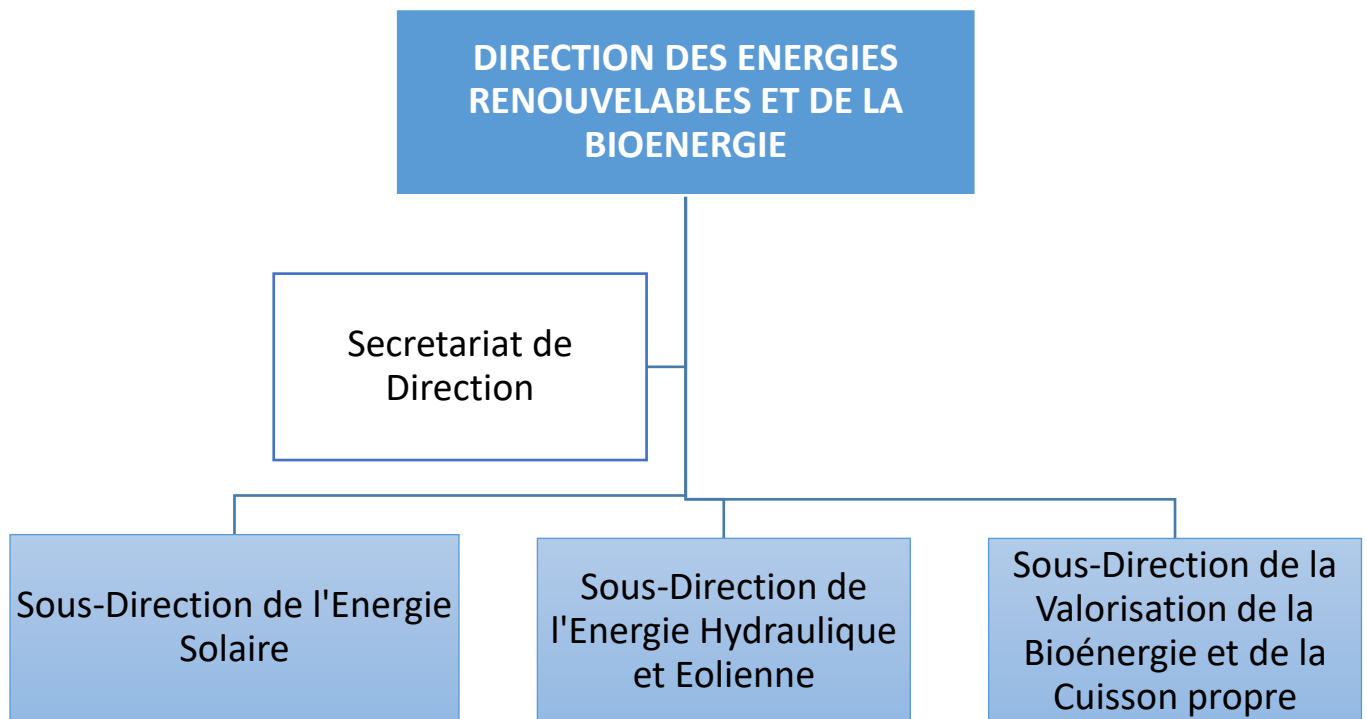
DIRECTION DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Secretariat de Direction

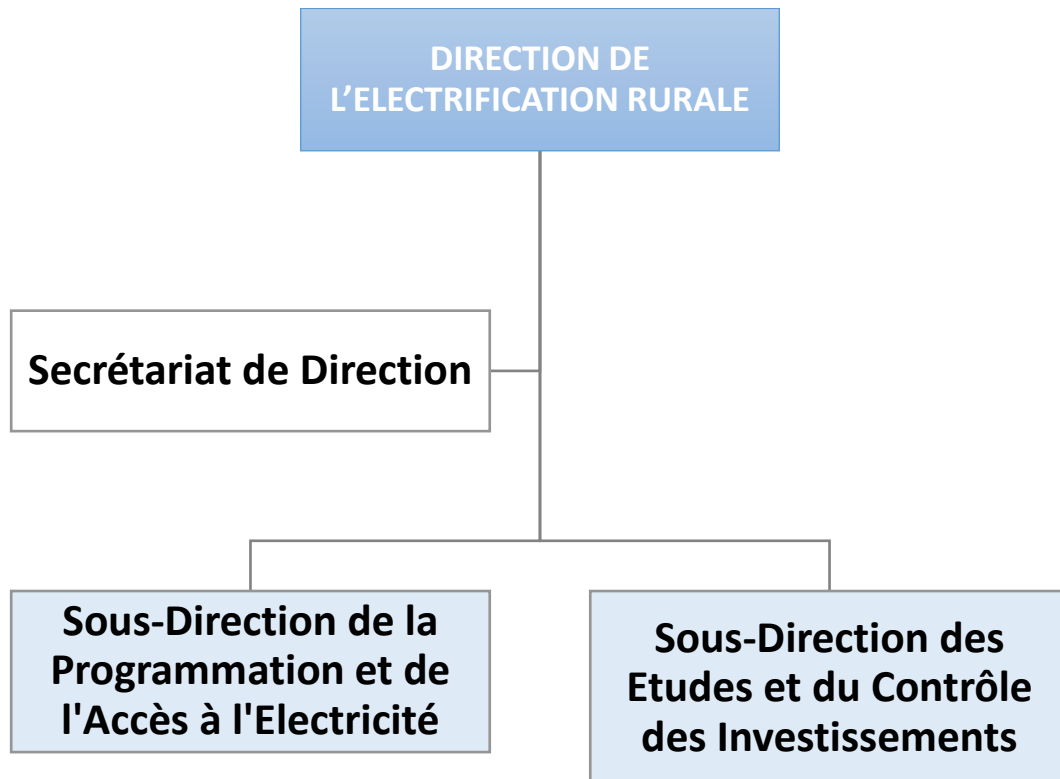
Sous-Direction du FONAME et de la Sensibilisation

Sous-Direction des Etudes du Suivi et du Contrôle des Mésures d'Efficacité énergétique

DIRECTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA BIOENERGIE



DIRECTION DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE



1.4 RESSOURCES HUMAINES



sept (77) agents à recruter.

Les besoins exprimés auprès de la Direction des Ressources Humaines n'ont pas été satisfaits. Il s'agissait de renforcer l'effectif actuel de la DGE en ressources humaines par les profils suivants :

- Ingénieurs en énergétique, électrotechnique, électromécanique ;
- Informaticiens développeur d'application (business analyst) ;
- Techniciens supérieurs ;
- Analystes financiers ;
- Economiste / statisticiens ;
- Juristes ;
- Experts en communication ;
- Secrétaires ;
- Chauffeurs.

L'analyse par catégorie indique que les agents de la catégorie A, au nombre de 34 représentent 59,65% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 14 représentent 24,56%, ceux de la catégorie C au nombre de 07 représentent 12,28% et ceux de la catégorie D au nombre de 1 représentent 01,75%.

Les tableaux en annexe 1 présentent la synthèse des ressources humaines et sa répartition par Direction.

1.5 RESSOURCES MATERIELLES



Le parc auto de la Direction Générale de l'Energie avec toutes les Directions centrales confondues est présenté en annexe 2. Il contient quatre (4) véhicules à réformer vu leur état.

La DGE avec toutes les Directions centrales confondues disposent de 14 véhicules dont :

- 10 véhicules administratifs
- 2 véhicules CI-ENERGIES attribués aux Directeurs,
- 1 véhicule du FONAME et
- 1 véhicule PRODERE Volet 2.

Au titre de l'année budgétaire 2022, deux nouveaux véhicules sont en cours d'acquisition pour le compte de deux directions centrales.

Quant au volet informatique, la Direction Générale de l'Energie avec toutes les Directions centrales confondues ont pu acquérir au titre de l'année budgétaire 2022, neuf (9) ordinateurs portables, deux (2) imprimantes et deux (2) ordinateurs de bureau.

Au titre des mobiliers de bureau, les agents ont reçu sept (7) Fauteuils agent.

L'état des véhicules et du matériel informatique est présenté dans le tableau en annexe 3.

1.6 BUDGET 2021



L'objectif global du programme Energie qui est le troisième programme de notre ministère est de fournir aux populations de l'Energie abondante, de qualité et à moindre coût. Les résultats stratégiques attendus de cet objet global sont (i) L'énergie électrique est disponible de façon durable et (ii) les populations bénéficient de services énergétiques de qualité qui se mesurent à travers deux indicateurs, à savoir (i) le taux d'électrification et (ii) le temps moyen mensuel de coupure d'électricité.

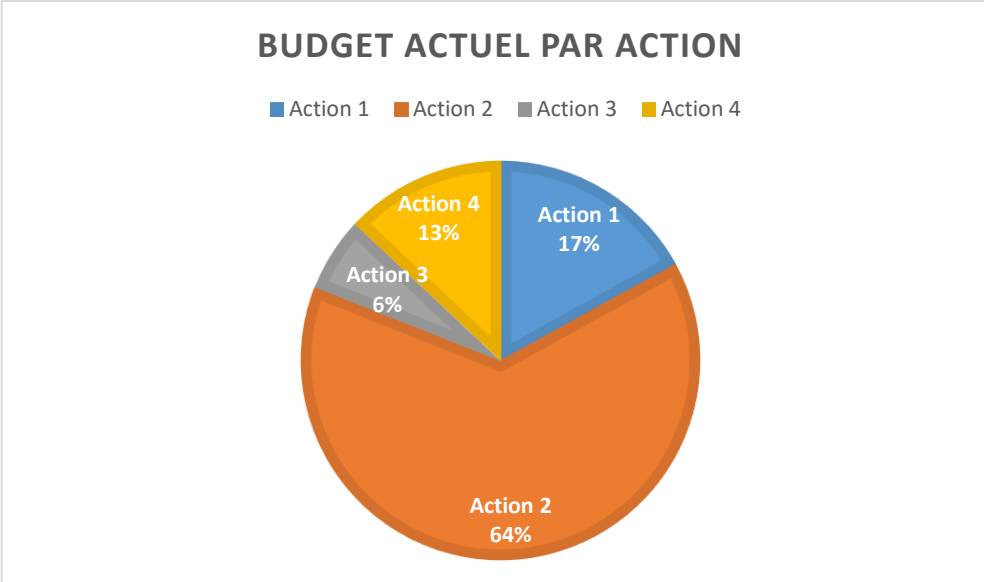
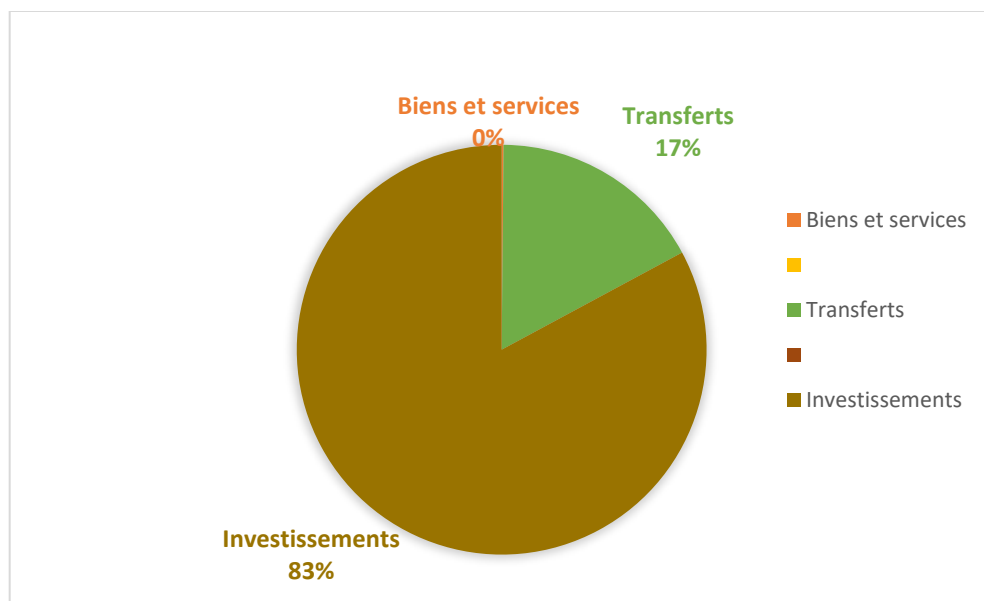
En 2022, les ressources du programme Energie inscrites dans la Loi de finances initiale s'élevaient à **161 981 099 723 FCFA**. Après une intégration due à la création d'une nouvelle activité urgente d'investissement et d'un appui exceptionnel apporté au secteur de l'électricité, le budget est passé à un montant de **220 034 606 607 FCFA**, soit une augmentation de **26%**. Ce budget va connaître une autre modification pour se stabiliser à un montant de **178.935.968.367 FCFA**.

En somme, la dotation du programme Energie est essentiellement constituée des dépenses d'investissements qui s'élèvent à **82.86%** du budget global du programme, viennent ensuite les crédits des transferts avec **16.99%** et les dépenses de biens et services **0,15%**.

Le budget du programme Energie est de **178.935.968.367 FCFA** comparativement à celui de 2021 qui s'élevait à **196.991.979.737** soit une baisse de **9%**. Cette situation se justifie par une réduction des dotations en crédits d'investissements et en transferts.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses et par actions se présente comme suit :

FIGURE 1 : La répartition du budget actuel par nature de dépenses et par actions se présente comme suit :



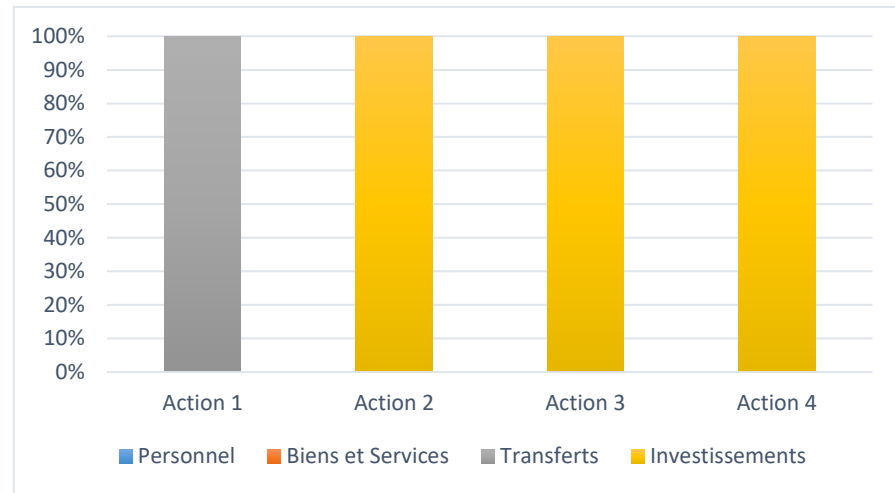
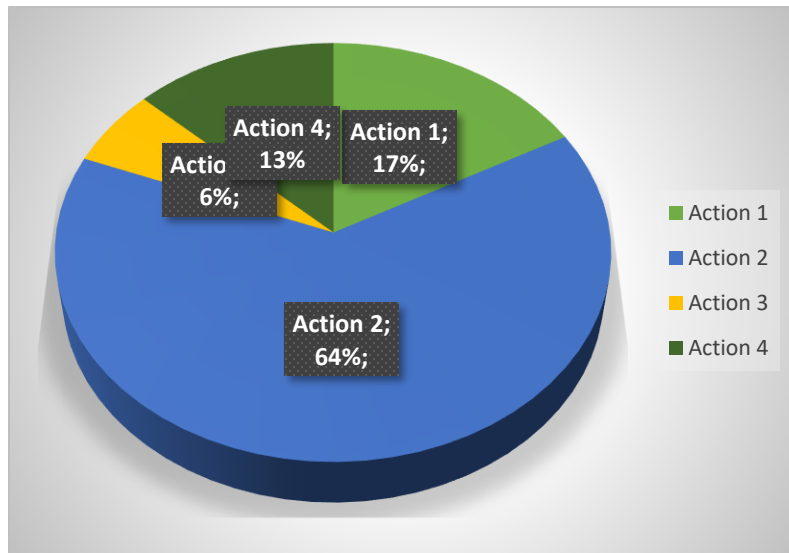
A fin 2022, le budget du Programme Energie a été exécuté à **99.93%** du budget alloué qui correspond à un montant de **cent soixante-dix-huit milliard huit cent douze million sept cent quatre-vingt-neuf mille vingt-quatre (178.812.789.024) Franc CFA.**

Le faible taux d'exécution au niveau des Biens et services est dû au faible taux d'engagement sur les marchés encours lié au retard d'exécution.

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution financière du programme énergie par action et par nature de dépenses

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Action 1 : 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie			34 841 888	85.058. 943	45.267.643. 292	30.403.859. 000	0	0	45 302 485 180	30.488.917 .943
Action 2 : 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique			0	0	0	0	77 009 800 000	114.188.736. 044	77 009 800 000	114.188.73 6.044
Action 3 : 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie			7 145 890	45.448. 664	0	0	5 740 939 109	10.710.559.8 78	5 748 084 999	10.756.008 .542
Action 4 : 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques			10 050 849	10 073 000	0	0	12 674 338 173	23 369 053 495	12 684 389 022	23 379 126 495
TOTAL			52 038 627	140 580 607	45 267 643 292	30.403.859 .000	95 425 077 282	148 268 349 417	140 744 75 9 201	178.812.78 9.024

Figure 2: Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses



Source : SIGOBE

ETAT DU PERSONNEL DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DES DIRECTIONS CENTRALES

Direction	EFFECTIF	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D	PERSONNEL TECHNIQUE	PERSONNEL ADMINISTRATIF	HOMME	FEMME
Direction Générale de l'Energie (DGE)	12	4	1	7		1	11	6	6
Direction de l'Electrification Rurale (DERU)	7	5	2			4	3	5	2
Direction du Suivi et de la Règlementation de l'Energie (DSRE) et Direction des Energies Conventiennelle (DEC)	19	13	5	1		10	9	14	5
Direction de la Maitrise d'Énergie (DME)	10	9	1			7	3	9	1
Direction des Energies Renouvelables et de la Bioénergie (DERBE)	9	7	2			9	0	7	2
EFFECTIF TOTAL	57	38	11	8	0	31	26	41	16
EFFECTIF TOTAL en %	100%	67%	19%	14%	0%	54%	46%	72%	28%

LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	ADOPO SEKA CALIXTE	292745H	AGENT DE MAITRISE DES T.P	C2	AGENT DE BUREAU
2	AGOH AMENAN BERTINE EPSE TRAORE	305811Z	INGENIEUR DES TECH. INFORMATIQUE	A3	CHEF DE SERVICE SAM
3	AKA YEI MARCELLINE	312258L	MAITRE-ADJ. EDUCATRICE PERMANANTE	C2	AGENT DE BUREAU
4	BEMOU ACHY EMMANUEL	333455X	AGENT DE MAITRISE DES TP	C2	CHAUFFEUR
5	CISSE SABATI	500876A	EXPERT (INGENIEUR ELECTRO MECA.)		DIRECTEUR GENERAL
6	DOSSO MONNE SABINE EPSE IRIE	361043H	SECRETAIRE ASSIST. COMPTABLE	B1	SECRETAIRE COMPTABLE
7	GRANT NANDJUI ABRAHAM	268199N	AGENT DE MAITRISE DES TP	C2	CHAUFFEUR

8	KOFFI AFFOUE MARIE JOSEE ANICK	360748B	ATTACHEE DE DIRECTION	A3	SECRETAIRE DG
9	KOUAKOU GEORGINA AHOU AKESSE EPSE MALOTHTA	331207D	ATTACHEE ADMINISTRATIVE	A3	ASSISTANTE DU DG
10	KOUAO TANOH TOUSSAINT	348172J	ADJOINT ADMINISTRATIF	C3	AGENT DE COURRIER
11	N'DOUFFOU AFFOUE N'GUESSAN DANIELLE EPSE KAMENAN	359878Z	ADJOINT ADMINISTRATIF	C3	AGENT DE BUREAU
12	OUATTARA TIDJANE	456 948 H	AGENT SPECIALISE DES T.P	C1	CHAUFFEUR

LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	AKA KOUASSI LEON	825347Y	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
2	ASSIE NOUHO ADAMO	256992V	INGENIEUR DES SERVICES DE SANTE	A4	CHARGE D'ETUDES
3	BAMBA AMED	419680C	TECHNICIEN SUP. ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
4	BOURE WEPIE KEVIN	368269F	INGENIEUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	CHARGE D'ETUDES
5	GNIGBOGNIMA SIRIKI	337191K	INGENIEUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	RESPONSABLE DE LA DIRECTION
6	KOFFI YAO GUY SERGE	458829C	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
7	KONAN YAO LAMBERT	338008Q	INGENIEUR PRINCIPAL INFORMATIQUE	A5	CHARGE D'ETUDES
8	KOUADIO ANGORA TRESOR WILFRIED	825391M	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
9	KOUAKOU AFFOUE GLADISSE EPSE TRAORE	347591W	ATTACHEE DE DIRECTION	A3	SECRETAIRE
10	TEHERO TANYO ANGE REMY	368446R	INGENIEUR DES MINES	A4	CHARGE D'ETUDES

LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA BIOENERGIE

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	BOHOUSSOU KOUASSI LAURENT	425775U	TECHNICIEN SUP. ELECTROTECHNIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
2	COULIBALY FATIM ATCHOUMOU	825361W	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
3	DOSSO MOUSSA	305846C	INGENIERUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	RESPONSABLE DE LA DIRECTION
4	GBANE EL HADJ ABDOU	823788Z	TECHNICIEN SUP. ELECTROTECHNIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
5	KOBENAN ANGUI SYLVAIN	435502N	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
6	N'DINDIN BEIZENE FRANCK	457027J	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
7	YAO PHILIPPE TANGUY KOFFI	486317P	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
8	ZIDAGO ABOH PRISCA	801579A	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
9	DON ANTOINE MARIE CONSTANT	499335W	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES

LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DE L'ELECTRIFICATION RURALE

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	COULIBALY GNIENEMA ISSOUF	825363Y	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
2	COULIBALY SIONFOUNDIONGUE MARIAME	265023V	ATTACHEE DE DIRECTION	A3	ATTACHEE DE DIRECTION
3	GUEHI GNONSSIEKAN GILLES EVAN	474818Z	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
4	KONE PEDOUH EDOUARD	425784N	TECHNICIEN SUP. ELECTROTECHNIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
5	KOUADIO KOUAME FELIX	305712D	INGENIEUR PRINCIPAL EN AGRONOMIE	A5	SOUS-DIRECTEUR
6	N'CHO N'GUESSAN PACOME	244921Z	INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION SCIENCE PHYSIQUE	A5	DIRECTEUR
7	NIONGUI SYLVIE EPSE ALLO	360687P	SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	SECRETAIRE

LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES ENERGIES CONVENTIONNELLES ET DE LA DIRECTION DU SUIVI ET DE LA REGLEMENTATION DE L'ENERGIE

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	ANDI DAMAUD ULRICH	474805V	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
2	AMALAMAN NEE DOH AYA ECKOUN CHARLOTTE ELISABETH	485957Q	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
3	BEDA JOSIANE	420727T	SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	SECRETAIRE
4	ESSOOU AMENAN EDITH MADELEINE EPSE MALANGO	348931B	DOCUMENTALISTE PRINCIPAL	A5	SOUS-DIRECTEUR PAR INTERIM
5	DJE KOUAME KAN BENJAMIN	825367U	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
6	COULIBALY WAGNA	466886N	TECHNICIEN SUP.INFO. MAINTENANCE	B3	CHARGE D'ETUDES
7	GBOHOUE KPON LEGOUET CONSTANT	333509E	AGENT DE MAITRISE DES T.P.	C2	CHAUFFEUR
8	DUE OBROU	256602N	ATTACHE ADMINISTRATIF	A3	ATTACHE ADMINISTRATIF
9	GNAKALE ESTELLE NADEGE	360250C	INGENIEUR INFORMATICIEN	A4	CHARGE D'ETUDES
10	KONE MOUSSA	307597V	INGENIEUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	DIRECTEUR

LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES ENERGIES CONVENTIONNELLES ET DE LA DIRECTION DU SUIVI ET DE LA REGLEMENTATION DE L'ENERGIE

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
11	IRIE BI TOUVOLI MARCELIN	435501M	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
12	N'DA CHIBROU IRENE EPSE TRAORE	259046N	SECRETAIRE ASSISTANT DIRECTION	B1	SECRETAIRE
13	KALLE GUY PACOME	368270C	INGENIEUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	RESPONSABLE DE SOUS-DIRECTION

14	KOKOLA FRANCOIS	278773W	TECHNICIEN SUP. TP (MINES & GEOLOGIE)	B3	CHARGE D'ETUDES
15	N'GUESAN EMMANUEL	338133Z	CONSERVATEUR PRINCIPAL DES ARCHIVES	A5	CHARGE D'ETUDES
16	KOUADIO ADJANE	202334B	ATTACHE DES FINANCES	A3	SOUS-DIRECTEUR
17	KOUAME KOUAKOU FULGENCE	474823N	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
18	N'DRI YOBOUET GODO	801547S	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
19	SILUE DOHOYERI	425792N	TECHNICIEN SUP. ELECTROTECHNIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES

SITUATION DU PARC AUTO DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE EN 2022

N°ORD	IMMATRICULATION	MARQUE	DATE D'ACQUISITION	STRUCTURE BENEFICIAIRE	ETAT
1	D 71 315	TOYOTA HILUX	06/04/2014	DERU	PASSABLE
2	D 71 317	MITSUBISHI L200	08/04/2014	DMEER	PASSABLE
3	D 71 316	TOYOTA AVANZA	07/04/2014	DGE	HORS USAGE
4	D71 510	TOYOTA YARIS	15/02/2019	DSRE	BON
5	D71 300	HYUNDAI SONATA	15/01/2016	DGE	PASSABLE
6	D71 318	RENAULT DUSTER	15/01/2018	DGE	BON
7	D71 511	TOYOTA YARIS	15/02/2019	DGE	BON
8	D71 512	HYUNDAI I20 active	15/02/2019	DMEER	BON
9	D71 513	HYUNDAI I20	15/02/2019	DMEER	BON
10	D71 514	MAZDA BT50	15/02/2019	DERU	BON
11	956LB01	FORD RANGER 4*4 DC	23/03/2022	PRODERE 2	BON
12		PAJERO SPORT		FONAME	BON
13		MITSUBISHI L200	EN COURS D'ACQUISITION	DSRE	NOUVEAU
14		CITROEN	EN COURS D'ACQUISITION	DER	NOUVEAU

2. ACTIVITES PROGRAMMEES

2.1 AU TITRE DU SUIVI ET DE LA REGLEMENTATION

2.1.1 Textes législatifs et réglementaires :

- 1) Finalisation des sept (7) textes d'application de la loi 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité restants sur les vingt et un (21) textes identifiés. Il s'agit :
 - projet de décret portant institution de redevance pour l'acquisition de données énergétiques, la délivrance d'autorisation et d'agrément pour l'exercice d'activités du secteur, et détermination de la redevance de convention annuelle à laquelle est assujéti tout opérateur ou signataire de convention pour l'exercice d'une activité du secteur de l'électricité et/ou pour l'utilisation du patrimoine concède de l'Etat ;
 - projet de décret fixant et déterminant les sanctions pécuniaires consécutives à l'exercice de segments d'activités du secteur de l'électricité ou d'activités qui leur sont connexes en violation des dispositions du code de l'électricité et aux fausses déclarations relatives à l'exercice desdites activités et les modalités de leur perception ;
 - arrêté Interministériel fixant les principes de détermination des tarifs et de la rémunération des opérateurs de transport et de dispatching, ainsi que les principes généraux devant gouverner l'application des tarifs de l'achat et de la vente de l'énergie électrique ;
 - arrêté relatif au cahier des charges fixant les conditions techniques et réglementaires pour l'exercice des segments d'activités du secteur de l'électricité ;
 - arrêté portant institution d'une régie d'avances et de recettes et fixant les modalités de perception et de gestion des redevances et des sanctions pécuniaires consécutives à la violation des dispositions du code de l'électricité et aux fausses déclarations relatives à l'exercice des activités du secteur de l'électricité ;
 - arrêté fixant les conditions et modalités de délivrance, d'obtention et de retrait des agréments pour l'exercice des activités connexes aux segments d'activités du secteur de l'électricité ;
 - arrêté définissant le statut de client éligible et les conditions et modalités de l'autorisation d'achat de l'énergie électrique.
- 2) révision de trois (3) textes d'application de la loi 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité. Il s'agit :
 - décret n°2016-782 du 12 oct. 2016 relatif aux conditions et modalités de conclusion des conventions de concession pour l'exercice des activités de production, de transport, de dispatching, d'importation, d'exportation, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique ;
 - arrêté n°81 MPEER/CAB du 19 sept 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et d'agrément ;
 - arrêté n° 105 MPEER/CAB/DGE du 13 déc. 2019 relatif aux seuils de puissance installée dans le cadre des régimes juridiques applicables à toute activité d'autoproduction, ainsi que les conditions d'obtention de l'autorisation d'exercer l'activité d'autoproduction.
- 3) Elaboration et adoption d'un arrêté interministériel portant création d'un Cadre de Concertation pour la Gestion du Domaine Public afin de régler le problème de piochage des câbles électriques causés par les entreprises.
- 4) Créer une base de données des textes en vigueur dans le secteur de l'électricité.

2.1.2 Protocoles d'accord

- Suivre l'exécution des obligations contractuelles des promoteurs au titre des protocoles d'accord actifs ;

- Suivre les projets de protocoles d'accord en vue de leur signature.

2.1.3 Conventions

- Faciliter et poursuivre le processus pour la mise en vigueur des conventions et avenant signés ;
- Finaliser et faire signer les conventions de concession (ou Avenant) des projets planifiés au titre de l'année 2022 ;
- Négocier l'Avenant n°1 à la Convention Broto dans le cadre de la construction de la Centrale à charbon de San Pedro ;

2.2 AU TITRE DES ENERGIES CONVENTIONNELLES

2.2.1 Programme de développement des infrastructures de production de l'électricité

- Poursuivre les travaux de construction de l'aménagement hydroélectrique de Gribo-Popoli dont la mise en service est prévue pour 2023 ;
- Poursuivre les travaux de construction de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty dont la mise en service est prévue au 1er trimestre 2024 ;
- Poursuivre les travaux de construction de la phase 4 de la centrale d'AZITO dont la mise en service est prévue au 1^{er} trimestre 2023 ;
- Poursuivre les travaux de construction de la centrale thermique CIPREL 5 dont la mise en service est prévue pour 2023 ;
- Suivre la construction de la centrale de réserve ;

2.2.2 Programme de développement des ouvrages de transport et de distribution de l'électricité

- Suivre le Projet de Réhabilitation et développement des réseaux électriques de transport et de distribution (PRODERCI).
- Suivre le Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité (PTDAE)
- Suivre le Projet de Renforcement des réseaux de Transport et Distribution (PRETD)
- Suivre le Projet ENERGOS 1, renforcement des réseaux de transport et de de distribution
- Suivre le projet de dédoublement de la ligne Taabo-Kossou-Bouaké

2.2.3 Lutte contre les infractions au code de l'électricité

- Elaborer du Plan Stratégie de Lutte contre les Infractions au Code de l'Electricité (PSLICE) ;
- Elaborer le guide pratique pour la répression des infractions au code de l'électricité ;
- Suivre la mise en œuvre des programmes de lutte du concessionnaire (CIE) contre la fraude.

2.3 AU TITRE DE LA MAÎTRISE D'ENERGIE

2.3.1 Activités liées au Fonds National de Maîtrise de l'Energie (FONAME)

- Valider le manuel de procédure de gestion des projets et élaborer les projets de budget 2022 et 2023 ;
- Valider le document de cadre organisationnel et de politique générale du FONAME ;
- Valider le règlement intérieur du comité de gestion du FONAME ;
- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation et de communication relative aux économies d'énergie ;

- Accroître les ressources financières du FONAME pour les prochains budgets en vue de financer les projets de maîtrise de l'énergie

2.3.2 ENERGOS 2/ECLER IVOIRE

Suivre l'exécution des travaux de rénovation de l'immeuble SOGEFIHA

2.3.3 Suivi et Contrôle de la facturation d'électricité de l'Etat

- Poursuivre le contrôle des factures des abonnés de l'Etat ;
- Exécuter le marché d'acquisition et installation de batterie de condensateur à la fondation Felix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro;
- Suivre l'impact des batteries de condensateur installées.

2.3.4 Comité Ivoirien de Normalisation Electrotechnique (CELEC-CI)

- Poursuivre la participation de la DGE aux travaux dudit comité

2.3.5 Application des textes réglementaires sur l'Efficacité Energétique

- Préparer les outils d'application (Base de données, etc.) des arrêtés sur interministériel N°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI du 25 novembre 2020 portant conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire ;
- Préparer les outils d'application sur l'arrêté interministériel N°140/MPEER/MBPE/MCI du 27 novembre 2020 portant modalités d'étiquetage énergétique ;
- Préparer les outils d'application sur l'arrêté interministériel Arrêté interministériel n 134 MPEER MCLU du 18112020 fixant les mesures d'efficacité Energétique dans le bâtiment ;

2.4 AU TITRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

2.4.1 PROJETS DE CENTRALES EnR INITIÉS A PARTIR DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE 2016

- Débuter les négociations avec les entreprises retenues à l'issue du processus d'évaluation relatives aux centrales à biomasse coton et cacao.

2.4.2 PROJET SCALING SOLAR

- Coordonner le projet en collaboration avec CI-ENERGIES
- Participer au processus de sélection par appels d'offres pour la sélection d'un IPP.

2.4.3 PROJET KORHOGO SOLAIRE

- Suivre des activités du projet en collaboration avec CI-ENERGIES
- Participer aux séances de négociation pour la signature d'un avenant à la convention Korhogo solaire.

2.4.4 PANER/PANEE/AGENDA D' ACTIONS SE4ALL

- Élaborer et valider le rapport 2020.

2.4.5 Plan d'Action National de la Bioénergie (PANBE) de la Côte d'Ivoire pour la période 2020-2030

- Rechercher un financement pour la mise en œuvre du PANBE.

2.4.6 COMPOSANTES ENERGIES RENOUVELABLES DU PROGRAMME ENERGOS

- En ce qui concerne l'Assistance Technique du programme ENERGOS 1 :
 - ✓ Organiser un atelier de présentation et de validation du projet de code de la bioénergie ;
 - ✓ Installer des mâts de mesures et recueillir des données de vent ;

- En ce qui concerne la composante « Assistance technique pour la coordination des préparations des projets IPP dans les EnR » :
 - ✓ Suivre les composantes par les différents homologues ;
 - ✓ Valider les différents livrables ;
 - ✓ Faire participer les homologues aux différentes formations ;
 - ✓ Participation aux différents comités de pilotages ;
 - ✓ Organiser et participer aux différents comités stratégiques.

2.4.7 COOPERATION MMPE-DGE/KfW

- Finaliser le processus de sélection du consultant pour la mise en œuvre de la MA.
- Faire signer le contrat avec le consultant ;
- Débuter les activités de la MA.

2.4.8 Conférence des parties sur le Climat (COP 27)

- Préparer et participer à la COP27 à Sharm el sheikh.

2.4.9 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PRODERE)

- Coordonner les activités du projet ;
- Participer à la réception des équipements du projet ;
- Suivre les travaux de réalisation du projet ;
- Définir le périmètre d'activités pour l'appui à la pérennisation du PRODERE volet 1.
- Faire signer la convention d'appui à la pérennisation du PRODERE volet 1 ;
- Lancer le processus de sélection du maître d'œuvre et de l'entreprise des travaux du PRODERE volet 2.

2.4.10 PROJET ECLER IVOIRE

- Suivi des travaux d'exécution du projet ;
- Proposition de l'exploitant au Cabinet MMPE pour désignation ;
- Organisation et participation aux différents COPIL pour la coordination du projet.

2.4.11 PROJET MICROSOL-UEMOA

- Coordination des activités du projet
- Réception des équipements électriques ;
- Suivi et évaluation des travaux réalisés par l'entreprise exécutrice des travaux.

2.4.12 PROJET GBE "ENERGIE VERTE ET CITOYENNE"

- Participation à l'élaboration et signature du contrat d'exécution du projet ;
- Mise en place des comités techniques et de pilotage ;
- Participation à l'atelier de planification des activités du projet ;
- Participation aux différents Comités de Pilotage (COPIL).

2.5 AU TITRE DE L'ACCES A L'ENERGIE

2.5.1 Suivi du PEPT en 2022

- Suivre le déploiement du PEPT sur l'ensemble du territoire ;
- Instruire les dossiers de demandes de branchements-abonnements formulées par les populations ;
- Participer aux activités du Comité Technique du Fonds PEPT ;
- Mener des visites de terrain pour constater la mise en œuvre effective du programme.

2.5.2 L'ELECTRIFICATION DE CENT (100) CAMPEMENTS A PARTIR DES MICROS ET MINI RESEAUX ELECTRIQUES

- Finalisation du processus de sélection de la firme américaine devant réaliser les études ;
- Participation à l'élaboration et signature du contrat avec la firme américaine retenue ;
- Organisation de la réunion de démarrage du projet ;
- Suivi et validation des différents livrables du projet ;
- Coordination de toutes les activités du projet ;
- Organisation de l'atelier final de présentation des résultats du projet.

2.6 AU TITRE DE L'ELECTRIFICATION RURALE

- Suivre l'exécution du PRONER ;
- Instruire les dossiers de demande d'électrification ;
- Mener des missions de terrain pour constater le bon déroulement des travaux ;
- Suivre l'évolution des données statistiques en matière d'Électrification Rurale.

3. ACTIVITES REALISEES EN 2022





3.1 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

3.1.1 Textes réglementaires des conventions de concession

- Le décret 2022-78 du 26 janvier 2022 portant approbation de la Convention pour la fourniture de services pour la location et l'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à Azito, Côte d'Ivoire a été pris ;
- le décret n° 2022-79 du 26 janvier 2022 portant approbation de l'Avenant n°1 à la convention de concession de la gestion et de l'exploitation du service public national de production, de transport, de dispatching, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique, pris le 26 janvier 2022 ont été pris.

3.1.2 Arrêtés d'application de la loi 2014-132 du 24 mars 2014

Les arrêtés suivants ont été pris :

- arrêté n°326/MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et d'agrément;
- arrêté n° 327/ MMPE/DGE du 09 décembre 2022 relatif aux seuils de puissance installée dans le cadre des régimes juridiques applicables à toute activité d'autoproduction, ainsi que les conditions d'obtention de l'autorisation d'exercer l'activité d'autoproduction ;
- arrêté n° 328/ MMPE/DGE du 09 décembre 2022 fixant les conditions et modalités de délivrance, d'obtention et de retrait des agréments pour l'exercice des activités connexes aux segments d'activités du secteur de l'électricité ;
- arrêté n° 329/ MMPE/DGE du 09 décembre 2022 arrêté définissant le statut de client éligible et les conditions et modalités de l'autorisation d'achat de l'énergie électrique.

3.1.3 Projets de texte

- projet de décret portant modification du décret d'approbation de la convention pour la fourniture de services pour la location et l'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à Azito, Côte d'Ivoire. En effet, le décret n° 2022-78 du 26 janvier 2022 portant approbation de la Convention pour la fourniture de services pour la location et l'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à Azito, Côte d'Ivoire a été signé par le Chef de l'Etat au nom de la société KARPOWER INTERNATIONAL BV en lieu et place EMEA ENERGY VENTURES LLP. Ce projet de décret a été élaboré en vue de mettre en cohérence les dispositions relatives aux signataires de la Convention ;

- projet d'ordonnance portant légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention pour la fourniture de services pour la location et l'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à Azito, Côte d'Ivoire ; ;
- projet de décret portant approbation de l'Avenant n°1 à la Convention de concession pour la conception, le financement, la construction, la détention en pleine propriété, l'exploitation et le transfert d'une centrale thermique à biomasse de 2 x 23 MW d'Ayébo (Aboisso – Côte d'Ivoire) ;
- projet d'Avis juridique du Président du Conseil d'Etat la Convention BIOVEA pour la Construction d'une Centrale Thermique à biomasse d'une puissance installée de 2 x 23 MW, à Ayebo dans le département d'Aboisso confirmant que la Convention BIOVEA et son Avenant n°1 sont entrés en vigueur.
- Projet d'Arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi de la Convention de Concession de la Gestion et de l'Exploitation du Service Public National de Production, de Transport, de Dispatching, de Distribution, de Commercialisation, d'Exportation et d'Importation de l'Energie Electrique conclu le 1er octobre 2020 entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- Le projet d'arrêté interministériel portant modification de l'arrêté interministériel n°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI du 25 novembre 2020 portant conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire et périodique, les modalités de sa réalisation ainsi que les conditions d'exercice de l'activité d'auditeur énergétique.

3.1.4 Autres textes

Décret n°2022-350 du 1^{er} juin 2022 fixant les conditions d'installation ou de déplacement des réseaux divers dans le domaine public.

3.2 PROTOCOLES D'ACCORD

Deux (2) protocoles d'accord ont été signés en 2022 pour la réalisation d'une centrale thermique à biomasse et une centrale thermique au gaz naturel. Les études y relatives sont en cours. Il s'agit des protocoles :

- SODEN, signé le 30 septembre 2022, pour la réalisation en BOO, d'une centrale thermique à biomasse de 73.6 MW, à Divo, en Côte d'Ivoire ;
- AKSA Tabout IPP S.A., signé le 1^{er} décembre 2022, pour la réalisation en BOOT, d'une centrale thermique à cycle combiné d'une puissance installée de 700 MW à Jacqueville (Côte d'Ivoire).

3.2.1 Projets solaires

3.2.1.1 Centrales solaires de Touba et Laboa (SCALING SOLAR)

Rappelons que l'Etat de Côte d'Ivoire et IFC Advisory, du Groupe de la Banque Mondiale, ont signé le 17 octobre 2019, un Contrat de services pour la réalisation des études, la sélection d'un promoteur et le bouclage financier de projets solaires d'environ 60 MWc qui seront développés sur deux (2) sites dans les localités de Laboa (30 MWc) et Touba (30 MWc). Les études des projets sont en cours.

Le tableau faisant état des protocoles d'accord signés en 2022 et ceux encore en vigueur est indiqué en annexe 6.

3.3 CONVENTIONS

3.3.1 Projets thermiques

3.3.1.1 Convention KARPOWER

Afin d'assurer de manière durable la sécurité d'alimentation en électricité, le Gouvernement ivoirien, à travers le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, a envisagé la réalisation, la location, le leasing ou l'acquisition directe d'une centrale thermique d'une capacité nominale de 200 MW aux conditions de site et le raccordement au réseau électrique national, et l'approvisionnement des centrales thermiques du secteur de l'électricité en gaz naturel liquéfié (GNL) regazéifié pour assurer la sécurité de fourniture de gaz au Secteur Electrique.

La société Karpower a été sélectionnée pour la fourniture de service de location et d'exploitation d'une centrale flottante de production d'électricité de 100 MW à AZITO.

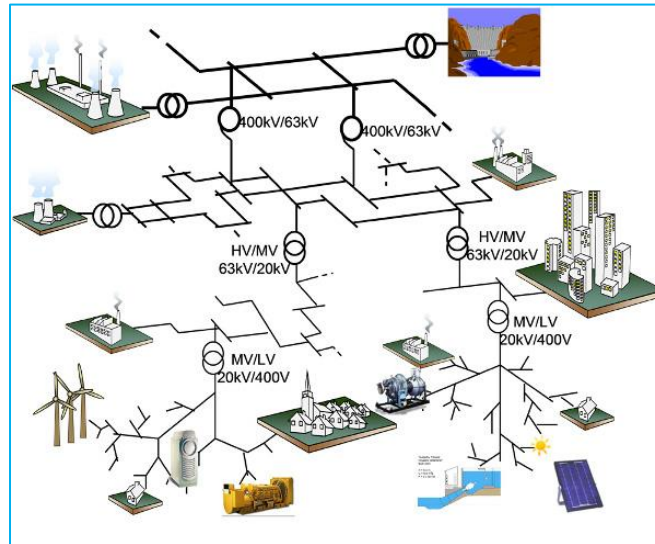
La Convention Powership relative à la fourniture d'une puissance installée de 100 MW, signée le 24 janvier 2022 entre l'Etat et la société EMEA ENERGY VENTURES LLP, a été raccordée au réseau national électrique depuis le 07 avril 2022. Elle est entrée en vigueur depuis le 18 mars 2022.

A cet effet, 2 décrets ont été pris. Ce sont :

- Le Décret N° 2022-78 du 26 janvier 2022 portant approbation de la Convention pour la fourniture de services pour la location et l'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à Azito, Côte d'Ivoire.
- Le Décret N° 2022-79 du 26 janvier 2022 portant approbation de l'Avenant N°1 à la Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation du service public national de production, de transport, de dispatching, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique.

Le tableau faisant état des conventions conclues avec l'Etat et en vigueur est indiqué en annexe 7.

Au titre des énergies conventionnelles



3.4 DEVELOPPEMENT DU PARC DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

En vue d'atteindre l'objectif fixé dans le plan révisé de développement des capacités de production de 2269 MW actuellement à 4050 MW en 2025 et 5 520 MW en 2030, l'Etat a conclu des conventions et/ou des protocoles d'accord avec des Promoteurs privés pour la réalisation d'ouvrages de production d'électricité.

3.4.1 Projets thermiques

3.4.1.1 CIPREL V

Le projet CIPREL 5 (ATINKOU) consiste en la réalisation sous la forme d'un contrat BOOT d'une centrale thermique de production d'électricité à cycle combiné de 390 MW à Taboth, dans le Département de Jacqueville.

Démarré le 21 octobre 2019, le taux d'exécution des travaux de la centrale à fin décembre 2022 est de 82% contre 40% à fin 2021.

Les travaux de construction du réseau d'évacuation et du poste 400 KV sont totalement achevés.

La mise en service de la turbine à gaz (TAG) est prévue pour décembre 2022 et celle de la turbine à vapeur (TAV) est prévue pour aout 2023.

3.4.1.2 AZITO IV

Le projet AZITO IV consiste en la construction d'une centrale thermique à cycle combiné de 253 MW à AZITO.

Les travaux de construction ont effectivement démarré sur site par anticipation le 05 aout 2019.

Le taux d'avancement global des travaux au 31 décembre 2022 est de 98% contre 93% en fin 2021.

La turbine à gaz de 179 MW a été mise en service le 27 juin 2022. La mise en service de la turbine à vapeur de 74 MW est prévue pour janvier 2023.

3.4.1.3 Centrale thermique de réserve

Afin d'assurer de manière durable la sécurité d'alimentation en électricité, le Gouvernement ivoirien, à travers le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, a envisagé la réalisation, la location, le leasing ou l'acquisition

directe d'une centrale thermique d'une capacité nominale de 200 MW aux conditions de site et le raccordement au réseau électrique national, et l'approvisionnement des centrales thermiques du secteur de l'électricité en gaz naturel liquéfié (GNL) regazéifié pour assurer la sécurité de fourniture de gaz au Secteur Electrique.

L'entreprise KARPOWER a été sélectionnée pour la fourniture de service de location et d'exploitation d'une unité flottante de production d'électricité de 100 MW à AZITO.

La Convention Powership relative à la fourniture d'une puissance installée de 100 MW a été signé le 17 janvier 2022.

Les travaux de raccordement au réseau électrique national ont été finalisés le 14 février 2022. La centrale a été mise en service le 7 avril 2022

3.4.2 Projets hydroélectriques

3.4.2.1 Barrage de SINGROBO-AHOUATY de 44 MW et le réseau d'évacuation de l'énergie associé

Il s'agit d'aménager une centrale hydroélectrique de 44 MW sur le fleuve Bandama, en aval de Taabo, ce qui permettra de relever le niveau de l'hydroélectricité en Côte d'Ivoire et contribuer à la réduction du coût de production.

Démarrés en octobre 2019, les travaux de construction du barrage sont réalisés à 72,2% à fin décembre 2022. Quant aux travaux du réseau d'évacuation et du poste, ils sont exécutés à 48,05%

Le projet impacte une section de l'autoroute du nord. Par conséquent, les recherches de solution sont en cours afin de sécuriser l'autoroute.

La mise en service du réseau est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2023 et celle des groupes 1 et deux de la centrale pour le 4^{ème} trimestre 2023.

3.4.2.2 Aménagement hydroélectrique de Gribo-popoli (112 MW)

Il s'agit d'aménager une centrale hydroélectrique d'une puissance de 112 MW sur le fleuve Sassandra, en aval de Soubré, dans la localité de GRIBOPOPOLI.

Les travaux ont débuté en novembre 2019 pour une durée prévisionnelle de 40 mois. Le taux d'avancement global du projet à fin décembre 2022 est estimé 56,66% à contre 20% à fin décembre 2021.

Les différents acquis à fin décembre 2022 sont les suivants :

- Travaux génie civil réalisés à 60,65% ;
- Travaux de montage des équipements hydromécaniques réalisés à 69,64%
- Travaux de montage des équipements électromécaniques : 47,54%
- Activités d'auscultation réalisées à 72,5%.

La mise en service est prévue en décembre 2023 pour le groupe 1, mars 2024 pour le groupe 2 et juin 2024 pour le groupe 3.

3.5 DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

3.5.1 Réhabilitation et développement des réseaux électriques de transport et de distribution (PRODERCI)

La mise en œuvre du PRODERCI, débuté en décembre 2016, participe au renforcement et à la fiabilisation des ouvrages du système électrique de transport et permet de lever les contraintes d'exploitation, ainsi qu'à l'électrification de 500 localités rurales.

Le projet est totalement achevé en 2022 avec les résultats suivants :

- 1685 km de lignes HTA construits ;
- 25 postes construits ;
- Le réseau HTA réaménagé dans 11 localités ;
- 545 localités électrifiées.

3.5.2 Le Projet de Transport, de Distribution et d'Accès à l'Electricité (PTDAE)

Démarré en juillet 2017 pour une durée de 5 ans, le PTDAE a pour objectif d'accroître la capacité de transit des ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique ainsi que d'améliorer le cadre de vie des populations par l'accès à l'électricité.

Le taux d'avancement global des travaux à fin décembre 2022 est de 80,5% contre 78% à fin 2021. Le projet est prévu s'achever à fin 2023 avec l'achèvement des travaux d'électrification rurale.

3.5.3 Projet de Renforcement des réseaux de Transport et Distribution (PRETD)

Le PRETD vise à améliorer la capacité de transit des lignes et postes des réseaux de transport et de distribution d'énergie, ainsi qu'une meilleure couverture en énergie disponible et de bonne qualité, spécifiquement dans le périmètre du District Autonome d'Abidjan (Bingerville) et dans les régions de la Nawa (Soubré), de San-Pédro (San-Pédro), du Cavally (Zagné) et du Guémon (Duekoué). Sa mise en œuvre permet (i) d'étendre les réseaux de transport d'énergie des régions concernées par le projet ; (ii) de construire et de restructurer les réseaux de distribution de l'énergie desdites régions ; et (iii) d'électrifier 252 localités dont 42 dans la région du Cavally, 82 dans la région du Guémon et 128 dans la région du Tonkpi.

Démarrés en décembre 2016 pour une durée prévisionnelle de 5 ans, les travaux s'achèveront finalement en décembre 2023

Le taux d'avancement global des travaux est passé de 82% en décembre 2021 à 83,61% à fin décembre 2022.

3.5.4 Projet ENERGOS 1, Renforcement des réseaux de transport et de distribution

L'objectif du projet est de renforcer et de fiabiliser les réseaux électriques des villes de Bouaké, Abidjan et San Pedro, d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public sur le territoire ainsi que le système de dispatching national.

De façon globale, le projet ENERGOS 1 est réalisé à 95% à fin 2022 contre 82% à fin 2021 et se décompose comme suit :

- San-Pedro : 100%
- Bouaké : 100%
- Abidjan : 94%
- Eclairage public efficace : 99%

Démarré depuis juillet 2017, le projet est prévu s'achever à fin 2023.

3.5.5 Projet de renforcement de la ligne Taabo-Kossou-Bouaké

Ce projet vise à accroître l'approvisionnement en électricité dans les zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire, ainsi que dans les pays voisins, par l'extension des lignes de transmission, l'installation des postes de sous-stations et des réseaux de distribution dans la région du Centre de la Côte d'Ivoire, y compris Taabo-Kossou-Bouaké.

Le taux d'exécution global des travaux au 31 décembre 2022 est de 75,05%.

La mise en service est prévue pour le premier trimestre 2023 pour les lignes Kossou-Taabo et les postes de Koussou et Taabo. Concernant la ligne Kossou -Bouaké 2 et le poste de Bouaké 2, ils seront mis en service en juin 2023.

3.6 LUTTE CONTRE LES INFRACTIONS AU CODE DE L'ÉLECTRICITÉ

3.6.1 Elaboration du Plan Stratégique de Lutte contre les Infractions au Code de l'Électricité (PSLICE)

Dans l'optique de veiller au respect des dispositions du code de l'électricité par les usagers et structures assujettis, la Direction Générale de l'Énergie (DGE) a élaboré un Plan Stratégique de Lutte contre les Infractions au Code de l'Électricité (PSLICE). Son objectif est de : « faire connaître et faire respecter les dispositions pénales du Code de l'électricité ». Le PSLICE (2022 – 2025) a été rédigé et est en attente de validation par les autorités compétentes.

Il comprend :

- un document narratif.
- un plan d'action.
- un budget.
- une architecture de suivi opérationnel.

3.6.2 Elaboration guide pratique pour la répression des infractions au code de l'électricité

Dans le cadre d'un programme d'assistance au Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, le WAEP/USAID apporte un accompagnement technique à la Direction Générale de l'Énergie pour l'élaboration d'un « Guide pratique pour la répression des Infractions au Code de l'Électricité ».

Le Guide pour la répression sert de recueil de procédures et d'actions à mettre en œuvre par les acteurs dans le cadre des opérations qu'ils mèneront sur le terrain pour lutter contre les violations du Code de l'électricité en Côte d'Ivoire. Il présente également des recommandations aux autorités compétentes en ce qui concerne la mise en œuvre de modifications et la conception d'instruments juridiques d'accompagnement qui pourraient soutenir le cadre existant et renforcer davantage l'autorité de l'État pour assurer une mise en œuvre efficace des mesures contre les infractions.

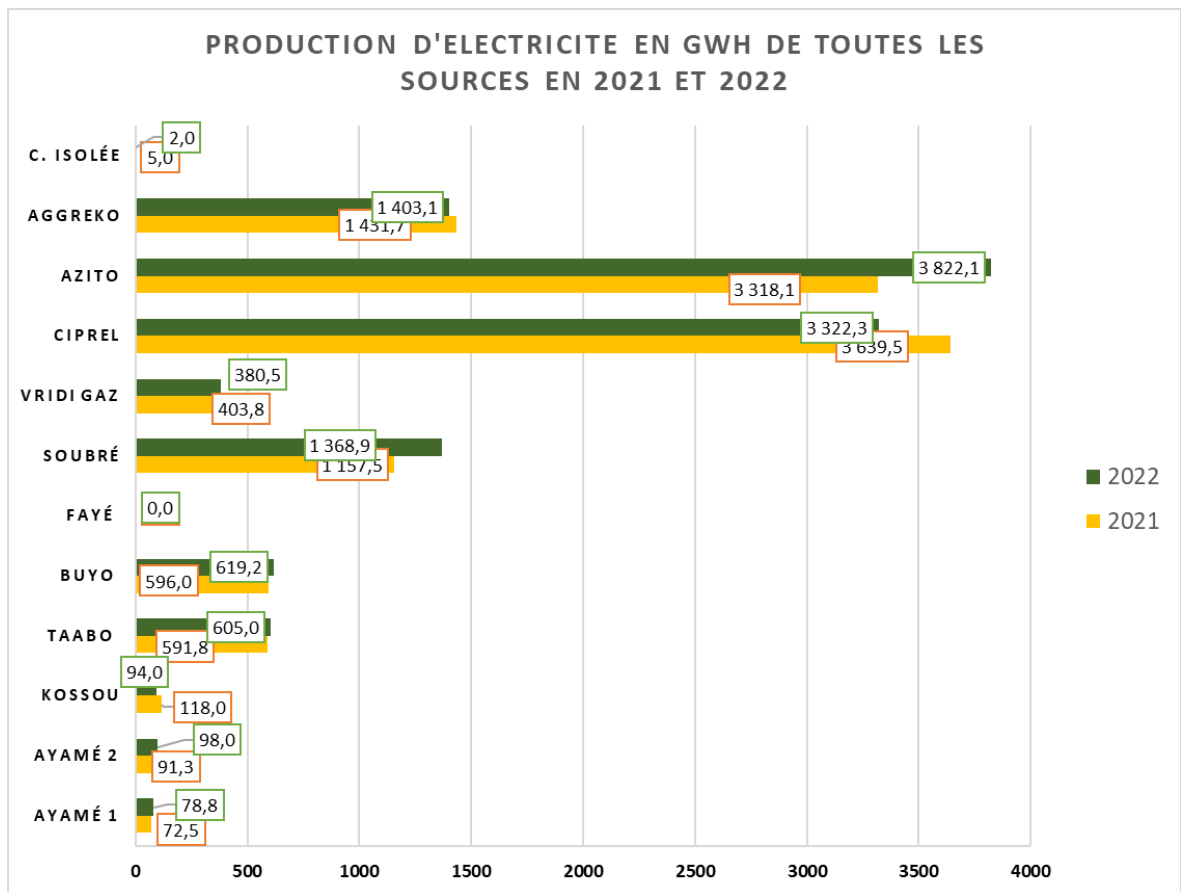
Une version provisoire du document a été soumise par le consultant pour observation en octobre 2022. A ce jour, la version finale est attendue pour validation.

3.7 DONNÉES D'EXPLOITATION DU SECTEUR

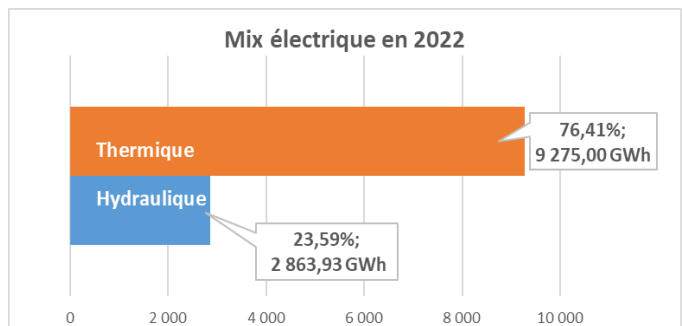
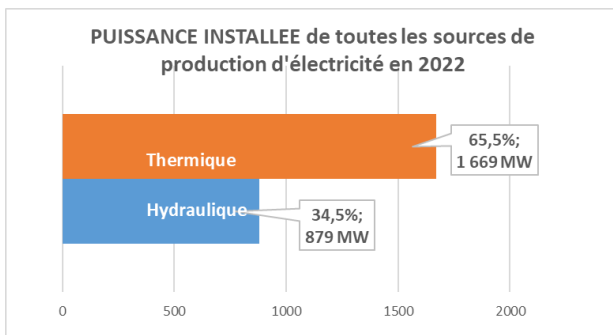
3.7.1 Production et flux d'énergie

Au terme de l'année 2022, la situation relative au suivi mensuel des données d'exploitation du secteur d'électricité se présente comme suit :

La production totale brute d'électricité à fin décembre 2022 s'établit à 12 138,92 GWh dont 76,4 % pour le thermique et 23,6 % pour l'hydraulique. Elle est en hausse de 6,3% par rapport à son niveau de 2021. La part thermique enregistre une hausse de 5,5% et la part hydraulique également une hausse de 9,0%, en raison de meilleures conditions d'exploitation par rapport en 2021 (bon niveau des stocks hydraulique, 93,36% de disponibilité des ouvrages de production).



Le parc de production a connu une augmentation de 100 MW avec l'arrivée de la centrale flottante de Karpowership pour soutenir la croissance de la demande nationale brute qui s'est affichée à + 7% en fin décembre 2022.

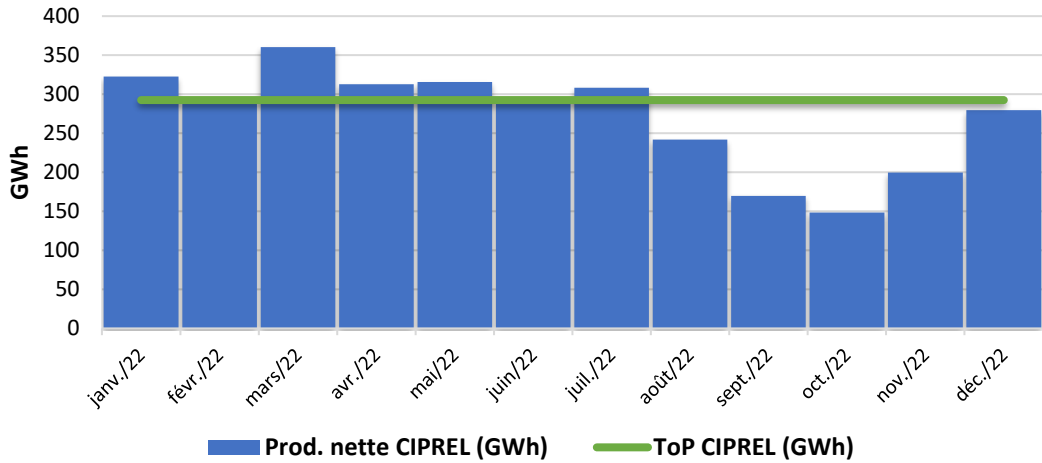


L'objectif de production révisé, défini dans le plan de production 2022 a été réalisé à 104,3% pour la production hydraulique contre 94,3% pour la production thermique soit 96,5% pour l'ensemble.

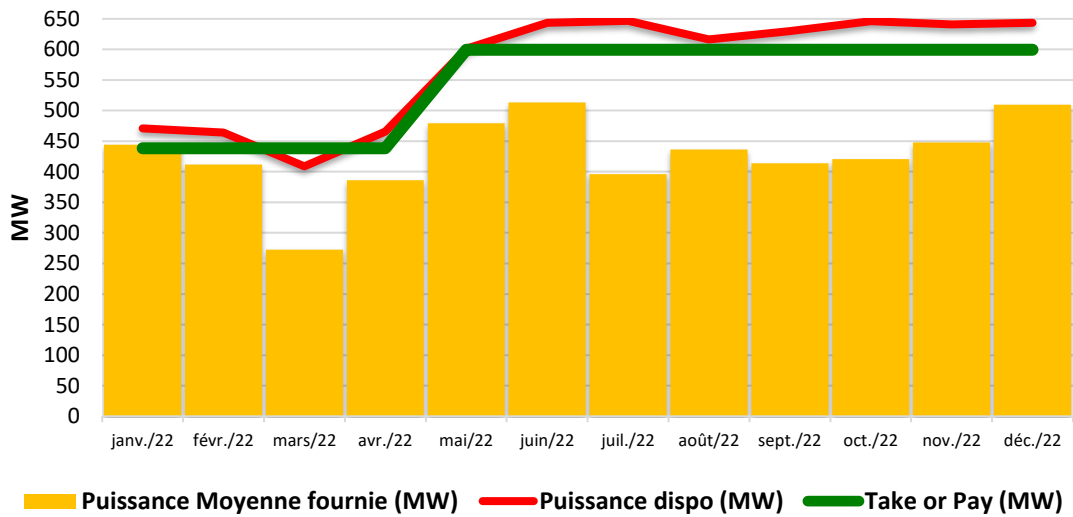
Au niveau des producteurs indépendants, le Take or Pay de CIPREL (3 510 GWh) a été consommé à 92,28% soit un écart de production nette de 270,8 GWh. A Azito et à Aggreko, les puissances contractuelles ont été utilisées respectivement à 91,91% et 94,32%.

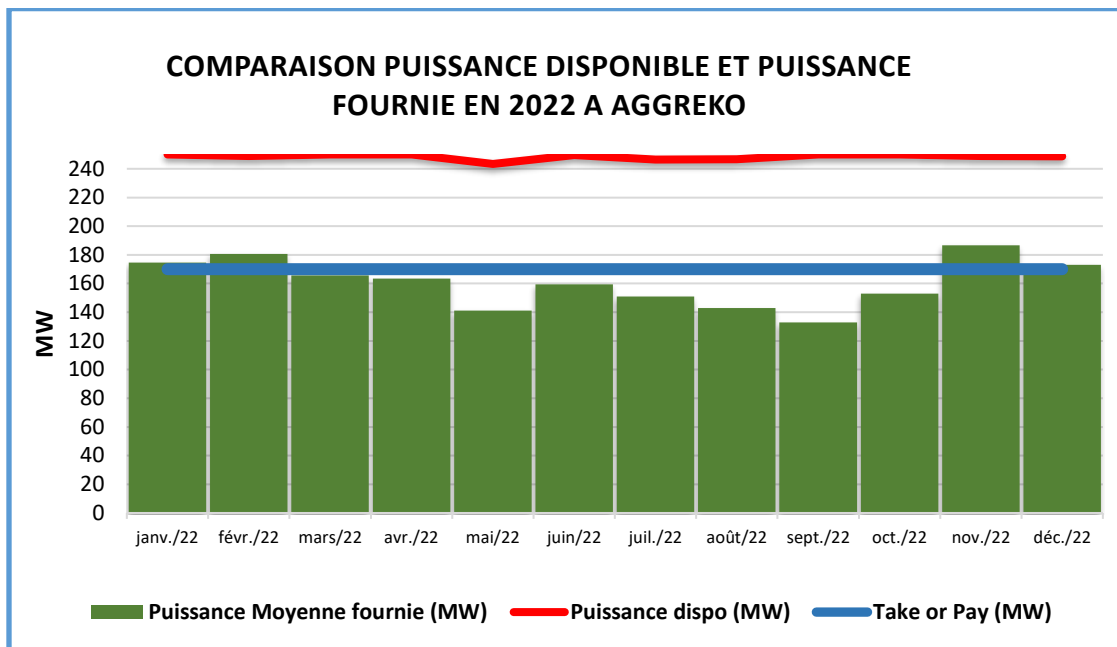
La puissance moyenne contractuelle non utilisée à Azito est de 118,6 MW et une réserve de 146, MW alors qu'au niveau d'Aggreko, la puissance contractuelle non utilisée est de 12,57 MW et une réserve de 91,1 MW.

COMPARAISON PRODUCTION NETTE ET "TAKE or PAY" DE L'ANNEE 2022 A CIPREL



COMPARAISON PUISSANCE DISPONIBLE ET PUISSANCE FOURNIE EN 2022 A AZITO





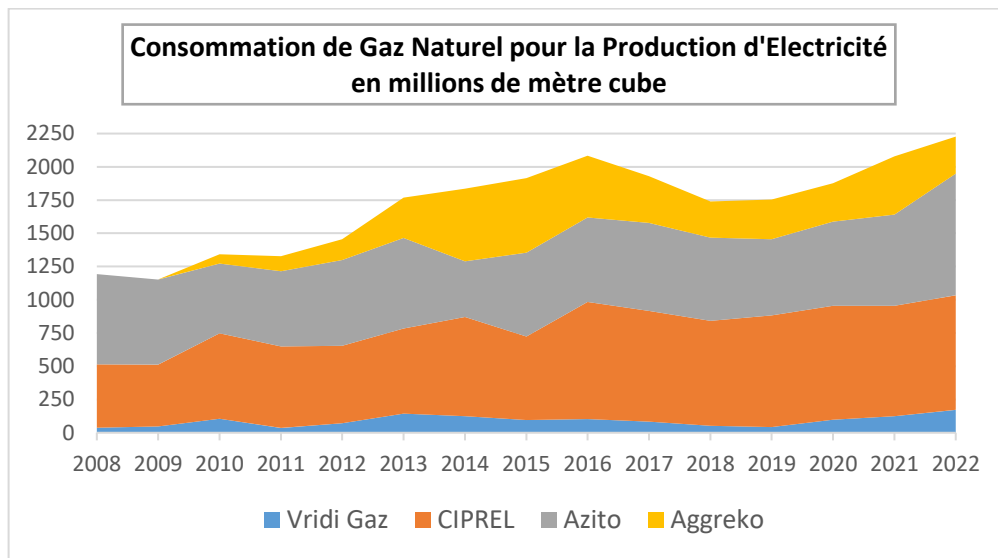
A fin décembre 2022, le volume d'électricité exporté est de **971,4 GWh**. Ce niveau est en hausse de 14,9% par rapport à la même période de 2021 (845 GWh). Cette hausse s'explique par la hausse des exportations de 20,8% (avenant N°3) et par le début de la livraison d'énergie à la Sierra Leone (EDSA) et à la Guinée (EDG) dans le cadre du projet d'interconnexion CLSG.

Cependant, l'énergie livrée à SONABEL a baissé de 32% en raison des contraintes d'exploitation.

En termes de revenus, les ventes à l'exportation se chiffrent à **FCFA 91,178 milliards** à fin décembre 2022 contre FCFA 55,412 milliards à fin décembre 2021. Elles sont en hausse de **64,55%** par rapport à fin décembre 2021 résultant de la hausse des volumes et du prix de l'énergie exportée notamment avec l'avenant N°3 de EDM et la fourniture vers la Sierra-Léone et la Guinée.

La production d'électricité d'origine thermique a nécessité la consommation de **2 226,91** millions de mètre cube de gaz naturel, en hausse de 7,17% par rapport à 2020. Cette quantité de gaz a coûté au secteur **309,249** milliards de FCFA ce qui représente une hausse de 19% par rapport à 2021.

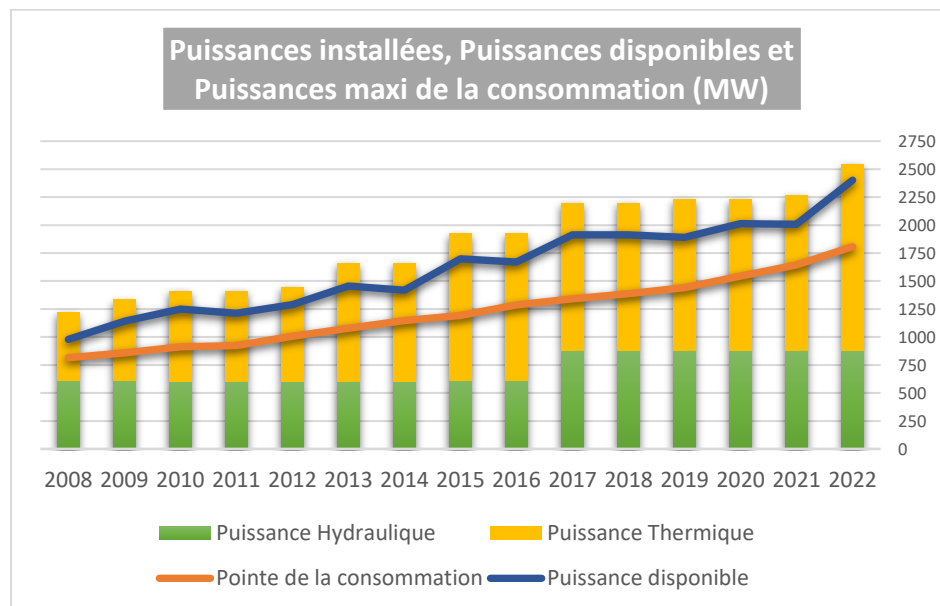
Les combustibles liquides (DDO, GASOIL, HFO et HVO) ont coûté 44,831 milliards de FCFA dont 35,656 milliards de FCFA au titre du combustible HFO consommé par la centrale flottante KARPOWER, malgré les baisses en volume du HVO (-80,4%), du DDO (-57,17%) et du GO (-60,55%).



La consommation brute sur le réseau national interconnecté s'élève à 11 431,38 GWh soit une croissance de 6,53%.

La pointe de la consommation intervenue le 17 mai 2022 est de 1807,7 MW soit une augmentation de 9,88% par rapport à 2021 alors que la puissance disponible était de 2401,8 MW (94,26%) ; ce qui correspond à une réserve de 24,7% (594,172 MW).

Enfin, la région d'Abidjan a consommé 56,5% de l'électricité livrée au réseau de distribution (10 543,3 GWh). La consommation de la région d'Abidjan est en hausse de 3,8% contre 9,7% pour l'intérieur.



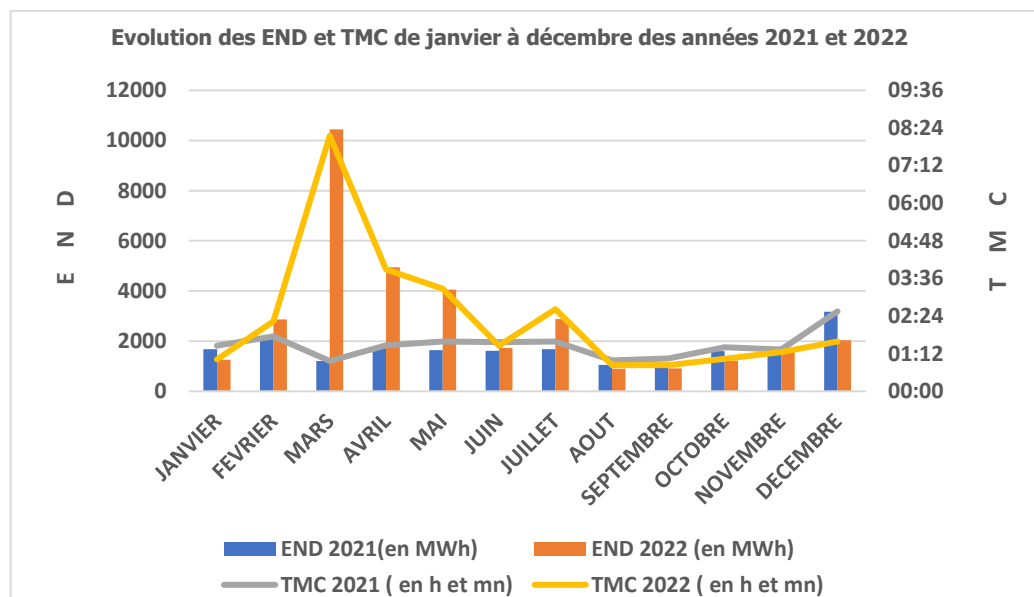
3.7.2 Indicateurs de performance : Qualité du produit (TMC, END)

L'évaluation de la Qualité du Produit du système électrique ivoirien à fin décembre 2022 révèle **10 543 300 MWh** d'énergie livrée à la distribution, pour une Puissance Moyenne de **1 204 MW**. L'Énergie Non Distribuée (END) enregistrée est de **34 819,87 MWh** soit **28 h 55 mn** de Temps Moyen de Coupure (TMC).

Les incidents survenus sur l'ensemble du réseau électrique ont occasionné trois cent quatre-vingt-treize (**393**) déclenchements sur les lignes de transport et cent soixante-quatorze (**174**) autres, sur les ouvrages hydrauliques et thermiques. Au niveau des travaux effectués, cinq cent soixante-neuf (**569**) interruptions de la fourniture de l'électricité, ont été enregistrées sur les lignes de transport et cinq cent vingt-huit (**528**) autres, sur les centrales hydrauliques et thermiques.

Parmi les incidents, l'on dénombre treize (**13**) majeurs, soixante-trois (**63**) faits saillants et incidents importants, dont vingt-six (**26**) ayant une durée supérieure ou égale à 60 mn. En plus des incidents, six (**06**) manœuvres importantes ont été programmées pour nécessité de travaux.

L'évolution de ces indicateurs de performance se présente comme suit :



Au regard des courbes et histogrammes ci-dessus, les END et TMC de janvier à fin décembre 2022, ont connu une dégradation substantielle de janvier à mars 2022, avant de connaître une amélioration progressive jusqu'à fin décembre. Ces indicateurs de performance ont connu leur pic (**10 450 MWh soit 08 h 09 mn**) au mois de mars 2022, contrairement à l'année 2021 dont les END et TMC ont également connu une dégradation avec un pic (**3 177,11 MWh soit 01 h 35 mn**) enregistré au mois de décembre de la période indiquée.

Au regard du nombre d'incidents survenus et de celui des travaux programmés sur le réseau électrique, les ouvrages de transport et de production ont été plus disponibles en 2022 qu'en 2021 avec respectivement (**99,80 % et 95,17 %**) contre (**99,61 % et 86,66 %**).

Les durées d'interruption de la fourniture de l'électricité pour cause d'incidents sont plus courtes en 2021 par rapport en 2022. Cependant, les durées d'interruption pour nécessité de travaux sur la période indiquée sont plus longues en 2021 qu'en 2022.

Les six (**06**) manœuvres importantes programmées concernent :

- le déclenchement du TFO 90/30 kV 10 MVA par maxi survenu le 14/01/2022 au poste d'Odienné pour manque de tension aux 03 départs HTA du poste ;
- le déclenchement du TFO 90/30 kV 24 MVA1 par maxi survenu le 12/02/2022 au poste de Boundiali pour manque de tension sur les départs HTA du poste ;

- les travaux de requalification de la TAG8 de CIPREL qui ont nécessité un délestage pour insuffisance de production ; occasionnée par un filtre d'aspiration brisé au poste de Vridi le 11/02/2022 ;
- l'ouverture du disjoncteur 90 kV du transformateur 90/15 kV 50 MVA2 qui a nécessité un délestage pour insuffisance de production, le 10/03/2022 au poste d'Azito ;
- la désynchronisation de la TAG d'Azito phase 4 pour réglage de la tension qui a nécessité un délestage pour insuffisance de production, le 01/04/2022 au poste d'Azito.
- l'ouverture du disjoncteur 225 kV TFO/30 kV 24 MVA du départ 225 kV qui a nécessité un délestage du réseau Ouest à partir du poste de Zagné.

3.8 RESULTAT FINANCIERS DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

3.8.1 Equilibre financier du secteur

En termes d'exploitation, le ratio de couverture de la catégorie B s'établit à 0,98 à fin décembre 2022 contre 0,99 au 31 décembre 2021, soit une baisse de 0,01 point.

Le déficit d'exploitation de FCFA 19,824 milliards au 31 décembre 2021, est passé à **FCFA 54,654 milliards** à fin décembre 2022, en lien essentiellement avec une augmentation plus que proportionnelle des charges (+21%) par rapport à celle des ressources (+17%), en dépit de la subvention de FCFA 40 milliards octroyée par l'Etat en avril 2022 pour la couverture du surcoût du combustible liquide consommé sur la période 2021-2022.

En effet, la hausse plus que proportionnelle des charges résulte essentiellement de l'augmentation des charges financières avec le recours important aux concours bancaires pour assurer le paiement des factures des IPPs et des fournisseurs de gaz naturel.

Sans la subvention de FCFA 40 milliards octroyée par l'Etat, le ratio de couverture serait de 0,92 avec un solde d'exploitation déficitaire de **FCFA 94,5 milliards** à fin décembre 2022.

3.8.2 Trésorerie

En termes de trésorerie, malgré la subvention de FCFA 40 milliards reçue de l'Etat pour la couverture du surcoût lié aux combustibles liquides consommés sur la période 2021-2022, le Secteur de l'Electricité a enregistré un déficit de FCFA 33,322 milliards à fin 2022 contre un déficit de FCFA 57,099 milliards à fin décembre 2021, soit une variation de FCFA 23,776 milliards.

Cette variation positive du solde de trésorerie de l'exercice 2022 s'explique principalement par une augmentation des ressources d'exploitation encaissées (+ FCFA 99,288 milliards) grâce à la subvention octroyée par l'Etat, plus importante que celle des dépenses d'exploitation du Secteur d'électricité (+ FCFA 75,512 milliards).

Par ailleurs, il convient de noter que cette situation de trésorerie déficitaire de FCFA 33,322 milliards ne tient pas compte du niveau des concours bancaires.

En effet, pour faire face à l'insuffisance des ressources à fin décembre 2022, le Secteur de l'électricité a dû accroître ses recours aux concours bancaires à FCFA 148,219 milliards contre FCFA 91,678 milliards à fin décembre 2021, dans l'objectif de maintenir le niveau des arriérés à 4,2 mois de factures échues pour Foxtrot, Ciprel, Azito, Aggreko et Karpower. Cependant, le niveau des arriérés pour le barrage hydroélectrique de Soubré se situe à 7,5 mois de factures échues.

L'accroissement du niveau des concours bancaires résulte en partie de l'accumulation des impayés à l'export de FCFA 88,336 milliards de FCFA à fin décembre 2022 dont FCFA 78,164 milliards au titre des impayés de EDM (Mali).

La dégradation de la situation de trésorerie à fin décembre 2022 a entraîné une accumulation du montant du stock des arriérés des IPPs et Gaziers à FCFA 231,014 milliards équivalent à 4,2 mois de factures échues, contre FCFA 70,711 milliards équivalent à 2 mois à fin 2021 pour les principaux opérateurs. Sans la subvention obtenue de l'Etat, le niveau du stock se serait situé à plus de 5 mois de factures échues.

Au titre de l'accès à l'électricité et de l'électrification rurale



3.9 PROGRAMME NATIONAL D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PRONER)

Le Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) vise à électrifier toutes les localités du Pays à l'horizon 2025. L'ensemble des projets d'investissements répartis en programmes incluant des volets électrification rurale ont permis des progrès dans ce processus d'électrification. Ainsi à la fin de l'exercice 2022, ce sont au total 563 localités qui ont été électrifiées. Ces localités se répartissent comme suit :

- 461 localités figurant dans le répertoire du RGPH 2014, faisant ainsi passer le nombre total de localités électrifiées dans cette catégorie à 7020, sur un total de 8518, soit un taux de couverture de 82,4 % à fin 2022 contre 77 % à fin 2021 pour 6559 localités électrifiées ;
- 102 localités non recensées dans le cadre du RGPH 2014, faisant passer le nombre de localités électrifiées de cette catégorie à 397 localités à fin 2022, contre 295 localités en 2021.

Ainsi, au 31 décembre 2022 :

- Le nombre total de localités électrifiées enregistrées au niveau du pays depuis 1960 est de 7417 ;
- Le nombre total de localités restant à électrifier sur la base du RGPH 2014 est de 1498 ;
- Le taux de couverture est passé à 82,4%.

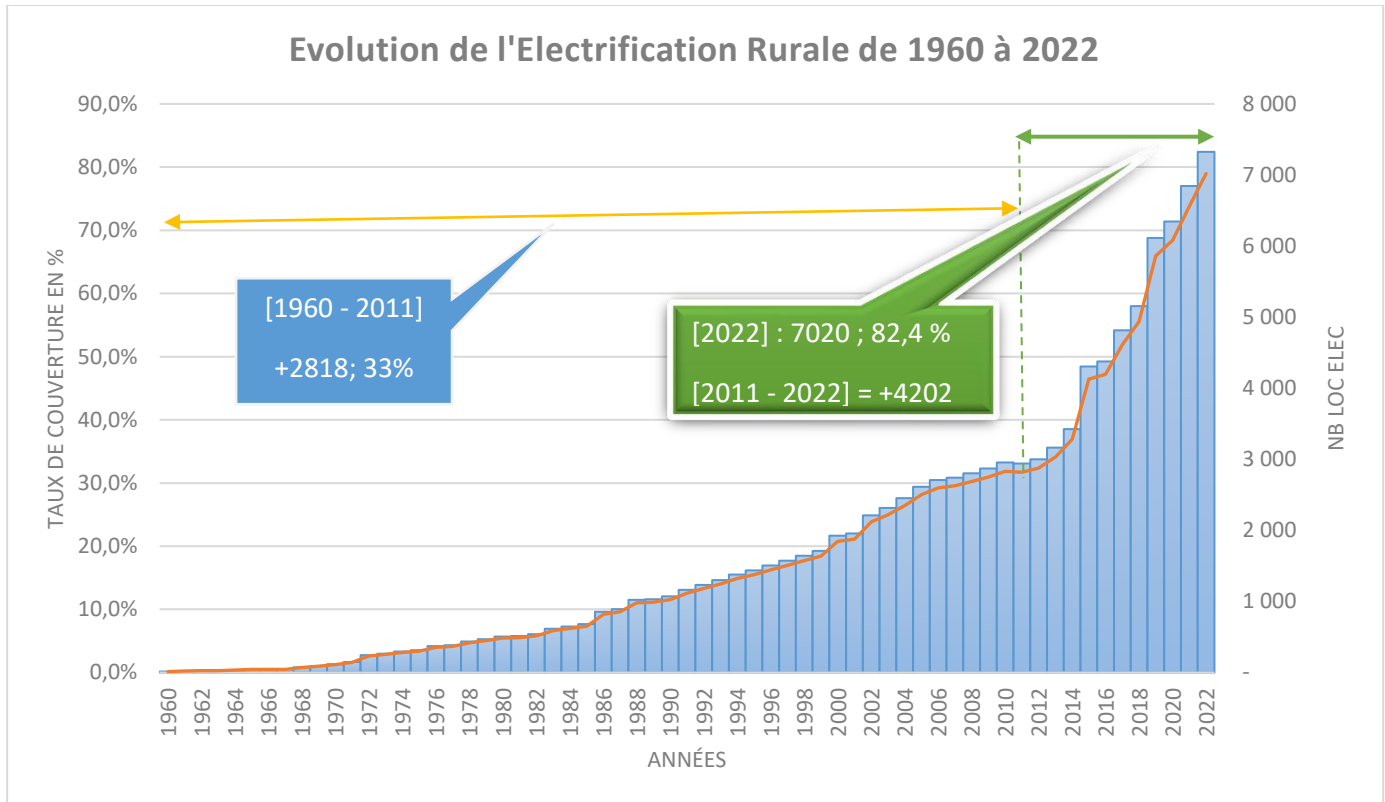
En ce qui concerne les 5741 localités de plus de 500 habitants, recensées dans le cadre du RGPH 2014, ce sont 414 qui ont été électrifiées au cours de l'année 2022, faisant ainsi passer à 5486, le nombre total des localités électrifiées dans cette catégorie de 1960 à fin 2022. Sur cette base, il reste donc à électrifier 255 localités de cette catégorie.

L'objectif de raccorder à fin décembre 2022, 750 des 1958 localités du RGPH 2014 restant à électrifier à la fin de l'année 2021, n'a donc pu être réalisé. Cela est dû entre autres à :

- L'incapacité des entreprises à absorber le volume important de travaux lancés simultanément par le secteur ;

- Les nombreuses défaillances des entreprises pendant l'exécution des travaux et la complexité du processus de résiliation et de réattribution de marchés ;
- Les réclamations des entreprises de travaux (révision de prix, prolongation de délais d'exécution, etc.) liées aux surcoûts observés sur une bonne partie du matériel d'électrification du fait des fluctuations du marché international en général et celui de l'énergie en particulier, à cause notamment des effets de la pandémie à COVID 19 et de la guerre russo-ukrainienne ;
- La lourdeur dans les procédures de certains bailleurs qui financent les projets.

La courbe ci-après présente l'évolution du nombre de localités électrifiées de 1960 à 2022 :



L'analyse du graphique d'évolution de l'électrification, permet de faire le constat que depuis 2013, il y a une nette accélération du nombre de localités électrifiées. Cette évolution positive se poursuit grâce notamment à la mise en œuvre effective du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER).

A ce stade, il est bon de noter que le taux d'accès à l'électricité (proportion de la population vivant dans les localités électrifiées par rapport à la population totale du pays) par suite logique est passé à 95,13 % contre 92% en 2021.

3.10 PROGRAMME ELECTRICITE POUR TOUS (PEPT)

Le Programme Électricité Pour Tous (PEPT), adopté par le Conseil des Ministres du 27 mai 2014, est un programme qui vise un accès effectif à l'électricité à l'ensemble des populations vivant dans les localités électrifiées du Pays. Il intègre des modalités souples d'acquisition des branchements-abonnements.

Ce programme vise à favoriser l'accès effectif à l'électricité des couches sociales à faible revenu, à qui il est demandé de payer un forfait initial de mille (1000) francs CFA sur un coût moyen du branchement-abonnement

estimé à environ 150 000 francs CFA. La possibilité étant donnée de rembourser le reliquat à travers les achats d'énergie sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.

La mise en œuvre du programme a franchi un pas important avec la prise de l'Ordonnance n°2018-809 du 24 octobre 2018 portant création, attributions et fonctionnement du Fonds pour le Programme Électricité Pour Tous dénommé « Fonds PEPT », ainsi que la loi de ratification y afférente.

De fait, deux organes de gouvernance ont été créés : le Comité de Gestion, l'organe de décision dont les membres ont été nommés par Arrêté N° 068/PM/CAB du 26 février 2019 et le Comité Technique, l'organe technique dont les membres ont été nommés par Arrêté Interministériel N° 007/MPEER/MEF/SEPMBPE du 28 février 2019.

Le Comité Technique et le Comité de Gestion du fonds PEPT ont été installés respectivement le 08 mars et le 25 avril 2019.

Pour l'opérationnalisation du Fonds, un Règlement Intérieur et un Manuel de Procédures ont été élaborés.

Suite aux changements survenus, de nouveaux arrêtés ont été pris en 2022 pour la nomination des membres des deux comités.

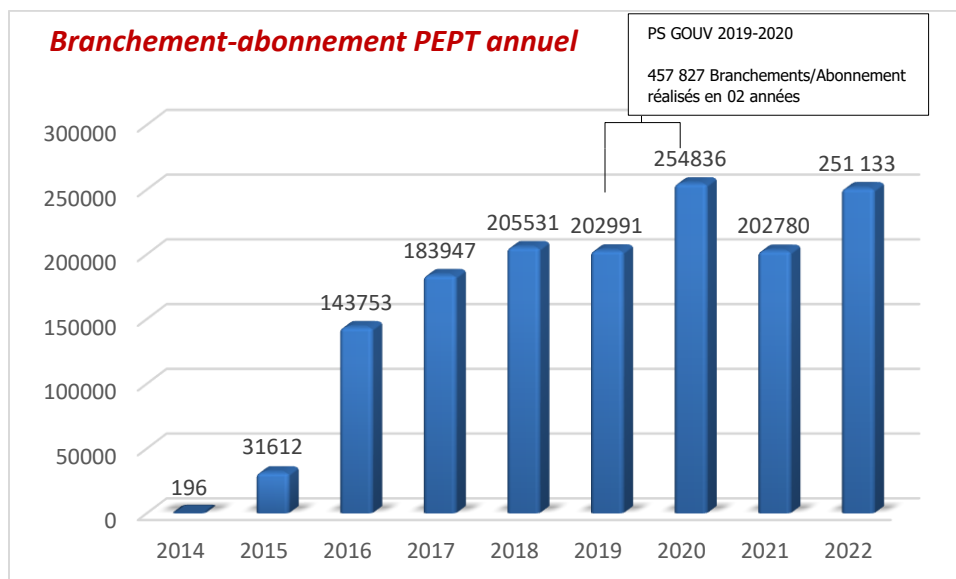
En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du PEPT, ce sont 251 133 nouveaux branchements-abonnements qui ont été réalisés sur un objectif annuel de 250 000 branchements-abonnements fixé dans le cadre du PsGouv. Soit un taux de réalisation de 100,5 %.

La répartition spatiale des 251 133 nouveaux branchements-abonnements PEPT de l'année 2022 se présente comme suit :

- 112 480 branchements-abonnements dans les zones rurales soit 44,79 % et
- 138 653 en zone urbaine, Abidjan y compris, soit 55,21 % du déploiement total.

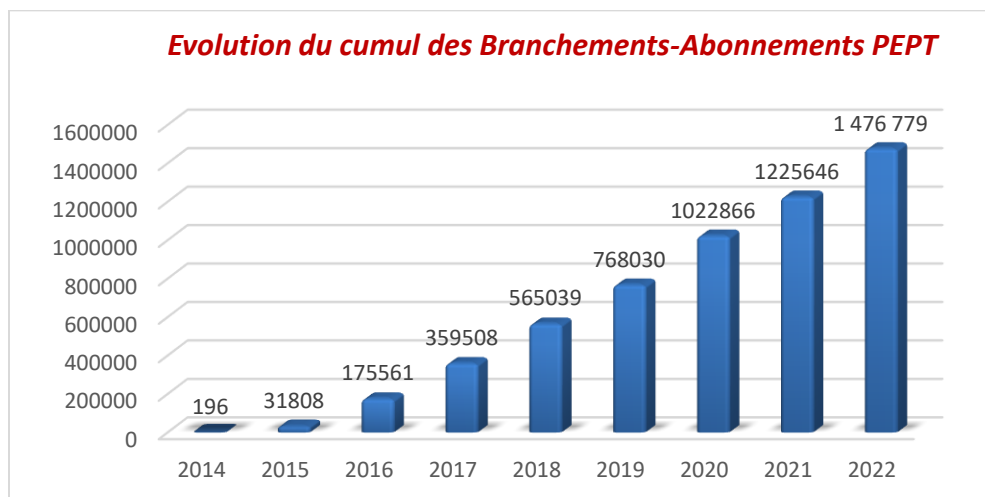
Il est bon de signaler que comme en 2022, pour l'année 2023, il est prévu la réalisation d'au moins 250 000 branchements-abonnements, toujours dans le cadre du PSGouv2 (2022-2024).

Conformément aux règles de gestion du Programme, les bénéficiaires se sont acquittés de leur contribution initiale et effectuent régulièrement le remboursement du solde, à travers leurs achats d'énergie.



Le nombre de branchement-abonnements PEPT réalisés par an

Ainsi, depuis le lancement officiel du programme en 2014, le PEPT a permis de réaliser **1 476 779 branchements-abonnements** pour un coût total d'environ 221,5 milliards de FCFA.



Evolution du nombre total de branchements-abonnements PEPT réalisés depuis 2014

Au 31 décembre 2022, il a été constaté par voie d'effets à toutes ces actions, une amélioration du taux de desserte (ratio donnant le nombre de ménages ayant un abonnement CIE par rapport au nombre total de ménages du Pays). Il est en effet passé de 60 % en 2021 à 65 % en 2022.

3.11 MISSIONS DE SUIVI DU PRONER :

Dans le cadre du suivi du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER), la Direction Générale de l'Énergie (DGE) a mené deux missions du 25 juillet au 12 août 2022. L'objectif principal était d'apprécier l'évolution des travaux en phase d'achèvement et de passer en revue les ouvrages déjà mis en service.

Les objectifs spécifiques recherchés à travers ces deux (2) missions sur un échantillon de localités prévues pour être électrifiées dans le cadre du Programme Social du Gouvernement, étaient de :

○ **Pour les localités déclarées être mises en service :**

- Vérifier l'effectivité de l'achèvement des travaux ;
- Echanger avec les populations pour prendre leurs impressions sur les ouvrages réalisés ;
- Relever les attentes des populations, notamment sur les dessertes en électricité dans les ménages.

○ **Pour les ouvrages en phase d'achèvement :**

- Faire le constat du niveau de réalisation des travaux dans la perspective de la tenue des dates de mise en service initialement indiquées ;
- Collecter des informations utiles pouvant aider à la prise de décision pour la poursuite de ceux-ci, en vue de leur achèvement ;
- Et évaluer l'accès réel des populations à l'électricité.

L'échantillon des localités concernées et synthèse des observations

DEPARTEMENT	SOUS-PREFECTURE	LOCALITES	POP. RGPH 2014	PROGRAME	DATE DE MISE EN SERVICE PREVISIONNELLE	ELECTRIFIEE		ETATS DES TRAVAUX
						OUI	NON	
TIASSALE	MOROKRO	DJAHAKRO	1 381	AFD-UE	28/02/2022		×	Travaux de la HTA en cours
		AFFOUNVASSOU	2 075	AFD-UE	31/03/2022	×		
	GBOLOUVILLE	AKOUNGOU	2 229	AFD-UE	30/04/2022		×	Travaux de la HTA à l'arrêt depuis le début de la saison des pluies
		AKALÉKRO	3 590	AFD-UE	30/04/2022		×	Travaux de la HTA en cours
		AMANI KOUAMÉKRO	638	PROSER	30/09/2022		×	Localité déguerpie par les services de la SODEFOR en 2018
	TIASSALE	KOUADIO-YAOKRO	5 969	AFD-UE	30/04/2022		×	Localité déguerpie par les services de la SODEFOR en 2018
	MOROKRO	AMANIKRO	1 809	AFD-UE	31/07/2022	×		
AGBOVILLE	RUBINO	BROU-M'PO	786	AFD-UE	30/04/2022		×	Travaux de la HTA à réaliser
	RUBINO	KÉDJÉ-M'PO	730	AFD-UE	31/07/2022		×	Travaux de la HTA à réaliser
TENGRELA	KANAKONO	ZANIKAHA	502	PAEMIR	30/03/2022		×	Travaux de pose de transformateur en cours
	TENGRELA	NANIASSO	801	PAEMIR	20/05/2022		×	- Travaux de la HTA à réaliser - Descentes de terre du réseau EP à réaliser
		M'BASSO	561	PAEMIR	15/08/2022		×	Travaux de la HTA en cours
		TIEMPA	684	PAEMIR	30/09/2022		×	Travaux de la HTA en cours
KOUTO	BLESSEGUE	TIANA	560	PAEMIR	05/04/2022		×	- Travaux de la HTA à réaliser - Descentes de terre du réseau EP à réaliser
BOUNDIALI	GANAONI	SISSEPLE	731	PAEMIR	30/06/2022		×	- Travaux suspendus au niveau du réseau de terre - Travaux de la HTA à réaliser
		PAHATOGO	1 871	PAEMIR	15/08/2022		×	- Travaux suspendus au niveau du réseau de terre - Travaux de la HTA à réaliser
	BOUNDIALI	SOKOURANI	1 981	PAEMIR	05/08/2022		×	- Travaux de la HTA à terminer - Descentes de terre du réseau EP à réaliser
		GUINGUERENI	1 349	PAEMIR	30/10/2022		×	En attente des tests avant la mise en service
KOUTO	KOLIA	MONONGO	2 793	PRONER	30/10/2022	×		Localité mise en service, il y a plus de deux années

Source Direction de l'Electrification Rurale : Rapport mission suivi PRONER fin juillet 2022

Au terme des missions effectuées, un constat général se dégage. La mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement phase 2 (PSGouv 2022-2024) dans sa composante accès à l'électricité est effectivement en cours dans les régions visitées de l'AGNEBY-TIASSA et de la BAGOUE et se déroule assez bien.

Toutefois, quelques anomalies ont été observées au niveau certaines localités. Il s'agit notamment :

- Des localités d'AMANI KOUAMÉKRO et de KOUADIO-YAOKRO dans le Département de TIASSALE, seraient déguerpies en 2018 par la SODEFOR mais, figurent au nombre des localités à électrifier ;
- De la localité de MONONGO dans le Département de KOUTO, mise en service depuis près de trois ans et qui continue de figurer dans le programme des localités à électrifier ;
- Des retards importants accusés dans la réalisation des travaux au niveau de plusieurs localités de telle sorte que les dates de mise en service initialement indiquées sont impossibles à tenir ;
- Des lenteurs persistantes observées dans la mise en œuvre des travaux sur certains sites qui laissent craindre une détérioration des équipements déjà sur sites comme à TIANA où le transformateur est déposé à l'air libre presque au sol.

Par ailleurs, il faut aussi signaler la nécessité d'améliorer la prise en main effective par la CIE, des localités électrifiées afin que les opérations de maintenance puissent être assurées dans les meilleurs délais.

Le point fait en fin d'année, indique que toutes les localités de l'échantillon ayant fait l'objet de la visite, sauf celles déguerpies, sont électrifiées.

Au titre de la validation de rapport d'Etudes d'Impact Environnemental et Social :

Au cours de l'année 2022, la DERU n'a pas été sollicitée pour participer à la validation des études d'impacts environnemental et social de projets d'électrification ou d'extension de réseaux.

Au titre des célébrations villageoises de fêtes de la lumière :

Les populations de certaines localités, heureuses d'avoir bénéficié de l'électrification, organisent des cérémonies dénommées « fête de la lumière » pour rendre hommage au Président de la République en reconnaissance à ses actions de développement notamment en faveur de l'électrification. A ces occasions, le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie est souvent invité. Ainsi, au cours de l'année 2022, au titre de la représentation du Cabinet, la Direction de l'Electrification Rurale a participé à deux (02) fêtes de la lumière décrites comme suit :

- Fête de la Lumière et de l'Eau Potable à KORDROU Sous-Préfecture de TOTODROU, Département de KOUIBLY, organisée le samedi 26 mars 2022 par la Mutuelle pour le Développement de ladite localité (MUDEKOR) ;
- Fête de la Lumière à TAKIKRO et ADJEBO, Sous-Préfecture de BOLI, Département de DIDIEVI, Région du BELIER, organisée le samedi 16 avril 2022 par la Mutuelle EBOHEKOUN de DIDIEVI (MEDI).

3.12 PROGRAMME NATIONAL D'EXTENSION DE RESEAUX (PRONEX)

Depuis 1960 un important effort d'électrification a été consenti par les Gouvernements successifs. Mais, l'électrification des villes et des villages n'a pas toujours été accompagnée d'un programme régulier d'extension prenant en compte les besoins liés à l'accroissement de la population, à l'agrandissement des localités du fait de la réalisation de nouveaux lotissements, au développement des activités génératrices de revenu, à l'éducation et à la santé. Ce contexte marqué par un besoin crucial d'extension du réseau de distribution dans

les localités électrifiées afin de faire face à la croissance démographique et économique a conduit à l'initiation du Programme National d'Extension de Réseaux.

Le Programme National d'Extension de Réseaux (**PRONEX**) propose une démarche structurée et rationnelle qui a pour ambition d'étendre le réseau électrique dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire aux bénéficiaires des populations et au soutien des activités socio-économiques.

Le programme nécessite des ressources importantes et est dans la phase de recherche de financement.

3.13 INSTRUCTION DES DOSSIERS D'ELECTRIFICATION

Parallèlement aux activités menées dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes d'accès à l'électricité, la Direction Générale de l'Énergie est sollicitée par les populations et divers acteurs du développement rural en vue de la prise en compte de localités dans les programmes d'accès à l'électricité.

Pour l'année 2022, ce sont au total 54 demandes qui ont été enregistrées et réparties comme suit :

- 17 demandes d'électrification ;
- 21 demandes d'extension ou de réhabilitation de réseaux électriques ;
- 16 demandes de branchements-abonnements PEPT ;
- 01 demande de dédommagement au titre des destructions de plantations engendrées lors des constructions de lignes ;
- 01 demande de partenariat dans le cadre des activités de déploiement du PEPT.

Ces requêtes ont été instruites et des correspondances ont été adressées aux différents requérants en guise de réponse.

3.14 ATELIERS, SEMINAIRES ET FORMATIONS

La Direction de l'Électrification Rurale a participé à plusieurs ateliers, séminaires et formations au cours de l'année 2022. Au nombre de ceux-ci, nous pouvons citer :

➤ **Atelier sur les procédures et mesures d'encadrement des acteurs de l'exécution budgétaire :**

Cet atelier qui s'est déroulé le 07 avril 2022 à l'Auditorium de la PETROCI au Plateau, a permis d'aborder les principaux thèmes ci-après relatifs à la réforme du Budget Programme :

- Le cadre général de la mise en œuvre du Budget-Programme ;
- Les principales spécificités du Budget-Programme ;
- Le processus d'élaboration du Budget.

➤ **Atelier de réflexion sur les conditions devant permettre d'assurer de façon durable la fourniture de l'électricité en Côte d'Ivoire**

L'enjeu pour le Secteur de l'Électricité est de concevoir et mettre en œuvre un plan de développement de ses infrastructures qui soit en adéquation permanente avec les objectifs fixés par le Gouvernement, de sorte à satisfaire durablement à la forte croissance de la demande nationale en énergie électrique, ainsi que les besoins importants à l'exportation vers les pays voisins.

Soucieuse de pouvoir continuer à assurer le développement du réseau électrique, la Société des Énergies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) a initié des réflexions opérationnelles et stratégiques pour :

- Garantir durablement l'équilibre offre-demande face à la forte croissance annuelle de la demande de l'ordre de 8% à 10% ;
- Assurer le maintien de l'équilibre financier du Secteur de l'Electricité face aux défis de la poursuite des investissements ;
- Concrétiser la vision affirmée du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire, le Hub énergétique de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2030.

Aussi a-t-elle organisé, les 02 et 03 juin 2022 à l'Hôtel Akwa Beach d'ASSINIE, un atelier de réflexion et d'échanges en vue d'identifier les recommandations et de proposer les plans d'actions nécessaires pour assurer à long terme, la continuité du service de fourniture d'électricité, y compris la restructuration de la dette.

➤ **Séminaire interne Mines, Pétrole Energie : Etat des lieux et Perspectives**

Ce séminaire initié par Monsieur le Ministre, s'est déroulé du 29 juin au 1^{er} juillet 2022 au RADISSON BLU. Il a permis à toutes les structures du ministère, de présenter leurs missions, leur organisation, les grands projets, l'évolution des chiffres clés des différents secteurs, les enjeux et les perspectives. La Direction de l'Electrification Rurale a participé à ce séminaire.

➤ **Atelier sur le Plan Directeur Distribution de l'énergie électrique des Villes de l'Intérieur de la Côte d'Ivoire (PDDVI) 2022-2040**

Dans le cadre de l'étude du Plan Directeur Distribution de l'énergie électrique des Villes de l'Intérieur de la Côte d'Ivoire pour la période 2022-2040, le Consultant STUDI International mandaté pour la réalisation de cette étude, a organisé un atelier de travail et de transfert de compétences du 19 septembre au 14 octobre 2022 à Tunis en Tunisie.

Cet atelier collaboratif de l'équipe projet avec le consultant STUDI International était destiné à contribuer à l'élaboration des plans de développement des ouvrages de distribution. Un volet formation a été associé afin de permettre aux membres de l'équipe projet de prendre en main les différents outils et méthodologie de planification des ouvrages de distribution.

Les séances se sont déroulées en trois (03) sessions :

- Les sessions 1 et 2 du 19 septembre au 7 octobre 2022, réservées à l'équipe projet ont respectivement porté sur la prévision de la demande (Scénarios par année cible, variables explicatives, segmentation par type d'usage), la formation sur le SIG, les études et planification des réseaux de distribution.
- La session 3, du 10 au 14 octobre 2022, réservée aux membres du comité de pilotage a porté sur les discussions et orientations stratégiques sur le plan directeur.

A cette session les projets à réaliser sur la période 2023-2040 pour satisfaire et garantir la sécurité d'alimentation en régime normal et perturbé (N-1) ont été présentés.

➤ **Atelier de validation des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale actualisés :**

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), structure sous tutelle du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) a entrepris au cours de l'année 2017, la définition des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale, conformément à ses missions contenues dans le Décret n°2008-62 du 28 février 2008. Validés à travers un processus participatif impliquant plusieurs acteurs nationaux au cours d'un atelier en décembre 2017 à Dabou, les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale ont été adoptés en Conseil des ministres le 12 juin 2019. Ces indicateurs au nombre de 151 dont 114 indicateurs de cohésion sociale et 37 indicateurs de solidarité couvrent tous les domaines d'intervention permettant d'évaluer l'état de la Solidarité et de la Cohésion Sociale.

Ainsi, en 2021, une étude a été réalisée dans le but de collecter des données pour leur calcul. Cette étude effectuée a permis de définir l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale traduisant ainsi une valeur objective et globale de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Toutefois, dans la pratique de ces indicateurs, des difficultés ont été rencontrées notamment au cours de la collecte des données, dans le calcul, dans les ventilations. En plus, certains de ces indicateurs ne semblent plus être d'actualité compte tenu de l'évolution socio-politique du pays.

Partant de ces constats, et après évaluation, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté à travers l'OSCS a entamé, conformément aux missions de cet organe de veille et d'alerte dont la première est de définir et actualiser les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale, le processus d'actualisation des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale.

C'est ainsi que s'est tenu du 13 au 14 octobre 2022 à l'hôtel Le Rocher de Yamoussoukro, l'atelier de validation des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale à la suite de la phase de pré-validation qui a eu lieu du jeudi 29 au vendredi 30 septembre 2022 à l'Hôtel Sirius YLG sis à Dabou.

Les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale du secteur énergie validés à cet atelier sont :

- la proportion de villages d'au moins 500 habitants électrifiés ;
- la part des ménages ayant accès à l'électricité.

➤ **Atelier de mise à niveau des Points Focaux Ressources Humaines**

Dans le cadre du projet de déploiement de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) au sein du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, un atelier de mise à niveau des Points Focaux a eu lieu du 30 septembre au 1^{er} octobre 2022.

Organisé par la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère à « Robert's Hôtel Abidjan » sis aux II Plateaux Aghien, cet atelier auquel la Direction de l'Électrification Rurale a participé, a permis aux participants de s'imprégner des missions, des différentes étapes de mise en œuvre et des méthodologies d'établissement d'organigrammes, de fiches de postes, d'évaluations et d'identification des besoins de formations.

➤ **Séminaire de formation sur « la Finance pour décideurs non financiers »**

La Direction de l'Électrification Rurale a participé au séminaire de formation organisé par le Cabinet du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, les 24 et 25 novembre 2022, au Golf Ivoire Club, sur « **la Finance pour décideurs non financiers** ». L'atelier a permis d'aborder les points ci-après :

- Les mécanismes comptables et financiers ;
- L'analyse financière du bilan et du compte de résultat ;
- L'analyse du résultat comptable au résultat fiscal ;
- L'analyse des coûts et des marges ;
- Les choix et décisions d'investissements ;
- L'élaboration de budgets ;
- Le Pilotage des activités : les tableaux de bord ;
- Les techniques de contrôle des comptes ;
- L'éthique des affaires.

➤ **Atelier de perfectionnement des agents de la Direction Générale de l’Energie à la bureautique (Word et Excel) et d’initiation à l’outil de gestion de projet (MS PROJECT)**

La Direction de l’Electrification Rurale a participé à l’atelier de formation organisé par la Direction Générale de l’Energie du 05 au 10 décembre 2022, à Robert’s Hotel des II Plateaux, dans le cadre du perfectionnement et du renforcement des capacités de ses agents.

Les modules de formation ont porté sur la bureautique (Word et Excel) pour les Secrétaires et sur l’initiation à l’outil de gestion de projets, MS PROJECT, pour les Agents Techniques.

➤ **Atelier de validation de l’étude de l’outil DREI (Instrument d’atténuation des risques liés aux investissements dans les mini-réseaux PV batteries en Côte d’Ivoire)**

Du 07 au 10 décembre 2022 s’est tenu à Grand-Bassam, un atelier de validation de l’étude de l’outil DREI (Instrument d’atténuation des risques liés aux investissements dans les mini-réseaux PV batteries en Côte d’Ivoire).

Organisée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en collaboration avec le Ministère en charge de l’environnement, cette étude consiste à :

- Identifier les risques d’investissement dans les mini-réseaux solaires en Côte d’Ivoire ;
- Faire ressortir l’ensemble des instruments publics pour promouvoir les investissements dans ce sous-secteur important du segment de développement des Energies renouvelables ;
- Intégrer la perception du secteur privé sur l’impact de ces instruments d’action publique.

L’atelier a regroupé des acteurs aussi bien publics que privés intervenant dans ce segment d’activités.

3.15 PLATEFORME EN LIGNE DE RACCORDEMENT A L’ELECTRICITE

L’Etat s’est engagé dans la dématérialisation des actes et services publics en vue d’améliorer significativement l’environnement des affaires en Côte d’Ivoire. Ainsi, des groupes de travail ont été mis en place pour aborder différentes thématiques suivant les indicateurs de l’Indice Doing Business de facilité de faire des affaires.

Concernant l’électricité, le groupe de travail créé, a permis d’élaborer une plateforme en ligne de raccordement à l’électricité avec pour objectifs de :

- Raccourcir le délai de raccordement à l’électricité (de 53 à 28 jours) ;
- Offrir la visibilité sur le traitement de la demande ;
- Offrir une transparence dans l’établissement des coûts ;
- Dématérialiser le paiement et les documents.

Les travaux du groupe de travail ont abouti à la proposition d’un projet d’Arrêté interministériel portant mise à disposition d’une plateforme en ligne de raccordement à l’électricité aux usagers et acteurs du Secteur de l’Electricité. Ledit projet d’arrêté est toujours en attente de signature en vue de l’application effective de ses dispositions par les différentes parties prenantes concernées.

3.16 PROJET REGIONAL D'ELECTRIFICATION RURALE DE 20.000 VILLAGES DANS L'ESPACE CEDEAO (PRODEL 20.000)

Dans le cadre de sa contribution aux efforts des Etats membres dans leurs stratégies nationales d'accès universel à l'électricité, la Commission de la CEDEAO a initié le Projet Régional d'Electrification de 20 000 villages en Afrique de l'Ouest (PRODEL 20000).

La préparation dudit projet a donné lieu à une étude préliminaire pour la sélection des villages et la proposition d'une stratégie de développement du projet. L'étude a démarré par une phase de collecte de données et a débouché sur la rédaction d'un rapport. A cet effet, La CEDEAO a organisé les **17 et 18 mars 2022 à LOME au TOGO**, un atelier régional en vue de valider ledit rapport.

L'objectif général de l'étude est la sélection des villages à électrifier dans le cadre du projet et la définition de la stratégie de mise en œuvre.

De manière spécifique, l'étude vise entre autres à :

- Identifier, en collaboration avec les Etats membres, le nombre de villages à électrifier dans chacun des Etats membres de la CEDEAO. Ces villages ne devront pas figurer sur la liste d'un projet en cours ou d'un plan d'électrification dont le financement est bouclé. Des critères de choix des localités seront préalablement définis (démographie, éloignement/proximité des réseaux existants, infrastructures sociales ou communautaires existantes ou en projet, ressources économiques, etc...);
- Proposer une répartition des quotas des villages à électrifier par pays en fonction des critères à définir (faible taux d'accès, etc.);
- Proposer les critères de sélection (coût, rentabilité, facilité d'exécution, priorité nationale, statut administratif, équité entre les pays, autre spécificité signalée);
- Procéder à une répartition des 20 000 villages à cibler dans le cadre du projet en collaboration avec les Etats membres;
- Fixer le nombre de villages concernés dans la première phase du programme à réaliser en 5 ans pour en assurer une meilleure visibilité.

Les résultats de l'atelier sont présentés comme suit :

- Les données et informations collectées par le Consultant sont revues et validées par les Etats membres;
- Les données et informations manquantes sont transmises au Consultant par les Etats membres;
- L'analyse globale faite par le Consultant sur les données collectées est approuvée;
- La proposition de répartition par pays du nombre de villages est analysée et validée;
- Des orientations sont données sur les premières réflexions sur la stratégie de mise en œuvre.

Au terme des travaux et des compléments d'informations fournies au Consultant, la répartition entre les 15 pays membres, des villages à prendre en compte dans le cadre du programme, a été faite au prorata de la population en zone rurale n'ayant pas accès à l'électricité dans chacun de ces pays. **Sur cette base, il est prévu d'allouer 1366 localités à la Côte d'Ivoire.**

Les modalités de mise en œuvre du programme seront définies avec les différents Etats membres selon leurs spécificités.

3.17 PROJET D'APPUI A LA MAXIMISATION DE L'IMPACT DE L'ELECTRIFICATION RURALE EN COTE D'IVOIRE (PROJET MAX)

L'objectif général du Projet d'appui à la maximisation des impacts socio-économiques de l'électrification rurale en Côte d'Ivoire (Projet MAX), financé par l'UE à travers l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France, est d'**augmenter l'accès et l'utilisation d'équipements électriques économes en énergie** par les différentes catégories de consommateurs, à savoir les **ménages**, les **acteurs économiques** et les **espaces collectifs** afin de **maximiser les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs de l'électrification rurale**.

Lancé en 2021, avec un budget de 04 Millions d'€uro soit environ 02 milliards 660 millions de FCFA, ce projet est prévu être mis en œuvre sur 04 ans (2021-2024). **La zone d'intervention prioritaire sera les 535 localités dont l'électrification est financée par l'AFD, même si les activités pourront viser des zones plus larges.**

L'étude de faisabilité réalisée de la période de Mai à juillet 2022 a permis d'identifier des mécanismes destinés à :

- (i) **Faciliter l'acquisition d'équipements électriques** par les particuliers, les services publics et les professionnels privés ruraux ;
- (ii) **Inciter les acteurs privés des chaînes de distribution d'équipements électriques** à améliorer la qualité de leurs produits et services, ou à étendre leurs rayons de desserte.

Cette étude à consister à définir les orientations stratégiques de l'appel à projets qui sera lancé par le projet MAX par :

- ✓ La réalisation d'une **étude détaillée de la demande** au niveau de 42 villages dans 8 départements (Agboville, Divo, Bouaflé, Daoukro, Ouéllé, Dimbokro, Bouaké, Korhogo) avec 33 villages électrifiés et 9 non électrifiés :

Une étude de la demande effectuée par des interviews de Chefs de villages et notables, de ménages, de petites entreprises et de responsables de structures sociocommunitaires (écoles, centres de santé) en vue :

- (i) D'une analyse et étude du niveau d'équipement dans les localités ciblées ;
- (ii) D'une analyse et étude du niveau de couverture du réseau dans les localités déjà électrifiées ;
- (iii) D'une analyse approfondie de la demande en équipements électriques ;
- (iv) D'une identification et une analyse des contraintes auxquelles la demande est confrontée.

- ✓ L'élaboration d'une **cartographie détaillée des acteurs et des opportunités**, avec pour objectif d'identifier les acteurs qui pourraient être des bénéficiaires d'une subvention pour la mise en œuvre de mécanismes techniques et financiers du Projet MAX.

Ainsi une étude de l'offre a été effectuée par des entretiens qualitatifs avec 61 acteurs à Abidjan et dans les zones du Projet :

- 8 prestataires de services financiers (PSF)
- 22 fournisseurs d'équipements électriques (électroménager et agro-transformation)
- 15 coopératives
- 5 opérateurs de service
- 7 collectivités locales (mairies et conseils régionaux)

- ✓ L'identification des contraintes dont la levée pourrait être facilitée par une subvention dans le cadre du projet MAX, et les types d'actions qui pourraient être éligibles.

Dans le cadre de la Restitution de l'étude de marché et stratégies d'intervention proposées pour le Projet MAX, Expertise France a organisé de la période du 20 au 23 septembre 2022 à Abidjan avec la participation de la

Direction Générale de l'Énergie à travers la Direction de l'Électrification Rurale et du 24 au 27 septembre 2022 à l'intérieur du Pays, des journées de Concertations avec les acteurs clés en vue d'échanger et de partager les premiers résultats de l'étude.

Les échanges ont porté notamment sur les mécanismes techniques et financiers qui pourraient être mis en œuvre à travers la subvention.

Le lancement du 1^{er} Appel à Projet (Communication et accompagnement) a été effectué le 1^{er} Décembre 2022.

Les prochaines étapes du Projet Max en 2023

- ✓ Poursuite des échanges et concertations avec les acteurs (CIE, Distributeurs d'équipements, Instituts de Microfinances, coopératives, ONG...);
- ✓ Elaboration du dispositif de suivi évaluation ;
- ✓ Appel à projets (évaluation et sélection des projets) ;
- ✓ Signature des contrats de Subventions et autres accords de partenariats ;
- ✓ Réalisation et suivi des projets subventionnés.

3.18 ACTIVITES DE L'ASSOCIATION AFRICAINE POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (CLUB-ER)

L'Association Africaine pour l'Électrification Rurale (CLUB-ER) est un réseau qui regroupe les agences et structures nationales en charge de l'électrification rurale.

Par la mise en commun des savoir-faire et des retours d'expériences, le CLUB-ER a pour vocation le renforcement des capacités des institutions africaines d'électrification rurale et la recherche de solutions appropriées aux problématiques de l'accès à l'électricité.

A cours de l'année 2022, le CLUB-ER a organisé une série de formations en ligne. Par ailleurs il a tenu sa 16^{ème} Rencontre Annuelle ainsi que sa 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire.

- Au titre des formations en ligne :

Le CLUB-ER en partenariat avec le South-South-North/Africa Mini-Grid Community of Practice a proposé un programme de renforcement de capacités dans le cadre du projet : « *Growing Government Engagement in Energy Access* ». Développée conjointement avec le « Transforming Energy Access (TEA) » de l'UKAID, cette formation s'est déroulée en ligne sous la forme de Small Private Online Course (SPOC) en deux (02) sessions tenues respectivement du 07 au 25 mars 2022 et du 12 septembre au 07 octobre 2022. Ainsi, les trois (03) thèmes ci-après ont été proposés :

- Thème 1 : « L'Analyse Economique et Financière » ;
- Thème 2 : « La Régulation » ;
- Thème 3 : « La Politique et la Gouvernance ».

La DERU a participé à la formation relative au thème 1, intitulée : « **Mener une analyse économique et financière d'un projet d'électrification décentralisée** ». La formation a été animée par la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI) via l'Institut des Hautes Etudes du Développement Durables (IHEDD) basé en France. Elle a permis d'aborder les points ci-après :

- Qu'est-ce que « l'accès à l'électricité » ?
- Consommer l'électricité : qui, pourquoi et comment ?
- Comment évaluer la demande des consommateurs d'électricité et des services énergétiques ?
- Comment sélectionner une solution d'électrification rurale ?
- Quelles sont les variables économiques et financières d'un projet ?

- Comment calculer les indicateurs usuels de rentabilité ?
- Comment construire le plan d'affaires d'un projet d'accès décentralisé à l'électricité ?
- Quels sont les Dispositifs de financement de l'électrification décentralisée ?

Elle s'est achevée par une évaluation finale donnant droit à l'obtention d'un certificat de suivi avec succès.

- **Au titre de la 16^{ème} Rencontre Annuelle du CLUB-ER**

La 16^{ème} Rencontre Annuelle du CLUB-ER s'est tenue à Tunis, en Tunisie les 1^{er} et 02 novembre 2022. L'évènement a eu lieu à l'Hôtel RAMADA PLaza Gammarth sur le thème : « *Accélérer l'accès par l'extension du réseau et l'électrification décentralisée* ». Il a enregistré la participation des douze (12) membres ci-après : Direction Générale de l'Energie Côte d'Ivoire, CI-Energies Côte d'Ivoire, REA Zambie, STEG-IS Tunisie, ABERME Bénin, ADER Mauritanie, ASER Sénégal, REA Tanzanie, ADER Madagascar, ANSER Congo, AT2ER Togo, RREA Liberia.

La rencontre a donné lieu à des communications en lien avec le thème, suivies d'échanges.

- **Au titre de la 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire**

La 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Africaine pour l'Electrification Rurale s'est tenue le 03 novembre 2022 au RAMADA Plaza Gammarth (Tunis – Tunisie). Elle a été diffusée en ligne pour permettre aux membres absents de la suivre directement.

Sur les quarante-cinq (45) membres institutionnels, douze (12) étaient présents.

Ainsi, se référant au Règlement Intérieur notamment en ce qui concerne les dispositions de la tenue de l'Assemblée Générale (article 5.1 en ses paragraphes C et D), il a été constaté que : « *Le quorum fixé à la majorité absolue des Membres institutionnels à jour de leur cotisation* » n'était pas atteint, étant donné que seule la REA Zambie était à jour de sa cotisation.

Partant de ces dispositions, les représentants des membres institutionnels présents ont noté d'une part l'absence de la majorité des membres et d'autre part, le défaut d'éligibilité de la majorité des membres présents pour délibérer.

Il est constaté à cet effet, le **défaut de quorum** pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, conduisant de facto le Président à l'ajournement de la session.

De plus, avant ajournement de la session, le Président a requis des membres présents, des propositions pour remédier à la situation. Le Secrétaire Exécutif a noté une seule proposition :

☞ **L'ADER Mauritanie** a suggéré que les membres présents demandent au Secrétaire Exécutif d'organiser dans les plus brefs délais une réunion du Comité de Pilotage pour statuer, entre autres sur :

- Le cas des membres en retard de leurs cotisations ;
- La convocation d'une Assemblée Générale.

L'organisation matérielle et financière de cette réunion des membres du Comité de Pilotage est laissée au soin du Secrétariat Exécutif.

☞ L'ASER Sénégal s'est aligné sur cette proposition de l'ADER Mauritanie.

Prenant acte de la situation, le Président a levé la séance tout en demandant au Secrétaire Exécutif de tenir compte des recommandations sus-citées.

Ainsi, la 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire a été ajournée à une date qui sera fixée ultérieurement.

La rencontre de Tunis s'est achevée par une série de trois (3) visites :

- Une ferme éolienne de 190 MW sur le littoral et le poste d'évacuation du réseau de la STEG dans la zone de la ville de BIZERTE à 75 km au nord de Tunis ;
- L'usine SACEM Industries de fabrication de transformateurs de distribution électriques monophasés, triphasés et spéciaux, située à TINJA ;
- La ville touristique de BIZERTE.

3.19 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PRODERE)

Le PRODERE est un Programme de l'UEMOA qui vise à développer les EnRs et l'Efficacité Energétique dans les huit (08) Etats membres en deux (02) volets. Il consiste à installer des kits solaires individuels, des mini centrales de production à partir de sources renouvelables, de lampadaires solaires et de systèmes solaires pour le pompage.

La Côte d'Ivoire a bénéficié d'une enveloppe de 4,5 milliards de Francs CFA pour la mise en œuvre des 2 volets : Le volet 1 concerne sept (7) localités :

- Sinakaha, et Djelisso (département de Ouangolodougou), Adomkro, Broukro, Diallokro et Ehouma Koffikro (département de Tiassalé) qui bénéficieront chacune, dans le cadre de ce programme, d'une mini-centrale hybride PV-diesel, d'un réseau de distribution BT/EP et du raccordement de tous les ménages identifiés et des infrastructures socioéconomiques y compris la réalisation des installations intérieures.
- La commune de Yopougon dont la nouvelle voie reliant le carrefour Ghandi au palais de justice sera éclairée par des kits lampadaires solaires photovoltaïques

Le volet 2 concerne dix (10) localités. Celle-ci bénéficieront chacune, d'une mini-centrale hybride PV-diesel, d'un réseau de distribution BT/EP et du raccordement de tous les ménages identifiés et des infrastructures socioéconomiques y compris la réalisation des installations intérieures.

En vue d'assurer durabilité des installations ci-dessus, la Commission de l'UEMOA a prévu un appui financier de cent millions (100 000 000) de Francs CFA à titre de contribution pour la pérennisation des acquis du PRODERE volet 1.

➤ **Activités Réalisées en 2022**

- Coordination des activités du projet ;
- Participation à la réception provisoire des mini-centrales de Tiassalé (lot 2) du PRODERE volet 1 ;
- suivi des travaux de la supervision des mini-centrales de Tiassalé ;
- participation au processus de sélection du maître d'œuvre du PRODERE volet 2.

➤ **Résultats obtenus en 2022**

- Les centrales du département de Tiassalé du volet 1 ont été réceptionnées ;
- Les centrales du département de Ouangolodougou ont été achevées ;
- Les activités de la pérennisation des équipements du volet 1 du PRODERE ont démarré ;
- Le Maître d'œuvre pour les études et la supervision des travaux du volet 2 a sélectionné.

3.20 COMPOSANTE ELECTRIFICATION RURALE DECENTRALISEE DU PROGRAMME ENERGOS

Les activités relatives à l'électrification rurale de ce programme portent sur La composante « ACCES DES POPULATIONS RURALES AUX SERVICES ELECTRIQUES » (projet ECLER IVOIRE) visant à électrifier 16 localités en Côte d'Ivoire par des réseaux isolés hybrides.

- **Activités réalisées en 2022**
 - Suivi des travaux d'exécution du projet ;
 - Proposition de l'exploitant au Cabinet MMPE pour désignation ;
 - Réception du matériel électrique ;
 - Organisation et participation aux différents COPIL pour la coordination du projet.
 - Organisation de la cérémonie de réception des travaux des mini-centrales
- **Résultats obtenus en 2022**
 - La réception du matériel a été effectuée ;
 - L'exploitant a été désigné ;
 - La construction des mini-centrales hybrides a été achevée ;
 - Les mini-centrales ont été réceptionnées.

3.21 PROJET DE REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE POUR L'ELECTRIFICATION DE CENT (100) CAMPLEMENTS A PARTIR DES MICROS ET MINI RESEAUX ELECTRIQUES

L'USTDA a accordé une subvention à la Côte d'Ivoire en vue de financer l'étude de faisabilité pour l'électrification de cent (100) campements à partir des micros et mini réseaux électriques. La convention de financement consacre la réalisation de cette étude par une firme Américaine consortium avec une PME locale dont la rémunération n'excède pas 20% du budget total. Un Appel d'Offres (AO) relatif à la sélection d'une firme américaine pour la réalisation de ladite étude a donc été lancé.

L'étude doit permettre de :

- ✓ définir la demande, la capacité et la volonté de payer, la conception préliminaire et l'emplacement des mini-réseaux, dans le but de minimiser les impacts environnementaux et sociaux ;
 - ✓ déterminer les marchés et les activités économiques existants dans les communautés identifiées ;
 - ✓ Identifier les opportunités et les obstacles à la mise en œuvre de l'électrification des énergies renouvelables des mini-réseaux ;
 - ✓ explorer diverses options de propriété, de financement et de gestion et recommander des modèles commerciaux durables qui répondraient aux besoins de services des communautés locales, du gouvernement et des entreprises ;
 - ✓ évaluer les besoins en capacités dans les communautés et recommander des solutions participatives pour la mise en œuvre réussie d'une électrification rurale durable basée sur un mini-réseau d'énergie renouvelable ;
 - ✓ travailler avec le gouvernement à structurer un appel d'offres, en tenant compte des différents modèles d'affaires potentiels ; et
 - ✓ rédiger les documents d'appels d'offres et de fournir un plan de mise en œuvre étape par étape pour parvenir au financement, à la mise en œuvre dans les communautés des mini – réseaux ;
- **Activités Réalisées en 2022**
 - Suivi et validation des différents livrables du projet ;
 - Coordination de toutes les activités du projet.

3.22 PROJET MICROSOL-UEMOA

Le projet MICROSOL UEMOA est un Projet de construction de plateforme agricole intégrée utilisant de l'énergie solaire et thermique. Ce projet est financé par la Commission de l'UEMOA en partenariat avec la Société Africaine des Bioénergies et des Energies Renouvelables. En Côte d'Ivoire, ce projet est réalisé à Bodonon (département de Korhogo). Les applications sélectionnées par les bénéficiaires sont l'exploitation maraichère irriguée par un système goutte à goutte et la pisciculture. Ces applications fonctionneront à partir de l'énergie fournie par les centrales solaires (50 kWc) et thermiques (50 kW thermique). Le point focal du ce projet est le Ministère en charge de l'agriculture et la supervision de la partie énergie est assurée par le Ministère en charge de l'énergie (DGE et CI-ENEGIES).

➤ **Activités Réalisées en 2022**

- Réception des équipements électriques ;
- Réalisation des travaux par l'entreprise exécutrice.

➤ **Résultats obtenus en 2022**

- Ensemble des équipements installés
- Les travaux réalisés par l'entreprise exécutrice ont été suivis.

3.23 PROJET GBE "ENERGIE VERTE ET CITOYENNE"

Le projet Energie verte et citoyenne a pour objectif de promouvoir l'utilisation des systèmes d'énergies renouvelables décentralisées dans les zones rurales en Côte d'Ivoire. Les activités appuyées par la GIZ sont mises en œuvre en coopération avec la DGE sous la tutelle du MMPE en tant que partenaire principal d'exécution. Le projet va appuyer la mise en œuvre du « Plan d'Actions de l'Electrification Hors-Réseau (PAEHR) » et de la « Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelable et de l'Efficacité Energétique (PSDEREE) » de la Côte d'Ivoire.

Les objectifs se déclinent autour de 4 axes d'interventions à savoir :

- La promotion de l'usage productif de l'énergie ;
- L'Electrification des infrastructures sociocommunitaires ;
- La promotion des investissements
- La création d'un environnement favorable pour le marché des EnRs décentralisées.

➤ **Activités Réalisées en 2022**

- Suivi de la mise en réseau des Centres de Santé Agricole ;
- Suivi de la mise en œuvre des actions sur le terrain ;
- Participation à l'atelier de planification des activités du projet ;
- Participation aux différents COPIL.

➤ **Résultats obtenus en 2022**

- 248 entreprises conseillées, dont 119 gérées par des femmes
- des Centres de Service Agricole formés sur l'entrepreneuriat dans le domaine des équipements productifs d'Energie fonctionnant à partir de sources solaires ;
- 5 équipements solaires au profit de 7 infrastructures sociales ont été installés ;
- Un consultant recruté en vue de l'élaboration d'un guide de l'autoproduit dans le domaine des Enrs
- Le contrat d'exécution du projet a été signé ;
- L'équipe de gestion du projet a été mise en place.

Au titre de la mise en place de système d'information énergétique (SIE)



3.24 SIE-UEMOA / SIE-CEDEAO / SIE-Afrique

Les besoins en matière de compréhension de la situation énergétique, de planification et de suivi-évaluation des politiques énergétiques guident les organisations sous-régionales, régionales et continentales à mettre en place des systèmes d'informations dont les missions sont dévolues à collecter, stocker, traiter et diffuser les informations nécessaires au bon fonctionnement du secteur de l'énergie.

Depuis plusieurs années, l'UEMOA, la CEDEAO et l'AFREC sont engagés avec les Etats membres à mettre en place ce type de système.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance du Secteur de l'Énergie en Afrique de l'Ouest (AGoSE-AO) qui vise à permettre aux Etats ouest-africains d'atteindre les trois objectifs de l'initiative SE4ALL à l'horizon 2030, l'Union Européenne a apporté un financement pour :

- ✓ mener des enquêtes sur la consommation d'énergies domestiques avec un accent particulier porté sur la biomasse ;
- ✓ automatiser l'interface de collecte de données de la plateforme SIE-UEMOA ;
- ✓ former les équipes nationales à l'utilisation des outils techniques en lien avec la plateforme SIE-UEMOA et
- ✓ renforcer les capacités des équipes nationales et des points focaux à la planification et à la comptabilité énergétique ainsi qu'aux indicateurs énergétiques.

Au cours de l'année 2022, les activités devant aboutir à la réalisation des enquêtes ont été finalisées. Au titre de ces réalisations, il faut noter :

- la finalisation des questionnaires et guide méthodologique de l'enquête ;
- la réalisation des enquêtes pilote au Burkina Faso et au Togo ;
- la revue des données de la plate-forme SIE-UEMOA et leur mise à jour ;

- la tenue d'une mission circulaire pour la mise en place de texte communautaire en vue d'assurer la pérennité du SIE-UEMOA.

L'enquête au niveau de la Côte d'Ivoire se déroulera au cours de l'année 2023.

Sur la base des recommandations du 1er atelier annuel du SIE-CEDEAO tenu à Accra du 29 mars au 02 avril 2022, la commission de la CEDEAO a décidé d'organiser des ateliers de dissémination des résultats dans les pays membre. Ainsi, la Côte d'Ivoire a organisé son atelier les 8 et 9 décembre 2022.

Cet atelier déroulé en deux phases a permis d'une part, en équipe restreinte de :

- identifier et collecter les données complémentaires qui n'ont pas été mises à disposition du SIE-CEDEAO ;
- évaluer les capacités en système d'information énergétique du pays ;
- évaluer les modèles de planification énergétique disponible en Côte d'Ivoire;
- renforcer les capacités des auteurs nationaux.

Et d'autre part avec les acteurs et parties prenantes du secteur de l'énergie de :

- présenter la situation énergétique dans le pays et au niveau de l'espace CEDEAO de même que leurs évolutions ;
- présenter les fonctionnalités de la plateforme Web du SIE-CEDEAO.

L'atelier a recommandé de :

- apporter un appui financier pour la collecte des données de la biomasse ;
- intégrer sur la plateforme, les prix de l'électricité en prenant en compte les spécificités de chaque pays ;
- apporter un appui financier pour le développement du SIE national ;
- s'appuyer sur les résultats du SIE pour élaborer le PND.

Avec la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), au cours de l'année 2022, les points focaux ont participé aux renforcements de capacités sur les outils mis à la disposition des Etats membres à savoir :

- le questionnaire sur le bilan énergétique
- le questionnaire sur l'efficacité énergétique ;
- le questionnaire sur prix et taxes de l'énergie ;
- le questionnaire sur les centrales thermique, et
- l'outil de visualisation des données.

Un des éléments essentiels de ce SIE est sans doute l'élaboration du bilan énergétique de la Côte d'Ivoire qui est l'instrument de base pour comprendre la situation énergétique d'un pays.

Le Bilan énergétique élaboré à cet effet, présente une analyse de la situation énergétique de la Côte d'Ivoire par formes d'énergies et par secteur d'activités à partir d'une compilation des données de 2021 sur l'approvisionnement, la transformation et la consommation d'énergie au niveau national.



3.25 Suivi et contrôle de la facture d'électricité des bâtiments administratifs, des EPN1, de L'éclairage public et des feux tricolores

3.25.1 Bilan du suivi et contrôle de la facture d'électricité de l'Etat pour 2022

L'activité de suivi et de contrôle de la facturation d'électricité de l'Etat de Côte d'Ivoire est réalisée conformément à l'arrêté n°033/ME/MEF du 10 Août 1998 qui remplace et annule l'arrêté n°12640/MEFCP du 27 décembre 1990 qui permettait de la réaliser en partenariat avec le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP) et de faire l'analyse préalable des factures d'électricité du secteur public (Institutions, Ministères et certains EPN subventionnés).

L'objectif général recherché dans le cadre du suivi et du contrôle des consommations de l'électricité du secteur public est de permettre à l'Etat de faire des économies afin de contenir les dépenses d'abonnement dans la limite des crédits alloués.

Cette activité consiste à identifier:

- les différentes pénalités (mauvais facteur de puissance, dépassement de puissance souscrite) et mettre en œuvre des mesures nécessaires pour leur suppression ;
- les abonnements frauduleux en vue de les supprimer ;
- les abonnements nécessitant un réajustement de puissance souscrite (dépassement, puissance souscrite trop élevée) ;
- les éventuelles erreurs de facturation pouvant apparaître sur les factures d'électricité et les faire corriger par le concessionnaire du service public d'électricité.

¹ L'émission des factures des abonnés de l'Etat par la CIE, se faisant avec un décalage de deux à trois mois suivis d'une période de traitement des factures comportant des anomalies, nous ne disposons pas de l'ensemble des données de consommation et de facturation des bâtiments et de l'éclairage publics de l'année 2022, à la date d'élaboration du présent rapport. Le bilan se fera sur le rapport de l'année 2021.

3.25.2 Résultats obtenus

En 2021, Pour l'ensemble des 26063 abonnés de l'Etat réparti entre l'administration, les Établissements Publics Nationaux (EPN) et le couple Eclairage Public (EP) / Feux Tricolores (FT), le montant total des factures émises par la CIE s'élève à **84 880 570 820 FCFA** correspondant à une consommation d'énergie électrique de **927 GWh**.

Le suivi et le contrôle des dépenses de consommation effectuées nous a permis en premier lieu de déceler et de signaler les aberrations de facturation. Le montant total de ces erreurs est estimé à **904 574 820 FCFA**, ce qui représente **1,08%** du montant total des factures d'électricité émises par le concessionnaire du service public de l'électricité (CIE).

Ainsi, le montant total des bordereaux certifiés des factures d'électricité au titre de l'année 2021 s'élève à **83 975 996 000 FCFA** dont :

- **45 185 294 695 FCFA** pour le couple **EP / FT** avec **477 GWh** consommés pour **13 583 abonnés** ;
- **7 081 293 949 FCFA** pour les **EPN** avec **90 GWh** consommés pour **288 abonnés** ;
- **31 709 407 356 FCFA** pour l'administration avec **360 GWh** consommés pour **12 192 abonnés**.

Le montant total des bordereaux certifiés des factures d'électricité au titre de l'année 2021 représentant **97,30%** du montant total des bordereaux émis des factures.

De cette répartition il apparaît que le couple Eclairage public / feux tricolores constitue le plus gros consommateur d'électricité au niveau des abonnés de l'Etat avec plus **477 GWh** de consommation annuelle, soit **51,46%**.

3.25.3 Efficacité de la consommation des abonnés de l'Etat :

Au cours de l'année 2021, les **26 063** abonnés au service de l'électricité dont les factures sont prises en charge par le trésor public, ont consommé environ **927 GWh** pour un montant de **83 975 996 000 CFA** selon les montants certifiés. Ce qui équivaut à une dépense de **90,30 FCFA / kWh**. Cette valeur est légèrement **en baisse de 0,76 F CFA par kWh** par rapport à celle de 2020 qui était de **91,03 F CFA / kWh**, avec des tarifs restés inchangés. **Cette baisse du ratio de la dépense par kWh facturé, s'explique par les poses de batteries de condensateurs par la Direction Générale de l'Énergie pour supprimer les pénalités pour mauvais facteur de puissance dans l'administration et les EPN.**

Tableau 1 : Récapitulatif des données de la facturation de 2020 et 2021

Année	Abonnés	kWh facturé	Emissions (FCFA)	Montant Certifié
2020	24 287	811 979 259	75 993 456 245	73 941 384 102
2021	26 063	926 906 414	84 880 570 820	83 975 996 000

3.25.4 Le marché d'acquisition et installation de batterie de condensateur à la fondation Félix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro

Ce marché remporté en 2021 par l'entreprise MATRELEC et enregistré sous le numéro 2021-0-0-0621/02-338 consistait à fournir et installer 1 180 kVAr de batterie de condensateur à la Fondation F H B de Yamoussoukro (1 000 kVAr en MT et 180 en BT) avec 180 kVAr en BT en réserve.

Le contexte international (COVID 19 et guerre en Ukraine) ayant rendu difficile l’approvisionnement en batteries de condensateur en moyenne tension, la DME a demandé à MATRELEC de porter à 360 kVAr les puissances des batteries BT, qui sont, elles disponibles sur le marché national, pour ne pas entraîner des retards sur l’exécution du marché.

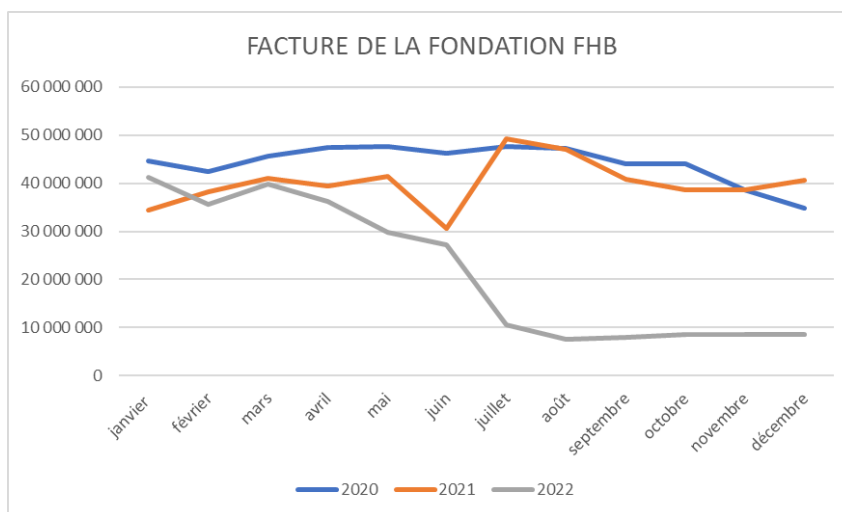
Ainsi, les travaux débutés en mars 2022 par l’installation de l’ensemble des batteries en basse tension ont été réceptionnés par la DGE en juillet 2022. Les batteries installées ont permis de supprimer les pénalités. Pour assurer une suppression durable de ces pénalités, il a été convenu de redimensionner les batteries en moyenne tension.

Ce changement de puissance en moyenne tension fera l'objet d'un avenant au marché qui sera signé et appliqué en 2023.

Tableau 2 : Les travaux engagés en mars 2022

	Investissement final	Economies réalisées (factures d’avril à novembre)
Montant (Franc CFA)	25 000 000 FCFA	236 000 000 FCFA

Avant l’installation des batteries de condensateur, le site de la fondation générait des pénalités pour mauvais facteur de puissance mensuelles d’environ 28 millions de F CFA soit près de 400 millions par an. Ces pénalités représentaient plus de 75 % du montant de la facture du site. La première partie des travaux débutée en mars et achevée en juillet 2022, a eu pour effet d'améliorer le facteur de puissance du site. Ce qui s’est manifesté par une baisse continue des pénalités d’avril à juin 2022 et leur annulation à partir de septembre 2022. Cela a induit une réduction d’environ 70 % du montant des factures d’électricité de ce site (voir graphique et facture novembre 2021 et novembre 2022).



Evolution de la facture de la Fondation de 2020 à 2022

CIE COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14 MILIARDS DE FRANCS CFA
 SIEGE SOCIAL : 1, AV CHRISTIAN TROICHVILLE - BP 802 ABIDJAN 01 - R.C.C.M. : 0821/0012/2021/16 S
 TEL : 27 21 23 33 00 - FAX : 27 21 23 35 88 - RI, REEL, C.O.I. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SOGIC ABIDJAN 111 308 707 04

451 YAMOUSSOUKRO
 RUE ITRA
 EX CHANTIER SON
 C.C. CLIENT : HTAP..
 PUISSANCE TRANSFORMATEUR : 4260 kva
 PUISSANCE SOUSCRITE : 330 kw
 PUISSANCE ATTEINTE : 885 kw

EXPLOITATION : 451 1 215 1X
 REFERENCE : 451 043 06V
 IDENTIFIANT : 7002
 REGROUPEMENT : HTAP..
 PERIODE DE CONSUMATION : 30/12/2021
 DATE DE LA FACTURE : 11/2022

RELEVÉ COMPTEURS	REGI	TYPE FACTURE :	INDEX	COEFF	CONSUMATION	PERTE
NUMERO	TYPE	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE	COEFF	EN CHARGE
68032236	Nuit	1561	1583	22	1500	33000
68032236	Pointe	830	835	5	1500	7500
68032236	Jour	3503	3537	34	1500	51000
68032236	Reactif	12781	12835	54	1500	81000
68032236	Ima 1	0.37	0.25	0.00	1500	0

RELEVÉ COMPTEURS	INDEX	COEFF	CONSUMATION	PERTE
NUMERO	TYPE	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE
68032236	Nuit	1561	1583	22
68032236	Pointe	830	835	5
68032236	Jour	3503	3537	34
68032236	Reactif	12781	12835	54
68032236	Ima 1	0.37	0.25	0.00

TRANCHES	CONSUMATION KWH	PRIX UHL	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
NUIT	33 000	57.17	1 598 820	287 790	1 886 610
POINTE	7 500	94.21	2 986 095	537 495	3 523 590
JOUR	51 000	89.09	4 543 510	817 832	5 361 342
TOTAL ACTIF	91 500		9 128 425	1 643 117	10 771 542

TRANCHES	CONSUMATION KWH	PRIX UHL	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
NUIT	33 000	57.17	1 598 820	287 790	1 886 610
POINTE	7 500	94.21	2 986 095	537 495	3 523 590
JOUR	51 000	89.09	4 543 510	817 832	5 361 342
TOTAL ACTIF	91 500		9 128 425	1 643 117	10 771 542

TVA PAYEE A L'ENCAISSEMENT : 613 540 FCFA MONTANT TOTAL FACTURE : 38 613 540

Pour un règlement en espèces, le montant est de : 38 613 540 FCFA
 IMPAYES ANTERIEURS sauf erreur ou omission de notre part

CIE COUPON D'IDENTIFICATION
 A détacher et joindre à votre paiement

EXPLOITATION : 451 YAMOUSSOUKRO	521	32 744 380
REFERENCE : 451 1 215 1X	FACTURE N° 533	TOTAL HT 3 523 590
IDENTIFIANT : 7002	DU 30/12/2021	TOTAL TVA 643 117
REGROUPEMENT :	PERIODE DE CONSUMATION :	TOTAL TTC 4 166 707

DCD IS 71 08 01

CIE COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14 MILIARDS DE FRANCS CFA
 SIEGE SOCIAL : 1, AV CHRISTIAN TROICHVILLE - BP 802 ABIDJAN 01 - R.C.C.M. : 0821/0012/2021/16 S
 TEL : 27 21 23 33 00 - FAX : 27 21 23 35 88 - RI, REEL, C.O.I. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SOGIC ABIDJAN 111 308 707 04

451 YAMOUSSOUKRO
 RUE ITRA
 EX CHANTIER SON
 C.C. CLIENT : HTAP..
 PUISSANCE TRANSFORMATEUR : 4260 kva
 PUISSANCE SOUSCRITE : 330 kw
 PUISSANCE ATTEINTE : 885 kw

EXPLOITATION : 451
 REFERENCE : 451 1 215 1X
 IDENTIFIANT : 7002
 REGROUPEMENT : HTAP..
 PERIODE DE CONSUMATION : 12/2022
 DATE DE LA FACTURE : 11/2022

RELEVÉ COMPTEURS	REGI	TYPE FACTURE :	INDEX	COEFF	CONSUMATION	PERTE
NUMERO	TYPE	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE	COEFF	EN CHARGE
68032236	Nuit	1561	1583	22	1500	33000
68032236	Pointe	830	835	5	1500	7500
68032236	Jour	3503	3537	34	1500	51000
68032236	Reactif	12781	12835	54	1500	81000
68032236	Ima 1	0.37	0.25	0.00	1500	0

RELEVÉ COMPTEURS	INDEX	COEFF	CONSUMATION	PERTE
NUMERO	TYPE	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE
68032236	Nuit	1561	1583	22
68032236	Pointe	830	835	5
68032236	Jour	3503	3537	34
68032236	Reactif	12781	12835	54
68032236	Ima 1	0.37	0.25	0.00

TRANCHES	CONSUMATION KWH	PRIX UHL	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
NUIT	33 000	57.17	1 598 820	287 790	1 886 610
POINTE	7 500	94.21	2 986 095	537 495	3 523 590
JOUR	51 000	89.09	4 543 510	817 832	5 361 342
TOTAL ACTIF	91 500		9 128 425	1 643 117	10 771 542

TRANCHES	CONSUMATION KWH	PRIX UHL	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
NUIT	33 000	57.17	1 598 820	287 790	1 886 610
POINTE	7 500	94.21	2 986 095	537 495	3 523 590
JOUR	51 000	89.09	4 543 510	817 832	5 361 342
TOTAL ACTIF	91 500		9 128 425	1 643 117	10 771 542

TVA PAYEE A L'ENCAISSEMENT : 613 540 FCFA MONTANT TOTAL FACTURE : 38 613 540

Pour un règlement en espèces, le montant est de : 38 613 540 FCFA
 IMPAYES ANTERIEURS sauf erreur ou omission de notre part

CIE COUPON D'IDENTIFICATION
 A détacher et joindre à votre paiement

EXPLOITATION : 451 YAMOUSSOUKRO	521	32 744 380
REFERENCE : 451 1 215 1X	FACTURE N° 533	TOTAL HT 3 523 590
IDENTIFIANT : 7002	DU 12/2022	TOTAL TVA 643 117
REGROUPEMENT :	PERIODE DE CONSUMATION :	TOTAL TTC 4 166 707

DCD IS 71 08 01

Aperçu des factures de nov. 2021 et nov. 2022



Photo : vue de quelques batteries BT installées à la fondation

3.25.5 Fourniture et installation de batterie de condensateur sur les autres sites

Conformément aux procédures des marchés publics, il a été procédé au titre de l'année 2022 au lancement d'un appel d'offre pour la fourniture et l'installation de 115 kVAr de batteries de condensateur avec le matériel d'installation (disjoncteurs, câbles, etc.) associé. Ce marché, remporté par l'entreprise OCM BUROTEC, pour un

montant de dix millions neuf cent quatre-vingt-huit mille deux cent (10 988 200) francs CFA, a permis de doter les sites suivants de batterie de condensateur.

- **Parc des sports de TREICHVILLE** : Fourniture et installation de **75 kVAr**s de batterie de condensateurs avec trois (03) disjoncteurs de courbe D;
- **CAMPUS ABOBO-ADJAME** : Fourniture et installation de **30 kVAr**s batterie de condensateurs avec disjoncteur de courbe D de 63 A;
- **COLLEGE MODERNE DE KAOUARA** : Fourniture et installation d'une batterie de **10 kVAr**s avec un disjoncteur intégré de 20 A.



Vue de la batterie installée à CM de KAOURA



Vue de la batterie installée au parc des sports de Treichville

3.25.6 Impact des batteries installées les années antérieures :

De 2011 à 2022, il a été installé environ **3 165 kVAr**s de batteries de condensateurs dans quatre-vingt-treize (93) bâtiments du secteur public. L'installation de l'ensemble de ces batteries a nécessité un investissement total d'environ **280 millions F CFA** et permis de faire des économies cumulées **de plus de 3 milliards F CFA** de 2011 à fin 2022. Le temps de retour sur investissement pour chacune des batteries installées étant inférieur à une année.

3.26 Fonds National De La Maîtrise De L'Energie (FONAME)

3.26.1 Validation du document de cadre organisationnel et de politique générale du FONAME :

Le document de cadre organisationnel et de politique général du FONAME a fait l'objet d'une discussion approfondie lors d'une session du Comité de Gestion qui s'est tenue le 27 octobre 2022 à Grand Bassam. Il a été finalement validé lors d'une deuxième session du Comité de Gestion qui a eu lieu le 9 décembre 2022.

Ce document fait partie des documents de gouvernance du FONAME, son adoption et sa diffusion peut contribuer à la mobilisation auprès des partenaires techniques et financiers de ressources financières pour l'alimentation du FONAME.

3.26.2 Validation du document de procédure de sélection et de suivi de projets soumis au financement du FONAME :

Le document de procédure de sélection et de suivi de projets soumis au financement du FONAME n'a pas pu être validé. En effet, la priorité a été donnée à la validation du document de cadre organisationnel et de politique général du FONAME qui était inscrite dans la matrice des réformes devant permettre à l'Etat de Côte d'Ivoire de bénéficier en 2022 d'un appui budgétaire de 45 millions d'Euros, dans le cadre du programme « Financement

des Réformes Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique – Phase III » conclu entre la Côte d’Ivoire et la République Fédérale d’Allemagne.

3.26.3 Elaboration du budget 2022 et du projet de budget 2023:

Le projet de budget 2022 a été élaboré et adopté au cours d’une session du comité de gestion le 10 juin 2022. Concernant le budget de 2023, il a été élaboré mais n’a pu être adopté par le comité de gestion en 2022.

3.26.4 Validation du règlement intérieur du comité de gestion du FONAME :

Le règlement intérieur du FONAME a été validé lors de la session du comité de gestion 27 octobre 2022 à Grand Bassam.

3.26.5 Mise en œuvre d’une campagne de sensibilisation, de communication relative aux économies d’énergie :

❖ Campagne de sensibilisation :

- Les supports de communication expliquant le choix et l’utilisation des lampes électriques, des réfrigérateurs et climatiseurs pour économiser de l’énergie ont été produits :

- 10 000 dépliants
- 10 000 Flyers
- 5 000 d'affiches format 40x60
- 1 000 autocollants formats 40x60cm
- 1 000 Tee-shirt 1/40
- 1 000 casquettes
- 500 Polos 1/40
- 1 000 affiches format A0

- Recueil de textes réglementaires relatifs à l’énergie renouvelable et à l’efficacité énergétique :

Les travaux relatifs au recueil de vulgarisation des principaux textes réglementaires relatifs à l’efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en Côte d’Ivoire ont permis de valider le contenu du recueil qui est en cours de production en 500 exemplaires.

- Affichage routier :

Dans le cadre de la sensibilisation des populations aux économies d’énergie, il est prévu une campagne d’affichage (affiche de 12m2) dans toutes les communes d’Abidjan, sa banlieue et dans neuf (09) localités de l’intérieur du pays. Cette sensibilisation portera sur les lampes, les réfrigérateurs et les climatiseurs.

Les créas des affiches ont été réalisées par la DME et validées par le service communication du MMPE, le prestataire a été sélectionné. La campagne d’affichage démarrera au cours du 1er trimestre 2023.

- Tournée de sensibilisation :

Cette activité consistait à effectuer des tournées de sensibilisation dans des localités de l’intérieur. Les cibles de ces tournées étaient le grand public et les hôteliers.

Des missions de sensibilisation des populations et des complexes hôteliers sur les bonnes pratiques lors de l’achat et l’exploitation des climatiseurs, réfrigérateurs- congélateurs et des lampes pour économiser de l’énergie ont été menées à Bouaké (du 28 novembre au 1^{er} décembre 2022), Korhogo (du 1^{er} au 4 décembre 2022) et San-Pedro (du 12 au 15 décembre 2022).

Au cours de ces missions, des interviews ont été données en direct sur une radio locale à forte audience dans chaque ville (MEDIAS PLUS à Bouaké, SATELLITE FM à Korhogo et RADIO SOLEIL PLUS à San Pedro).

Ces interviews ont consisté à expliquer aux auditeurs comment effectuer le choix des appareils électroménagers et comment les exploiter pour économiser de l'énergie. Au cours de ces interviews, les experts de la DGE ont pu interagir avec les auditeurs.

Environ 200 personnes ont été reçues par ville sur les stands de sensibilisation : la place de la grande mosquée du quartier DAR ES SALAM pour Bouaké, la place de l'indépendance pour Korhogo et la place ADO au quartier Bardot pour San - Pedro. Au cours de la sensibilisation, les experts de la DGE ont pu échanger avec la population et répondre à leurs préoccupations. Les populations présentes aux lieux de sensibilisation sont reparties avec des supports de sensibilisation : dépliants, flyers, affiche 40*60, tee-shirts, polos, casquettes.

Quatre (4) grands hôtels ont été visités à Bouaké (Hôtel du Stade, Hôtel Éléphant, Hôtel Eden Golf), trois (3) à Korhogo (Hôtel la Rose Blanche, Hôtel Olympe, Hôtel Mont Korhogo) et cinq (5) San Pedro (Hôtel NAHOUI BALMER, Hôtel EDEN ROC IVOIRE, Hôtel DEGNY PLAGES, Hôtel RIALTO, Hôtel ENOTEL BALMER).

Dans chaque hôtel visité, les experts de la DGE ont expliqué aux responsables techniques comment effectuer le choix des appareils électroménagers et comment les exploiter pour économiser de l'énergie. Au cours de ces visites, une phase pratique a eu lieu en vue de vérifier l'efficacité des climatiseurs installés.

Comme supports de communication, 700 tee-shirts, 350 polos, 700 casquettes, 6000 dépliants, 5000 flyers, 2000 affiches 60x40 cm et 600 autocollants A5 ont également été distribués au total dans les trois localités.

Pour améliorer les prochaines éditions, les autorités administratives ont souhaité être impliquées dans la préparation de ces tournées de sensibilisation, et elles ont suggéré de tenir les stands en deux ou trois places fréquentées de la ville et de regrouper les professionnels en un atelier pour un plus grand impact.

❖ **Formation**

Un atelier de renforcement des capacités des membres du Comité de Gestion du FONAME et de leurs suppléants sur la politique de l'Etat en matière de maîtrise de l'Energie, de même que sur le cadre légal et réglementaire de la maîtrise de l'énergie s'est tenu le 26 octobre 2022 à Grand Bassam.

3.26.6 Accroissement des ressources financières du FONAME pour les prochains budgets en vue de financer les projets de maîtrise de l'énergie

Un budget de 473 984 175 F CFA a été proposé par la DGE pour 2023 avec différents projets. Mais finalement le budget de 2021 et 2022, c'est-à-dire 150 000 000 F CFA a été reconduit à la conférence budgétaire.

3.27 PROJET ECLER IVOIRE : Projet Pilote d'amélioration de L'efficacité énergétique d'un bâtiment public

Avec l'appui financier de l'Union Européenne dans le cadre du 11ème FED et dont la gestion est confiée à Expertise France, ce projet de rénovation a pour objectif de mettre en œuvre des mesures d'Efficacité Énergétique dans un bâtiment public en vue d'en faire un bâtiment model. Cela implique, entre autres, de réaliser des travaux de rénovation avancée du bâtiment choisi (immeuble SOGEFIHA) et de mettre en place un système de management de l'énergie permettant de suivre les performances énergétiques de celui-ci.

Le processus de sélection de l'entreprise chargée de réaliser les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'immeuble SOGEFIHA du plateau a été lancé. Il a abouti à la sélection, le vendredi 10 septembre 2021, du consortium formé de SMART ENERGY/KDM/SELFCI en vue de réaliser les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les études d'exécution du consortium après la notification du marché ont débuté avec la réunion de démarrage des travaux le 29 septembre 2021. Les travaux sur le site ont démarré effectivement par l'installation de la base vie du chantier sur la période du 04 décembre 2021 au 02 février 2022.

Le coût global pour les travaux de rénovation de l'immeuble SOGEFIHA est estimé à 2 252 762 Euros soit plus de 1.4 milliards de FCFA. Les travaux de rénovation de l'immeuble SOGEFIHA ont été subdivisés en deux groupes :

- Les travaux à l'intérieur du bâtiment (climatisation, ventilation, mise en place d'éclairage LED; pose de détecteurs de présence ; installation GTB ; rénovation des coffrets électriques). les travaux à l'intérieure du bâtiment sont mis en œuvre en trois étapes selon la répartition suivante : (i) Phase N°1 : Sous-sol 1, R+2 et R+3 ; (ii) Phase N°2 : R+4, R+5 et R+6 ; (iii) Phase N°3 : R+7, R+8, RDJ, RDC, R+1, Sous-sol 2 et Sous-sol 3;
- les travaux à réaliser à l'extérieur (pose de panneaux Photovoltaïques; étanchéité et isolation des toitures ; rénovation des vitrages endommagés).

L'avancement global du projet à ce jour se décline comme suit :

- Validation du dossier d'exécution **100%** ;
- Les commandes et livraisons des matériels **90%** ;
- Lot N°01 : Climatisation Ventilation **75%** ;
- Lot N°02 : Electricité **75%** ;
- Lot N°03 : Étanchéité et Isolation **50%** ;
- Lot N°04 : Vitrage **25%** ;
- Lot N°05 : Panneaux Photovoltaïque **25%**.

Les prochaines étapes du projet de rénovation de l'immeuble SOGEFIHA concernent principalement :

- Réception provisoire des installations du 11 au 28 avril 2023 ;
- Fin des travaux sur site pour la mission BCT 30 avril 2023;
- Organisation d'un atelier de capitalisation Avril – mai 2023.

3.28 PROJET ECLERIVOIRE : Organisation d'un Workshop sur la thématique «l'Efficacité Énergétique dans les bâtiments publics cas de l'immeuble SOGEFIHA»

Un atelier sur la thématique « l'Efficacité Énergétique dans les bâtiments publics cas de l'immeuble SOGEFIHA » a été co-organisé le vendredi 18 Mars 2022, au siège de la CGECI à Abidjan-Plateau, par la Direction Générale de l'Energie (DGE), Expertise France et le Club Abidjan Ville Durable (CAVD).

L'objectif de cet atelier était de présenter les enjeux de l'Efficacité Énergétique dans les bâtiments publics en Côte d'Ivoire en s'appuyant sur l'exemple des travaux de rénovation thermique et énergétique de l'immeuble SOGEFIHA. Les enjeux de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ont été débattus au cours d'une table ronde où étaient représentés La DGE, à travers la DME, Expertise FRANCE, le ministère de la Construction et le secteur privé avec l'entreprise SMART ENERGY. Tous les sujets connexes à l'efficacité Énergétique ont été abordés au cours des échanges : le nouveau cadre réglementaire ; les Enjeux financiers et environnementaux de l'Efficacité Énergétique ; les freins au développement d'un marché de l'Efficacité Énergétique ; les conditions de la pérennisation et de l'amélioration continue de la performance énergétique ; la formation ; l'appui technique et financier des acteurs de ce nouveau marché ; les perspectives en terme de mode de gestion et de

financement de la maintenance ; et la mise en place de filières de récupération et traitement des déchets issus de la rénovation dans le bâtiment.

3.29 Participation au 3^{ème} FORUM sur l'Efficacité Énergétique et les Energies Renouvelables en Afrique

La DME a participé au 3e Forum sur l'Efficacité Énergétique et les Énergies Renouvelables en Afrique qui s'est déroulé sur deux jours, les 28 et 29 septembre 2022 au siège du patronat ivoirien CGECI à Abidjan Plateau.

La modération de la Table-ronde sur le thème « Retour d'expérience sur les technologies mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique », a été assurée par la DME.

3.30 Application des textes Réglementaires sur L'efficacité énergétique

Afin de vulgariser les arrêtés sur l'efficacité énergétique, la DME a pris part à différents ateliers organisés à Abidjan, San Pedro et Bouaké. Au cours de ces ateliers destinés aux opérateurs économiques (hôteliers, industriels) et organisation de la société civile, la DME a présenté :

- L'arrêté interministériel n°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI du 25 novembre 2020 portant conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire ;
- L'arrêté interministériel n°140/MPEER/MBPE/MCI du 27 novembre 2020 portant modalités d'étiquetage énergétique ;
- L'arrêté interministériel n°134 MPEER MCLU du 18112020 fixant les mesures d'efficacité Énergétique dans le bâtiment.

3.30.1 Arrêté interministériel N°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI du 25 novembre 2020 portant conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie à l'audit énergétique obligatoire :

Suite à des observations et réserves de la CGECI, des PME en EE et EnR et de la KFW, la DME a élaboré un projet d'arrêté modificatif qui malheureusement n'a pu être signé en 2022. Au regard du nombre élevé d'article à modifier, il a été finalement décidé d'élaborer un nouvel arrêté abrogeant l'arrêté interministériel N°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI.

L'application de l'arrêté est subordonnée à :

- L'établissement de la liste des organismes assujettis ;
- L'établissement de la liste des auditeurs énergétiques agréés.

Concernant l'établissement de la liste des organismes assujettis, un courrier a été adressé à la CIE pour la transmission de la liste des abonnés dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à **1 GWh**. Malheureusement ce courrier est resté sans suite.

Concernant l'établissement de la liste des auditeurs énergétiques agréés, avec l'appui de la GIZ (ProFERE) un dispositif national de certification des experts efficacité énergétique et techniciens spécialistes efficacité énergétique a été mis en place. Ce dispositif comprend une formation des candidats à la certification et un comité particulier de certification des compétences (CPCC) pour octroyer le certificat d'expert et techniciens spécialistes en efficacité énergétique. En 2022, une formation de dix-sept (17) experts efficacité énergétique et de vingt (20) techniciens spécialistes en efficacité énergétique a eu lieu à l'IPNETP. De même que l'octroi de sept

(07) certificats d'expert efficacité énergétique et de trois (03) certificats de technicien spécialiste efficacité énergétique.

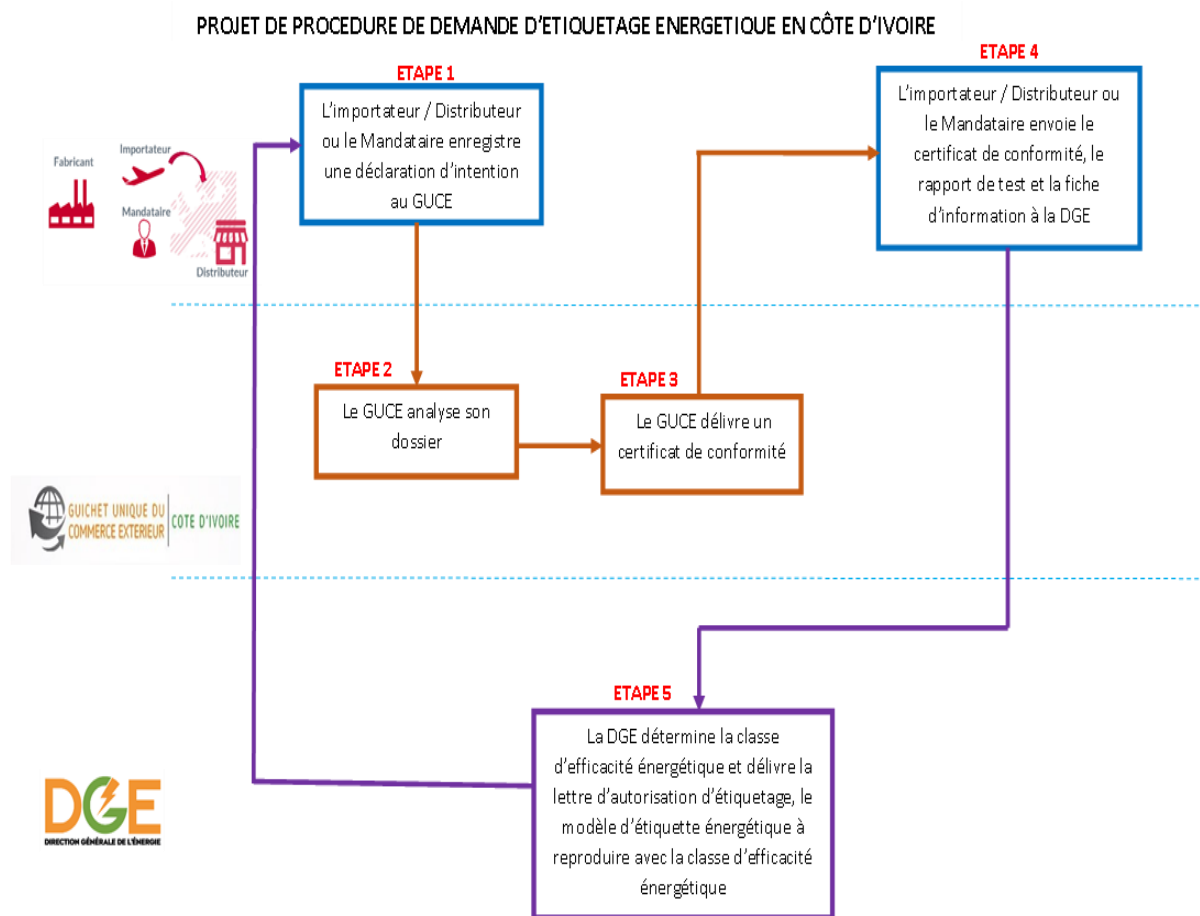
Ces certifiés viendront alimenter les entreprises candidates à l'agrément d'auditeur énergétique.

Pour permettre à la DME d'assurer ses obligations de validation des rapports d'audit dans le cadre de l'application de l'arrêté, deux (2) agents de la DME ont pris part aux formations sus indiquées.

3.30.2 Arrêté interministériel N°140/MPEER/MBPE/MCI du 27 novembre 2020 portant modalités d'étiquetage énergétique :

- **Mission benchmark au Ghana**

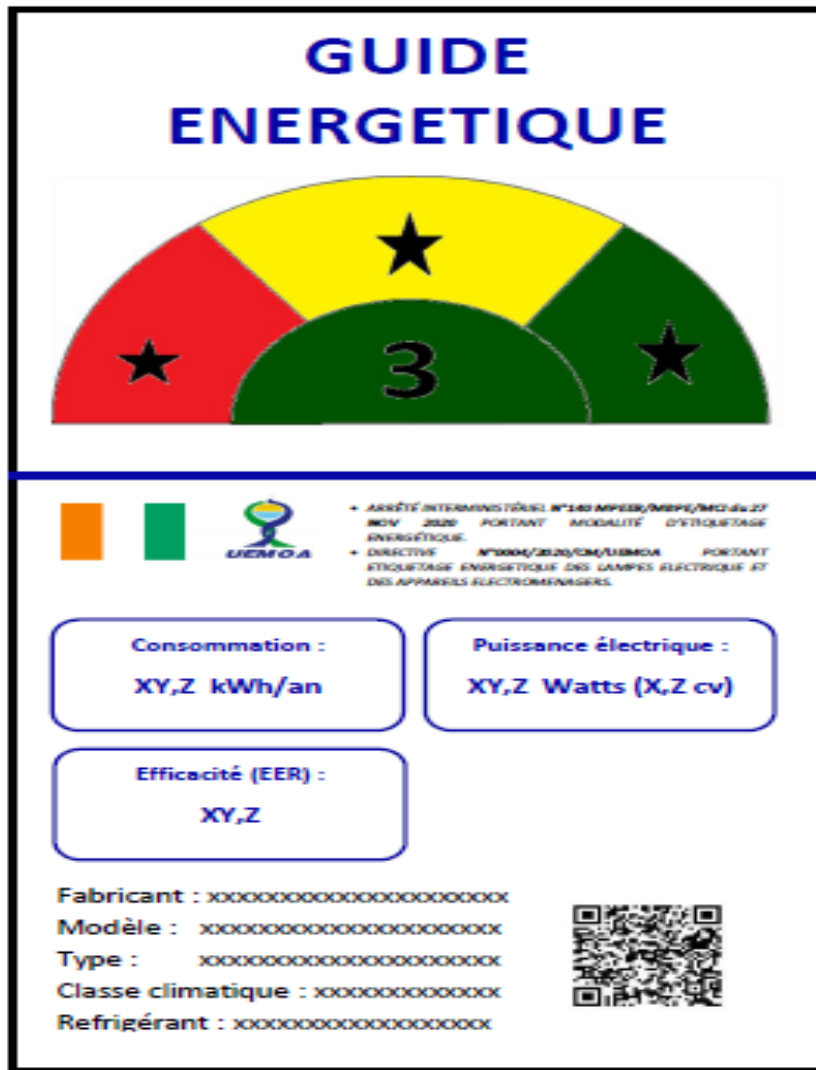
Dans le cadre des préparatifs pour l'application de l'arrêté, deux (02) agents de la DME ont effectué une mission de benchmark au Ghana pour apprendre de l'expérience de ce pays en matière d'étiquetage énergétique. A l'issue de cette mission de benchmark, la DME a élaboré une procédure d'étiquetage énergétique et un modèle des étiquettes énergétiques à utiliser dans le cadre de l'application de l'arrêté.



Procédure de demande d'étiquetage énergétique en Côte d'Ivoire



Mission de benchmark au Ghana: visite de l'infrastructure de test des appareils électroménagers



Modèle d'étiquette énergétique pour les climatiseurs

- Concertation entre la Direction Générale de l'Énergie (DGE) et la Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE)

Afin de rendre effectif l'étiquetage énergétique, la DGE est entrée en contact avec la DGCE pour solliciter l'arrimage de la procédure d'étiquetage élaborée au système VOC. Dans ce cadre, la DGCE a sollicité les prestataires VOC (BUREAU VERITAS, SGS, COTECNA, INTERTEK, CODINORM) pour opérationnaliser cet arrimage qui est toujours en cours.

3.30.3 Arrêté interministériel n 134 MPEER MCLU du 18112020 fixant les mesures d'efficacité Énergétique dans le bâtiment.

- Mission benchmark en Tunisie

En 2022, la DGE a obtenu de l'Union Européenne le financement d'un voyage de benchmark en Tunisie pour apprendre de l'expérience tunisienne en matière d'application d'une réglementation thermique du bâtiment. Cette mission se fera en 2023, l'accord n'ayant été obtenu qu'en fin d'année 2022.

- Logiciel d'évaluation de la conformité du bâtiment aux exigences d'efficacité énergétique

L'application de l'arrêté nécessitant, conformément à l'usage, l'acquisition d'un logiciel d'évaluation de la conformité des bâtiments aux exigences d'efficacité énergétique, la DME est entrée en contact avec l'entreprise CYPES spécialiste en élaboration de tel logiciel et ayant élaboré le logiciel BINAYATE utilisé au Maroc dans le cadre de l'application de sa réglementation thermique. Ces contacts ont permis d'avoir le coût d'acquisition et d'exploitation d'un tel logiciel adapté à l'application de l'arrêté de l'interministériel n°134 MPEER MCLU du 18112020 fixant les mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment. La recherche de financement est en cours pour l'acquisition du logiciel...

- **Elaboration d'un guide des exigences d'efficacité énergétique dans le bâtiment :**

Afin d'aider les professionnels du bâtiment à s'approprier les exigences de l'arrêté, un projet de guide d'exigence d'efficacité énergétique dans le bâtiment a été élaboré par la DME.

3.31 Renforcement des capacités

3.31.1 Atelier sur les Passations de Marchés selon les Directives de la KFW

Un agent de la DME a participé le 29 septembre 2022 dans les locaux de la KFW sis au Deux Plateaux, à un atelier sur les " Passations de Marchés selon les directives de la KFW". Cet atelier a été organisé dans la perspective de la mise en œuvre du programme de la maîtrise de l'énergie dont la DME aura en charge la composante d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

La formation a porté sur :

- Le cadre de la Coopération Financière
- Les directives de Passation de Marchés de la KFW:
 - Généralités;
 - Plan de Passation de Marchés et Contrôle et Surveillance,
 - Procédures de marché.

3.31.2 Session de formation en gestion de projet et passation de marché

Dans le cadre de la mise en œuvre de ENERGOS 1 - appui institutionnel, le cabinet STANTEC a dispensé à des agents de la Direction Générale de l'Énergie, de l'ANARE et de CI ENERGIES, une formation portant sur :

- la gestion de projets : méthodologie et pratique. Cette session s'est déroulée du 28 Mars au 01 Avril 2022;
- la passation de marchés : cette session de formation s'est tenue du 04 au 08 avril 2022.

Deux (2) agents de la DME ont pris part à cette formation.

3.31.3 Atelier de formation sur le financement vert dans le domaine des EnR et EE

Dans le cadre du projet Formation Professionnelle dans les Secteurs des Energies Renouvelables et d'Efficacité Énergétique en Côte d'Ivoire (ProFERE), s'est tenu, du 28 Juin au 14 Juillet 2022, une session de renforcement des capacités sur le financement vert.

A l'initiative de la GIZ, ce programme de formation a vu la participation de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie, de PME exerçant dans le domaine des EnR et des acteurs d'établissements bancaires.

Cette formation a porté sur les mécanismes de financements verts des projets dans les domaines des EnR et de l'EE. Deux (02) agents de la DME ont pris part à cette formation.

3.31.4 Atelier de formation à l'utilisation du logiciel LEAP

Le système de Mesurage, Rapportage et de Vérification (MRV) est un cadre d'élaboration, de planification, de coordination, et d'intégration de l'ensemble des activités relatives à l'Accord de Paris sur le climat en Octobre 2016. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Système MRV Secteur Energie, la GIZ a organisé un atelier de formation sur l'outil de modélisation et planification LEAP. A cet effet, la DME a désigné un point focal qui a pris part à la formation.

Au titre des énergies renouvelables



3.32 PROJETS DE REALISATION DE LA CENTRALE SOLAIRE DE BOUNDIALI

➤ Activités Réalisées en 2022

Suivi des activités du projet en collaboration avec CI-ENERGIES

➤ Résultats obtenus en 2022

Les travaux ont démarré en janvier 2022.

3.33 PROJET SCALING SOLAR

➤ Activités Réalisées en 2022

- Coordination du projet en collaboration avec CI-ENERGIES
- Revue de la documentation d'appel d'offres pour la sélection de l'IPP.

➤ Résultats obtenus en 2022

- La documentation d'appel d'offres pour la sélection de l'IPP a été actualisée.

3.34 PROJET KORHOGO SOLAIRE

➤ Activités Réalisées en 2022

- Suivi des activités du projet en collaboration avec CI-ENERGIES
- Echanges pour l'optimisation du prix de cession dudit projet

➤ Résultats obtenus en 2022

- Les négociations pour l'optimisation sur le prix de cession du projet sont en cours.

3.35 PANER/PANEE/AGENDA D'ACTIONS SE4ALL

➤ Activités Réalisées en 2022

- Validation des rapports 2019 & 2020 à l'ECREEE.

➤ Résultats obtenus en 2022

- Les rapports 2019 & 2020 ont été validés au cours de l'atelier tenu du 16 au 17 juin 2021 à Dakar

3.36 COMPOSANTES ENERGIES RENOUVELABLES DU PROGRAMME ENERGOS

➤ Activités Réalisées en 2022

- En ce qui concerne l'Assistance Technique du programme ENERGOS 1 :
 - ✓ Coordination des activités pour l'installation des mâts de mesures des données éoliennes ;
- En ce qui concerne la composante « Assistance technique pour la coordination des préparations des projets IPP dans les EnR » du programme ENERGOS 2 :
 - ✓ Suivi des composantes par les différents homologues ;
 - ✓ Coordination des différentes activités des composantes
 - ✓ Validation des différents livrables ;
 - ✓ Validation des fiches de pointage des consultants ;
 - ✓ Participation aux formations ;
 - ✓ Participation aux différents comités techniques et stratégiques.

➤ Résultats obtenus en 2022

- 4 mâts de mesures ont été installés et des données éoliennes ont été recueillies ;
- Les différents potentiels solaires et biomasse ont été déterminés ;
- Les différents sites pour l'implantation de centrale à biomasse ont été déterminés ;
- Des formations sur l'étude de réseaux MT et BT ont été réalisées.

3.37 COOPERATION MMPE-DGE/KfW

➤ Activités réalisées en 2022

- Finalisation du processus de sélection par appel d'offres du consultant chargé de la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement (MA) ;
- Signature du contrat entre le MMPE et ledit consultant et coordination des activités de la MA ;
- Elaboration de TdRs pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le tarif d'injection sur le réseau (feed in tariff) pour les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire ;
- Suivi et validation des livrables de l'étude de faisabilité sur le « feed in tariff » pour les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire.

➤ Résultats obtenus en 2022

- Le Groupement BNETD/ DT Global IDEV Europe S.L. / ECA International a été retenu comme Consultant pour la mise en œuvre de la MA ;
- L'atelier de démarrage des activités de la MA a été réalisé ;
- Les organes de gouvernance de la MA ont été mis en place ;
- L'étude de faisabilité sur le « feed in tariff » pour les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire a été réalisée.

3.38 Conférence des parties sur le Climat (COP 27)

➤ Activités réalisées en 2022

- Préparation d'une communication du MMPE sur le secteur des EnRs par la DGE.

3.39 Projet MRV Energie

La Côte d'Ivoire au travers de la révision des CDN s'est engagé à renforcer son ambition d'atténuation du changement climatique à une réduction inconditionnelle de 30,41% soit un abattement de trente-sept (27)

millions de tonnes eq CO2 avec une part de 45% d'énergie de sources renouvelables dans le mix électrique à l'horizon 2030. En outre, le pays a prévu rehausser d'avantage cette ambition à travers une série de mesures conditionnelles. Dans le prolongement de l'appui au processus de révision de ses CDN, le Gouvernement Ivoirien a sollicité la communauté internationale pour une assistance dans la conception du cadre institutionnel et de l'architecture globale du système national de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) pour une mise en œuvre plus efficace des actions d'atténuation et d'adaptation qui y sont inscrites. Plusieurs partenaires œuvrent à concrétiser leurs efforts et soutenir les acteurs Ivoiriens dans la mise en place d'un système MRV national s'appuyant sur les dispositifs MRV sectoriels, entre autres le PNUD, l'UE, la CdPMRV et la GIZ.

La Coopération Technique Allemande au Développement (GIZ), à travers le projet Formation Professionnelle dans les secteurs des énergies et de l'efficacité énergétique (ProFERE) continue à la suite de la révision des CDN d'appuyer les acteurs afin de contribuer à la conception d'un système national de MRV et au développement de l'outil de suivi des progrès des CDN spécifiquement axé sur le secteur de l'énergie et alignés sur les objectifs du Ministère chargé de l'Energie, ainsi que sur les différentes initiatives.

➤ **Activités réalisées en 2022**

- Participation à l'atelier de validation des différents livrables de la phase 1 du projet :
 - Livrable 1 : Etat des lieux ;
 - Livrable 2 : Cadre institutionnel ;
 - Livrable 3 : Feuille de route ;
 - Livrable 4 : Manuel MRV ;
 - Livrable 5 : Guide de développement de compétences.
- Participation à la formation sur l'outil LEAP (logiciel polyvalent destiné à la planification énergétique intégrée et à l'évaluation de l'atténuation du changement climatique) ;
- Participation aux séances de formation sur l'inventaire des Gaz à Effet de Serre ;
- Participation au plan de communication MRV.

➤ **Résultats obtenus en 2022**

- Rapport de validation des livrables
- Plan de communication MRV validé ;
- Connaissances acquises sur l'outil LEAP
- Développement des connaissances sur l'inventaire de gaz à effet de serre.



3.40 Conseil mondial de l'énergie

Le Conseil Mondial de l'Énergie (CME) est une organisation internationale analysant les tendances énergétiques et soutenant l'accès et le développement des énergies durables à l'échelle de la planète. Le CME est une organisation à but non lucratif et non gouvernementale, agréé par l'Organisation des Nations Unies. Constitué de comités nationaux dans près de 100 pays, dont la Côte d'Ivoire, il prend part aux discussions sur les enjeux énergétiques internationaux et régionaux en organisant des événements partout dans le monde.

Le CME publie régulièrement des rapports destinés aux décideurs qui se basent sur des analyses, des études de cas ainsi que des orientations stratégiques.

En 2022, le Comité National Énergie Côte d'Ivoire (CNECI) a participé activement aux réunions mensuelles de la Région Afrique qui se sont tenues en ligne.

Trilemma index Côte d'Ivoire 2022

La Côte d'Ivoire a soumis un commentaire dans le cadre du trilemma index 2022 qui a été publié en novembre 2022.

Enquête pulse énergie

La Côte d'Ivoire a participé aux deux cycles de l'enquête pulse énergie en avril et en juillet 2022. Il s'agissait de mesurer l'interaction entre les crises (COVID 19, Guerre) et l'impact des répercussions sur l'énergie. À terme, cette enquête va permettre au Conseil Mondial de l'Énergie (CME) de connaître l'état du système énergétique mondial pour mieux se préparer à un avenir énergétique plus propre et plus juste.

Campagne du centenaire du CME

Le CME travaille à mettre en place des transitions énergétiques propres qui permettent de gérer le changement climatique et d'obtenir davantage d'énergie pour le développement durable. Ainsi, l'un des intérêts de la campagne centenaire va consister en l'accélération de ce parcours d'humanisation en s'appuyant sur trois piliers : (i) accroître les connaissances en énergie, (ii) construire ensemble et mieux et (iii) ne laisser personne en marge.

La proposition du Comité National Energie Côte d'Ivoire d'être « pionnier » pour la mise en place de projets duplicables à fort impact qui seront financés par des donateurs et philanthropes avec le concours du CME a été approuvé.

« humanising Energy »

Cette série présente à un public mondial des concepts techniques innovants qui opèrent des transformations dans le secteur de l'énergie au profit des populations est en accord avec la vision du secteur.

Le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) a été retenu pour sa dimension sociale et l'impact probant sur l'amélioration des conditions de vie des populations vivantes en Côte d'Ivoire.

Future Energy Leader (FEL)

Aucune activité n'a été organisée en Côte d'Ivoire.

Start up Energy Transition Awards

Aucune activité n'a été organisée en Côte d'Ivoire.

3.41 Coopération de la Côte d'Ivoire avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)

Le bilan de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'AIEA au titre de l'année 2022, se présente comme suit :

- Le Programme Cadre National (PCN) 2022-2027 : Le PCN 2022-2027 a été élaboré et sera soumis pour signature après examen et traduction en cours à l'AIEA.
- Contributions financières de la Côte d'Ivoire à l'AIEA : La Côte d'Ivoire est à jour du paiement des Coûts de Participation Nationaux (CPN) pour le cycle 2022-2023 du Programme de Coopération Technique avec l'AIEA. Cependant, des arriérés de cotisation au titre de l'AFRA s'élèvent à 25 985,82 euros pour la période 2009-2022.
- Renouvellement de l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'AFRA révisé : La Côte d'Ivoire a confirmé le renouvellement de son adhésion à l'AFRA révisé en octobre 2022.
- Profil radiologique du Pays : Des recommandations ont été faites pour améliorer le profil radiologique du pays par la mise à jour de la situation des domaines thématiques dans RAISIMS afin de faciliter les activités utilisant les sciences et techniques nucléaires en Côte d'Ivoire.
- Bilan de la mise en œuvre des projets IVC 2022-2023 : L'état d'avancement des quatre projets en cours pour le cycle 2022-2023 a été présenté dans les domaines de la santé (radiothérapie et médecine nucléaire), de la nutrition, de la production animale et de la sécurité alimentaire.
- La 33e réunion des États membres de l'Accord régional africain de coopération pour la recherche, le développement et la formation dans le domaine des sciences et technologies nucléaires (AFRA) s'est tenue le 29 septembre 2022, présidée par le représentant du RWANDA, élu président de l'AFRA. Le rapport annuel 2021 de l'AFRA a été présenté, et différentes recommandations ont été adoptées lors de cette réunion.

3.42 Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierre Leone-Guinée

Le projet CLSG vise à construire une ligne d'interconnexion d'une longueur d'environ 1360 km reliant la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée, en vue des échanges d'énergie électrique, par la construction d'une ligne 225 kV.

La partie du tronçon située en Côte d'Ivoire d'une longueur de 130 km est achevée et mise en service. Le transport d'énergie est donc possible jusqu'à N'Zérékoré en Guinée et à Buchanan au Liberia.

Un contrat d'achat et de vente d'énergie qui définit les obligations financières, juridiques et techniques du vendeur et de l'acheteur dans la vente et l'achat d'électricité a été conclu le 30 novembre 2021 entre CI-ENERGIES, CIE et EDG.

La signature du contrat d'achat d'énergie LEC-CLSG, est intervenue le vendredi 21 octobre 2022.

3.43 Projet d'interconnexion à Double Circuit Nigeria - Bénin - Togo - Ghana - Côte d'Ivoire (la Dorsale Médiane)

Afin d'accroître la fiabilité et la stabilité des échanges d'électricité entre le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le WAPP a réaffirmé la mise en œuvre prioritaire d'une deuxième ligne d'interconnexion entre ces pays, qui servira également à optimiser les systèmes électriques des sociétés nationales d'électricité concernées.

Ce projet vise à établir une liaison de transport d'énergie électrique à un niveau de tension de 330 kV entre les pays susmentionnés, pour assurer une intégration stable des réseaux électriques nationaux dans l'espace CEDEAO et faciliter les échanges d'électricité entre les États membres.

Ce projet vise à établir une liaison de transport d'énergie électrique à un niveau de tension de 330 kV entre les pays susmentionnés, pour assurer une intégration stable des réseaux électriques nationaux dans l'espace CEDEAO et faciliter les échanges d'électricité entre les États membres.

Le consultant WSP Canada a été sélectionné pour la réalisation de l'Etude du tracé de ligne et de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Les études ont effectivement débuté le 4 février 2022 et les taux d'exécution en fin décembre 2022 sont de 16% pour le tracé de ligne et de 14% pour l'EIES.

La fin des études est prévue pour avril 2024.

3.44 Projet de renforcement de l'interconnexion 225 kV Côte d'Ivoire-Libéria

Ce projet vise à établir une liaison de transmission de San Pedro en Côte d'Ivoire à Buchanan au Libéria en passant par Tiboto en Côte d'Ivoire et Greenville au Libéria avec des postes de haute tension associés. Le développement du projet hydroélectrique 220 MW de Tiboto, sur le fleuve Cavally entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, a été lancé par le gouvernement de la Côte d'Ivoire et il est prévu que le Libéria bénéficie d'une partie de l'énergie qui sera produite.

L'entreprise TRACTEBEL Engineering France a été sélectionnée mener les études de tracé de ligne et d'impact environnemental et social (EIES). Les différentes parties sont en attente de la réunion de démarrage.

3.45 Projet de la deuxième interconnexion Côte d'Ivoire- Burkina Faso

Ce projet de la 2^{ème} interconnexion Côte d'Ivoire-Burkina Faso consiste en la mise en œuvre d'une ligne d'interconnexion de 330 kV de Ferké en Côte d'Ivoire à Pala au Burkina Faso, avec un poste à Ferké et un autre à Pala, et l'électrification des localités. Il vise à accroître la capacité de transit et améliorer la qualité d'échanges d'énergie entre ces deux pays. La mise en service de cette deuxième ligne permettra au Burkina Faso d'accéder à une énergie moins onéreuse que sa production thermique interne.

L'étude de faisabilité est achevée et le Consultant RTEi-SOFRECO a soumis aux différentes parties, le rapport d'étude le 07 décembre 2022, pour appréciation.

3.46 REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SECURISATION DES ECHANGES TRANSFRONTALIERS D'ENERGIE ELECTRIQUE

Les membres du Groupe de Travail sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'énergie électrique du marché régional de la CEDEAO se sont réunis du 8 au 21 juillet 2022 à Pullman hôtel et Resorts à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour examiner le rapport final du Consultant sur le Fonds Renouvelable de Soutien aux Liquidités (FRSL).

Le FRSL est une initiative de la Banque Mondiale pour couvrir les risques de paiement lors des échanges transfrontaliers d'électricité au sein de l'Echange d'Énergie Électrique de l'Afrique de l'Ouest (EEEOA) et aussi développer le marché régional de l'électricité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'OUEST (CEDEAO).

L'organe administratif proposé est l'Unité de Coordination qui pourrait être logé soit à la CEDEAO, soit à l'EEEOA ou toute autre entité sous-régionale.

Cette Unité de coordination pourrait être aussi l'Opération du Marché du Système (SMO) à mettre en place par l'EEEOA qui a des fonctions similaires

La mise en œuvre du FRSL rendra le marché régional de l'électricité plus compétitif et viable. Par conséquent, toutes les parties prenantes doivent s'engager pour son opérationnalisation rapide et efficace.

3.47 PROJET DE CODE REGIONAL DE L'ENERGIE DE LA CEDEAO

La Commission de la CEDEAO, dans le cadre du Programme « **Amélioration de la Gouvernance du Secteur de l'Énergie en Afrique de l'Ouest (AGoSE-AO)** » financé par l'Union Européenne, a organisé du 13 au 16 septembre 2022, à Dakar au Sénégal et un **atelier de validation du projet de Code régional de l'électricité de la CEDEAO**, réalisé par le Bureau d'Etudes NTU International.

L'objectif de l'atelier était d'examiner et d'adopter le projet de Code régional de l'électricité de la CEDEAO. De façon spécifique, il s'est agi : (a) d'analyser le contenu, la validité et la nature juridique des dispositions du Code, (b) de passer en revue l'ensemble des articles sur l'organisation et le fonctionnement du secteur de l'énergie électrique : les principes généraux, les normes et procédures juridiques, institutionnelles, économiques et de régulation, (c) de passer en revue l'ensemble des articles sur les dispositions et règles techniques relatives à l'électricité et (d) de s'assurer de la cohérence entre le code régional de la CEDEAO et les codes nationaux ou régionaux existants.

Les Etats membres de la CEDEAO ont apporté leurs observations audit Code qui sera finalisé lors d'une prochaine réunion par une équipe restreinte comprendra en plus des Consultants et de la Commission de la CEDEAO, les représentants du Ghana, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

3.48 CEDEAO- La Politique De L'Énergie

La Commission de la CEDEAO, dans le cadre du Programme « **Amélioration de la Gouvernance du Secteur de l'Énergie en Afrique de l'Ouest (AGoSE-AO)** » a recruté le Bureau d'Etudes NTU International pour actualiser sa politique de l'énergie.

Dans ce cadre, depuis 2021, plusieurs réunions sont organisées pour l'examen du projet de politique de l'énergie élaboré par NTU. Toutes ces réunions ont vu la participation de la Côte d'Ivoire. Ainsi, du 07 au 09 septembre

2022, a été organisé à Accra au Ghana, un atelier de validation du projet de politique énergétique actualisé. Ont pris part à cet atelier, le Système d'Echanges d'Énergie Electrique Ouest Africain (EEEOA), l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC), le Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC), et tous les Etats membres de la CEDEAO, en dehors du Burkina, du Mali, de la Guinée, du Cap-Vert et de la Guinée Bissau.

3.49 Coopération Avec La KFW

Dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et l'Allemagne, ces deux pays ont conclu un accord dénommé « Partenariat pour Encourager les Réformes ». Ce partenariat est centré autour de la promotion des énergies renouvelables (EnR) et de l'efficacité énergétique (EE).

L'objectif du « Partenariat pour Encourager les Réformes » est de promouvoir les investissements privés contribuant à un approvisionnement énergétique respectueux du climat qui profite aux consommateurs d'électricité privés et publics dans les zones urbaines et rurales.

3.49.1 Le Programme « Financement des Réformes Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique »

Ce programme concerne le financement d'une contribution au budget de l'État ivoirien pour les années 2019, 2020 et 2022. Il est conditionné par la mise en œuvre d'un programme de réformes politiques dans le secteur de l'énergie de la Côte d'Ivoire. En 2019 et 2020, l'Etat a bénéficié de la part de la Coopération Allemande d'un appui budgétaire de 100 millions d'euros.

En 2022, pour la phase 3 du programme, l'appui budgétaire prévu était de 45 millions d'euros et conditionné par des réformes dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique à travers la mise en œuvre d'une matrice des réformes. Ces réformes dans le domaine de l'efficacité énergétique dont la DME a eu la charge, ont porté sur :

- l'élaboration d'un portefeuille de projets finançables par le FONAME;
- l'adoption du document de cadre organisationnel et de politique de financement du FONAME;
- la mise en œuvre une campagne de sensibilisation en matière d'efficacité énergétique

Tous ces engagements ont été mis en œuvre par la DME et l'appui budgétaire a été effectif en décembre 2022.

3.49.2 Programme de maîtrise de l'énergie

Un programme de maîtrise de l'énergie a été adopté par les gouvernements ivoirien et Allemand au cours des négociations intergouvernementales de 2020, il porte sur un prêt de 30,5 millions d'euros.

En 2022, la KFW et la DGE ont entamé la phase préparatoire du programme à travers la signature d'un aide-mémoire de pré-instruction du programme. L'aide-mémoire définit les objectifs du programme, ses composantes, le cadre institutionnel de gestion du programme ainsi que le chronogramme d'exécution de la phase préparatoire et de l'exécution du programme.

Ainsi, le programme comporte deux (02) composantes :

- la composante 1 relative à l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics;
- la composante 2 relative à l'efficacité énergétique dans l'éclairage public.

Il a pour objectif global de soutenir le gouvernement ivoirien dans la réalisation de ses objectifs dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que de contribuer à la protection du climat à travers ses composantes.

Ses objectifs spécifiques sont:

- **pour la composante 1**, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et de promouvoir l'usage des énergies renouvelables, comme le solaire PV sur les toits si possible. Cela pourrait aussi inclure la rénovation des bâtiments, notamment le renforcement de la structure immobilière, l'amélioration de la sécurité des bâtiments ainsi que l'amélioration du cadre de travail (confort) dans des bâtiments publics existants sélectionnés.
- **pour la deuxième composante**, d'améliorer l'efficacité énergétique dans l'éclairage public.

Concernant le montage institutionnel du Programme, la DGE mettra en place une organisation spécifique pour la coordination du Programme. Elle comprendra un Comité de Pilotage, une unité de gestion du programme (UGP) pour chacune des deux (02) composantes bâtiments publics et éclairage public et une assistance technique du consultant de la mesure d'accompagnement (Groupement BNETD/DTGLOBAL/ECA International). L'UGP bâtiment publics sera logée à la DGE et l'UGP éclairage public à CI-ENERGIES.

Le chronogramme prévoit:

- la fin de la phase préparatoire du programme en mars 2023;
- la signature des contrats de prêt et de convention séparée entre avril et juin 2023;
- la mise en œuvre du programme de mai 2023 à juin 2025.

Dans le cadre des préparatifs du Programme, un aide-mémoire a été signé entre la DGE et la KFW en 2022, de même, des termes de référence ont été élaborés et validés. Ils portent sur le pré diagnostic énergétique de onze (11) bâtiments publics énergivores pour la composante 1, et sur l'étude d'avant-projet sommaire, d'avant-projet détaillé, de spécifications techniques et de DAO pour la composante 2.

3.50 Dix-huitième (18e) réunion du Comité Consultatif des Régulateurs et Opérateurs (CCRO)

Dans le cadre du Programme « **Amélioration de la Gouvernance du Secteur de l'Energie**, s'est tenue la dix-huitième (18^e) réunion du Comité Consultatif des Régulateurs et Opérateurs (CCRO) de l'Autorité de Régulation Régionale de la CEDEAO à Accra (Ghana) du 26 au 28 septembre 2022.

Un projet de directive visant à l'harmonisation des critères d'octroi des licences d'importation ou d'exportation a été examiné. Il importe de rappeler que les licences peuvent être assimilées aux conventions de concession prévues par la loi 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'électricité.

Après examen dudit projet de texte, un point de divergence a été soulevé sur la définition de l'autorité compétente chargée de la délivrance des dites licences.

En effet, selon le projet de Directive, l'Autorité compétente désigne le Régulateur.

Si pour le système anglophone cette entité est le Régulateur, tel n'est pas le cas pour le système francophone, notamment la Côte d'Ivoire où la délivrance des licences relève de la compétence de l'Etat conformément au Code de l'électricité.

Même si le Régulateur est garant de l'équilibre financier du Secteur de l'électricité de par ses attributions, la bonne gouvernance et la mise en œuvre de la politique de l'Energie relèvent de l'Etat.

Aussi à cette réunion, il a été décidé de réviser la Directive C/DIR/1/06/13 sur l'organisation du marché régional de l'électricité en vue de l'intégration de nouvelles dispositions.

Enfin, dans l'optique de la mise en place du Marché Régional, il a été demandé à chaque Etat d'élaborer une feuille de route de mise en œuvre du Marché Régional qui sera annexée à la Directive révisée.

3.51 REMBOURSEMENT DES CREANCES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE LIEES AUX CHARGES DU SECTEUR DE L'HALIEUTIQUE

L'arrêté interministériel n°568/MIPARH/MEF/MMPE/MC du 17 décembre 2012 a révisé les tarifs de l'électricité pour les entreprises franches de transformation des produits halieutiques, accordant un abattement de 50% sur leur facture d'électricité. Toutefois, cet avantage n'a pas été remboursé par l'État, laissant une créance de **1 043 432 605 FCFA** à régler.

Un courrier a été envoyé au Ministère de l'Économie et des Finances pour obtenir le remboursement de cette créance, et en réponse, le ministère a informé de l'existence d'une ligne budgétaire pour prendre en charge les créances en question. Un autre courrier a été adressé pour récupérer ces créances.

3.52 INTERCONNEXION DES BASES DE DONNEES

Dans le cadre de l'optimisation des recettes fiscales, notamment celle de l'impôt foncier, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat a décidé de procéder à l'interconnexion des bases de données de la Direction Générale des Impôts, du Ministère de la Construction, de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI), de la CIE, du Laboratoire du Bâtiment, des Travaux Publics (LBTP) et du Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement.

Cette interconnexion devrait permettre la mise en place d'une plate-forme informatique qui servira à abriter une base de données alimentée et exploitée par lesdites structures.

Ainsi, Monsieur le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie a autorisé la CIE par courrier 0978/MMPE/CAB/DGE du 8 septembre 2022, à transmettre des données des abonnés CIE au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et lui a demandé de transmettre la liste desdites données à notre département ministériel.

3.53 CONVENTION AWALE

La Convention pour l'utilisation du réseau public de transport et de distribution de l'énergie électrique en vue de la construction et de l'exploitation d'un réseau de communications par courants porteur en ligne a été conclue le 12 mai 2010 entre l'ex Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Electricité (SOGPE) et la Société AWALE CORPORATION S.A.

De par ladite convention, l'ex SOGPE a octroyé à la société AWALE CORPORATION S.A, une autorisation exclusive d'utilisation du réseau national de transport et de distribution de l'énergie électrique en vue de la construction et de l'exploitation d'un réseau de communication par fibres optiques et par courants porteur en ligne, sans préjudice de l'exclusivité de l'exploitation des moyens de transport et de distribution dont bénéficie le Concessionnaire

l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a saisi CI-ENERGIES pour l'informer que conformément aux dispositions du décret n°2015-80 du 4 février 2015 définissant les catégories d'activités des Télécommunications/TIC et fixant les modalités d'accès aux ressources, la mise à disposition des opérateurs et des fournisseurs des services de Télécommunications/TIC d'équipements passifs ou d'infrastructures passives de Télécommunications/TIC (toute installation ou toute infrastructure de génie civil utilisée pour le déploiement de réseau de télécommunication) est une activité soumise au régime des autorisations générales.

CI-ENERGIES devra de ce fait, obligatoirement introduire une demande d'autorisation sous huitaine pour se conformer à la réglementation en vigueur sans quoi, l'ARTCI mettra fin à l'exercice de son activité dans le cadre de la convention AWALE.

L'ARTCI a aussi invité CI-ENERGIES à ouvrir l'accès de ses infrastructures passives aux opérateurs de Télécommunication/TIC habilités.

Ainsi, CI-ENERGIES a saisi la Société AWALE CORPORATION S.A à l'effet de lui demander de proposer un projet d'Avenant à la Convention AWALE.

En réponse, ladite société a notifié que la rédaction du projet d'Avenant susmentionné va nécessiter un délai plus long et a souhaité que la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) soit conviée à la séance de travail relative audit projet d'Avenant.

Elle a aussi signifié qu'elle maintenait son refus de partager l'accès des infrastructures passives avec d'autres opérateurs, bien que disposée à collaborer.

CI-ENERGIES a par la suite informé la société AWALE que dans le cadre de la régulation, l'accès aux infrastructures passives de CI-ENERGIES sera réalisé dans le stricte respect des exigences de sécurité d'exploitation du réseau électrique national, suivant un processus qui sera encadré par l'ARTCI.

Au vu de ce qui précède, apparaît que les modifications des stipulations de la Convention AWALE demandées en vue de sa mise en conformité avec les recommandations de l'ARTCI devraient être négociées et faire l'objet d'un accord entre les parties, au risque de déboucher sur un contentieux.

De plus, la Convention AWALE ayant été approuvée par le Ministre en charge de l'Energie, ses représentants devraient systématiquement être associés à l'ensemble des rencontres relatives à ce dossier ou le cas échéant, recevoir un compte rendu périodique pour un suivi.

Enfin, le Ministère en charge de l'Energie et CI-ENERGIES doivent se faire assister par un Conseil si ce n'est pas encore le cas, afin de préserver au mieux les intérêts de l'Etat.

4. DIFFICULTES RENCONTRES

4.1 Coordination des activités

Certaines Directions et Sous-Directions n'ont pas officiellement de responsables nommés pour assurer la coordination et le bon suivi des dossiers. Des disfonctionnements dans l'exécution des ordres et attributions sont souvent apparus.

Le décret n° 2021-466 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'énergie a créé cinq Directions et deux Services rattachés. Cette disposition entraîne la vacance de trois postes de Directeurs ainsi que plusieurs postes de Sous-Directeurs et de Chefs de Services rattachés.

4.2 Insuffisance des ressources humaines

Un déséquilibre apparaît dans l'exécution et la répartition des tâches en raison de l'insuffisance de personnel et du profil des agents.

Le personnel juridique et financier manque considérablement pour gérer et conduire certains dossiers tel que l'appui juridique pour l'élaboration des conventions et l'ensemble des textes réglementaires, l'analyse financière des projets, etc.

4.3 Outils et moyens de travail

L'insuffisance de moyens de mobilités des agents dans le cadre des missions hors d'Abidjan constitue l'une des difficultés dans le suivi et la coordination des différents projets.

Le parc informatique de la DGE est vieillissant et insuffisant pour tout le personnel.

4.4 Exécution budgétaire

Les difficultés sont relatives à l'utilisation de l'outil SIGOBE pour l'exécution et la gestionnaire budgétaire et se résument ainsi :

- Longue procédure d'exécution du SIGOBE ;
- Non maîtrise des outils ;
- multiplicité des documents engendrés par la réforme et la complexité dans leurs élaborations ;
- insuffisance de la contrepartie ETAT allouée aux projets du programme Energie ;
- modification des valeurs de référence des indicateurs en début d'année 2022 en raison des variations de certaines données de base et de l'évolution des travaux prévus.

4.5 Formation

Le secteur de l'énergie est complexe et en pleine évolution. Pour ces raisons, les agents ont besoin constamment d'actualiser et de renforcer leurs connaissances. Il conviendrait de définir un plan de renforcement des capacités à travers notamment des stages d'immersion des nouveaux agents et la formation continue du personnel.

5. RECOMMANDATIONS

- Etablir un cadre de collaboration dynamique entre la DGE et CI-ENERGIES de sorte à permettre à la DGE de disposer de façon régulière, des informations sur les activités du secteurs (chiffres clés et rapports de suivi des activités de l'exploitant, de projets, d'études, etc.) ;
- Promouvoir le renforcement des capacités en matière d'élaboration des textes et contrats ;
- Allouer un budget suffisant pour l'acquisition d'équipements de bureau et de véhicule ;
- Améliorer la collaboration avec les structures sous-tutelle et les autres Ministères en vue de faciliter les collectes des données ;
- Acquérir de nouveaux locaux ;
- Renforcer les équipes de la DGE.

6. PERSPECTIVES 2023



6.1 Au titre de la réglementation et de la coopération

- Finaliser et faire adopter les textes du Code de l'Electricité restants ;
- Créer une base de données des textes en vigueur dans le secteur de l'électricité ;
- Faciliter et poursuivre le processus pour la mise en vigueur des conventions et avenant signés ;
- Finaliser et faire signer les conventions de concession (ou Avenant) des projets planifiés au titre de l'année 2022 ;
- Suivre l'exécution des obligations contractuelles des promoteurs au titre des protocoles d'accord actifs;
- Suivre les projets de protocoles d'accord en vue de leur signature ;
- Suivre les mesures de lutte contre la fraude sur l'électricité entreprises par le Concessionnaire.
- Coordonner et suivre les programmes de coopération avec les Etats et les institutions en matière d'énergie

6.2 Au titre des projets de production, de transport et de distribution d'électricité et leur exploitation

- Suivre les projets de production, de transport et de distribution d'électricité planifiés par le secteur
- Suivre l'exploitation des ouvrages du secteur ;
- Elaborer des statistiques de suivi de l'exploitation ;
- Elabore le bilan énergétique 2022 et les indicateurs de développement durable.

6.3 Au titre des énergies renouvelables

- **Projets de centrales EnR initiés à partir de l'AMI de 2016**
 - Organiser de séances de négociations sur les obligations du DAO avec les différents adjudicataires provisoires.
- **Composantes énergies renouvelables du programme ENERGOS**
 - PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL
 - ✓ Finaliser et valider le projet de code de la bioénergie ;
 - ✓ Évaluer le potentiel éolien en offshore ;
 - PROJET ECLER IVOIRE/ Composante ERD
 - ✓ Organiser des OPR ;
 - ✓ Organiser des mises en service officielles des centrales ;
 - ✓ Participer à l'organisation de formations pour l'exploitation.
 - PROJET D'APPUI AUX IPP on grid
 - ✓ Suivre chaque composante du projet par les homologues
 - ✓ Valider les différents livrables ;

- ✓ Participer aux différents COPIL ;
 - ✓ Poursuivre les formations
- **EnR ON GRID / SCALING SOLAR**
 - Finaliser les dossiers d'appels offres pour aboutir à la contractualisation de l'EPC
 - **PRODERE**
 - Suivre les travaux et réception provisoire des ouvrages du volet 1
 - Mettre en service des ouvrages du Volet 1
 - Mettre en place l'équipe projet et suivre les études du volet 2 auprès du cabinet qui sera sélectionné
 - Mettre en place une Unité de Gestion des activités liées à la Pérennisation du Volet 1
 - Mettre à jour et valider le Chronogramme d'exécution (**ANNEXE 1**) des activités de pérennisation du volet 1.
 - Amorcer les activités de pérennisation des Volets 1&2 dès Mars 2022
 - Organisation des missions et réunions de suivi des activités de la pérennisation
 - **PROJET DE REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE POUR L'ELECTRIFICATION DE CENT (100) CAMPEMENTS A PARTIR DES MICROS ET MINI RESEAUX ELECTRIQUES**
 - Coordonner les activités du projet ;
 - Valider les différents livrables de l'étude ;
 - Organisation de l'atelier final de présentation de l'étude.
 - **PROJET GBE "Energie verte et citoyenne"**
 - Participer aux activités de Formation
 - Suivre le lancement de l'appel d'Offres public pour l'installation de pompes et de réfrigérateurs solaires ;
 - Electrifier 27 infrastructures sociocommunautaires (Centres de santé, écoles) ruraux selon l'approche Microservices ;
 - Solariser 3 systèmes d'adduction d'eau potable selon l'approche Microservices ;
 - Apporter des services énergétiques à 20 infrastructures sociocommunautaires en partenariat avec des ONG.
 - **PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA BIOENERGIE (PANBE)**
 - Rechercher des financements pour la mise en œuvre des actions
 - **AU TITRE DES TEXTES REGLEMENTAIRES**
 - Contribuer à la finalisation de l'arrêté relatif aux clients éligibles ;
 - Contribuer à la finalisation de l'arrêté relatif aux activités connexes ;
 - Contribuer à la finalisation de l'arrêté relatif au cadre de concertation hors réseau.

6.4 Au titre de l'accès à l'électricité et des programmes d'électrification

Actualisation du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)

- Participer aux activités visant l'actualisation de la programmation des localités à électrifier dans le cadre du PRONER ;
- Participer aux instructions des marchés d'électrification rurale.

Suivi de l'exécution du Programme National d'Électrification Rurale en liaison avec les collectivités territoriales

- Recueillir les informations sur les projets d'électrification y compris par l'Off-Grid ;
- Suivre l'évolution des données statistiques en matière d'Électrification Rurale ;
- Collaborer avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'électrification rurale y compris les Directions Régionales et Départementales du Ministère ;
- Faire des visites de terrain pour constater et s'assurer du bon déroulement des travaux.

Suivi de l'exécution du Programme Électricité Pour Tous (PEPT)

- Participer aux réunions du Comité Technique du Fonds PEPT ;
- Suivre le déploiement du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) sur le terrain.

Sensibilisation des populations rurales à l'utilisation rationnelle et sécurisante de l'électricité

Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des populations rurales à l'utilisation rationnelle et sécurisante de l'électricité.

Actualisation du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)

- Participer aux activités visant l'actualisation de la programmation des localités à électrifier dans le cadre du PRONER ;
- Participer aux instructions des marchés d'électrification rurale.

Suivi de l'exécution du Programme National d'Électrification Rurale en liaison avec les collectivités territoriales

- Recueillir les informations sur les projets d'électrification y compris par l'Off-Grid ;
- Suivre l'évolution des données statistiques en matière d'Électrification Rurale ;
- Collaborer avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'électrification rurale y compris les Directions Régionales et Départementales du Ministère ;
- Faire des visites de terrain pour constater et s'assurer du bon déroulement des travaux.

Suivi de l'exécution du Programme Électricité Pour Tous (PEPT)

- Participer aux réunions du Comité Technique du Fonds PEPT ;
- Suivre le déploiement du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) sur le terrain.

Sensibilisation des populations rurales à l'utilisation rationnelle et sécurisante de l'électricité

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des populations rurales à l'utilisation rationnelle et sécurisante de l'électricité.

7. CONCLUSION

La Direction Générale de l'Énergie a mené des actions pour remplir ses missions en mettant l'accent progressivement sur les infrastructures depuis les moyens de production, de transport jusqu'à la distribution, tout en veillant à améliorer l'équilibre financier du secteur de l'énergie et en proposant un cadre réglementaire pour impulser le développement du secteur de l'électricité.

Dans un contexte marqué par la pandémie de la COVI-19 en 2020 et 2021, ces actions ont été intensifiées en 2022 pour respecter ses engagements, garantir la cohérence du développement du secteur de l'énergie et contribuer autant que possible à l'émergence de la Côte d'Ivoire.

ANNEXES

Annexe 1 : TABLEAUX DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE 2022

STRUCTURE	EFFECTIF	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D	HOMME	FEMME	OBSERVATIONS
STAFF DG	3	3				1	2	
Direction de l'Electrification Rurale (DERU)	6	4	2			4	2	1 poste vacant : Sous-Directeur de la Programmation et de l'Accès à l'électricité
Direction du Suivi et de la Règlementation de l'Energie (DSRE)	7	12	5	1		13	5	2 postes vacants : - Sous-Directeur de la coopération et du suivi des conventions et des contrats - Sous-Directeur des Etudes, de la Règlementation et des contentieux
Direction des Energies Conventionnelle (DEC)	11							3 postes vacants : - Directeur des Energies Conventionnelles - Sous-Directeur des Etudes et de la Programmation - Sous-Directeur des Economies d'Energie

Direction de la Maitrise d'Energie (DME)	8	12	2			12	2	3 postes vacants : - Directeur de la Maitrise de l'Energie et des Energies Renouvelables - Sous-Directeur du FONAME et de la sensibilisation - Sous-Directeur des Etudes, du suivi et du contrôle des mesures de l'efficacité énergétique
Direction des Energies Renouvelables et de la Bioénergie (DERB)	6	12	2			12	2	4 postes vacants : - Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie - Sous-Directeur de l'Energie Hydraulique et éolienne - Sous-Directeur de l'Energie solaire - Sous-Directeur de la valorisation de la bioénergie et de la cuisson propre
Service de l'Administration et du Matériel (SAM)	10	2	1	7		6	4	

Service des Statistiques et des Systèmes d'Information (3SI)	5	3	2			3	2	1 poste vacant : Chef de Service
EFFECTIF TOTAL	52	32	12	7	0	37	15	

TABEAU 3 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DU SUIVI ET DE LA REGLEMENTATION DE L'ENERGIE DECEMBRE 2022

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	BEDA JOSIANE	420727T	SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	SECRETAIRE
2	DUE OBROU	256602N	ATTACHE ADMINISTRATIF	A3	CHARGE D'ETUDES
3	ESSOULO AMENAN EDITH MADELEINE EPSE MALANGO	348931B	DOCUMENTALISTE PRINCIPAL	A5	SOUS-DIRECTEUR PAR INTERIM DES ETUDES ET DE LA REGLEMENTATION
4	N'DRI YOBOUET GODO	801547S	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
5	N'GUESAN EMMANUEL	338133Z	CONSERVATEUR PRINCIPAL DES ARCHIVES	A5	CHARGE D'ETUDES
6	SILUE DOHOYERI	425792N	TECHNICIEN SUP. ELECTROTECHNIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
7	KOUAKOU YAO ETIENNE	360258G	INGENIEUR INFORMATICIEN	A4	CHARGE D'ETUDES
8	KOUAME KOUAKOU FULGENCE	474823N	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES

TABEAU 4 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DE L'ELECTRIFICATION RURALE DECEMBRE 2022

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	COULIBALY SIONFOUNDIONGUE MARIAME	265023V	ATTACHEE DE DIRECTION	A3	SECRETAIRE
2	GUEHI GNONSSIEKAN GILLES EVAN	474818Z	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
3	KONE PEDOUH EDOUARD	425784N	TECHNICIEN SUP. ELECTROTECHNIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
4	KOUADIO KOUAME FELIX	305712D	INGENIEUR PRINCIPAL EN AGRONOMIE	A5	SOUS-DIRECTEUR DES ETUDES ET DU CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS
5	N'CHO N'GUESSAN PACOME	244921Z	INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION SCIENCE PHYSIQUE	A5	DIRECTEUR
6	NIONGUI SYLVIE EPSE ALLO	360687P	SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	SECRETAIRE

TABLEAU 5 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DE LA MAITRISE D'ENERGIE DECEMBRE 2022

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	ASSIE NOUHO ADAMO	256992V	INGENIEUR DES SERVICES DE SANTE	A5	CHARGE D'ETUDES
2	BAMBA AMED	419680C	TECHNICIEN SUP. ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE	B3	CHARGE D'ETUDES
3	BOURE WEPIE KEVIN	368269F	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
4	GNIGBOGNIMA SIRIKI	337191K	INGENIEUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	SOUS-DIRECTEUR PAR INTERIM DES ECONOMIES D'ENERGIE
5	KONAN YAO LAMBERT	338008Q	INGENIEUR PRINCIPAL INFORMATIQUE	A5	CHARGE D'ETUDES
6	KOUAKOU AFFOUE GLADISSE EPSE TRAORE	347591W	ATTACHEE DE DIRECTION	A3	SECRETAIRE
7	KOFFI YAO GUY SERGE	458829C	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
8	TEHERO TANYO ANGE REMY	368446R	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES

TABEAU 6 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES ENERGIES CONVENTIONNELLES DECEMBRE 2022

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
2	ANDI DAMAUD ULRICH	474805V	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
3	COULIBALY WAGNA	466886N	TECHNICIEN SUP.INFO. MAINTENANCE	B3	CHARGE D'ETUDES
4	GBOHOUO KPON LEGOUET CONSTANT	333509E	AGENT DE MAITRISE DES T.P	C2	CHAUFFEUR
6	IRIE BI TOUVOLI MARCELIN	435501M	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
7	KALLE GUY PACOME	368270C	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
9	KONE MOUSSA	307597V	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A5	DIRECTEUR
10	KOUADIO ADJANE	202334B	ATTACHE DES FINANCES	A3	SOUS-DIRECTEUR DES CONTROLES DES CONFORMITES ET DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE
11	N'DA CHIBROU IRENE EPSE TRAORE	259046N	SECRETAIRE ASSISTANT DIRECTION	B1	SECRETAIRE

TABLEAU 7 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DU SERVICE DES STATISTIQUES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION 2022

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	AMALAMAN NEE DOH AYA ECKOUN CHARLOTTE EIIISABETH	485957Q	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
3	COULIBALY WAGNA	466886N	TECHNICIEN SUP.INFO. MAINTENANCE	B3	CHARGE D'ETUDES
5	GNAKALE ESTELLE NADEGE	360250C	INGENIEUR INFORMATICIEN	A4	CHARGE D'ETUDES
7	KOUAKOU YAO ETIENNE	360258G	INGENIEUR INFORMATICIEN	A4	CHARGE D'ETUDES
8	KOKOLA FRANCOIS	278773W	TECHNICIEN SUP. TP (MINES & GEOLOGIE) / Informaticien	B3	CHEF DE SERVICE PAR INTERIM DES STATISTIQUES ET SYSTEMES D'INFORMATION

TABLEAU 7 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA BIOENERGIE DECEMBRE 2022

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	ASSIE NOUHO ADAMO	256992V	INGENIEUR DES SERVICES DE SANTE	A4	CHARGE D'ETUDES
2	DOSSO MOUSSA	305846C	INGENIERUR PRINCIPAL DU GENIE ENERGETIQUE	A5	SOUS-DIRECTEUR PAR INTERIM DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
3	KOBENAN ANGUI SYLVAIN	435502N	INGENIERUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
4	N'DINDIN BEIZENE FRANCK	457027J	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
5	YAO PHILIPPE TANGUY KOFFI	486317P	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES
6	ZIDAGO ABOH PRISCA	801579A	INGENIEUR DU GENIE ENERGETIQUE	A4	CHARGE D'ETUDES

TABLEAU 8 : LISTE ACTUALISEE DES AGENTS DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE DECEMBRE 2021

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	CATEGORIE	FONCTION
1	ADOPO SEKA CALIXTE	292745H	AGENT DE MAITRISE DES T.P	C2	COURSIER
2	AGOH AMENAN BERTINE EPSE TRAORE	305811Z	INGENIEUR DES TECHNIQUE EN INFORMATIQUE	A3	CHEF DE SERVICE SAM
3	AKA YEI MARCELLINE	312258L	MAITRESSE ADJOINTE EDUCATION PERMANANTE	C2	AGENT DE BUREAU
4	BEMOU ACHY EMMANUEL	333455X	AGENT DE MAITRISE DES TP	C2	CHAUFFEUR
5	CISSE SABATI	500876A	EXPERT (INGENIEUR ELECTROMECHANICIEN)		DIRECTEUR GENERAL
6	DOSSO MONNE SABINE EPSE IRIE	361043H	SECRETAIRE ASSIST. COMPTABLE	B1	ASSISTANT COMPTABLE
7	GRANT NANDJUI ABRAHAM	268199N	AGENT DE MAITRISE DES TP	C2	CHAUFFEUR
8	KOFFI AFFOUE ET MARIE JOSEE ANICK	360748B	ATTACHEE DE DIRECTION	A3	SECRETAIRE
9	KOUAKOU GEORGINA AHOU AKESSE EPSE MALOTHR	331207D	ATTACHEE ADMINISTRATIVE	A3	ASSISTANTE DU DG
10	KOUAO TANOH TOUSSAINT	348172J	ADJOINT ADMINISTRATIF	C3	AGENT DE BUREAU
11	N'DOUFFOU AFFOUE N'GUESSAN DANIELLE EPSE KAMENAN	359878Z	ADJOINT ADMINISTRATIF	C3	AGENT DE BUREAU
12	N'GUESSAN AMAHIN JOEL	371863E	ATTACHE DES FINANCES	A3	CHARGE D'ETUDES
13	OUATTARA TIDJANE	456948H	AGENT SPECIALISE DES TP OPTION CHAUFFEUR	D1	CHAUFFEUR

N°ORD	IMMATRICULATION	MARQUE	DATE D'ACQUISITION	ETAT
1	D71 513	HYUNDAI I20	15/02/2019	NEUF
2	D71 514	MAZDA BT50	15/02/2019	NEUF
3	D 71 315	TOYOTA HILUX	06/04/2014	PASSABLE
4	D 71 317	MITSUBISHI L200	08/04/2014	PASSABLE
5	D71 300	HYUNDAI SONATA	15/01/2016	BON
6	D71 318	RENAULT DUSTER	15/01/2018	BON
7	D 71 316	TOYOTA AVANZA	07/04/2014	HORS D'USAGE
8	D71 510	TOYOTA Yaris	15/02/2019	BON
9	D71 511	TOYOTA Yaris	15/02/2019	BON
10	D71 512	HYUNDAI I20 active	15/02/2019	BON

**Annexe 3 : ETAT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE
2022**

SERVICE	EFFECTIF	IMPRI	PC DE BUREAU	VIDEO PROJECTEUR	PC PORTABLES	SCANNEUR	TOTAL MAT. INFO	OBSERVATIONS
DERU	7	4	7	0	3	0	14	ordinateurs de bureau en mauvais états à remplacer et 2 ordinateurs portable hors usage
DMEER	12	5	10	0	4	0	19	2 ordinateurs portables volés à remplacer et 2 ordinateurs portables hors usage à remplacer, 5 ordinateurs de bureau à remplacer
DSRE	19	6	13	0	3	0	22	3 ordinateurs de bureau en mauvais états à remplacer, 3 ordinateurs portables hors usage à remplacer et 3 ordinateurs de bureau à acquérir e
STAFF DGE	3	3	3	0	0		6	1 imprimante en mauvais état à remplacer
SAM	10	4	4	1	1	0	10	3 ordinateurs de bureau en mauvais état à remplacer
TOTAL MAT. INFO.		22	37	1	11	0		

Annexe 4 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Exécution financière du programme Energie

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 3.1: 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie						
Personnel					-	
Biens et services	137.083.331	137.083.331	34.841.888	34.841.888	0	100%
Transferts	14.231.888.370	45.231.888.370	45.267.643.292	45.267.643.292	0	100%
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 3.1	14.368.971.701	45.368.971.701	45.302.485.180	45.302.485.180	0	100%
Action 3.2: 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique						
Personnel						
Biens et services						
Transferts						
Investissements	127.154.800.000	127.154.800.000	125.009.800.000	77.009.800.000	48.000.000.000	61%
S/T Action 3.2	127.154.800.000	127.154.800.000	125.009.800.000	77.009.800.000	48.000.000.000	61%
Action 3.3: 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie						
Personnel						
Biens et services	134.500.000	134.500.000	25.869.387	7.145.890	18.723.497	27,62%
Transferts					-	
Investissements	150.000.000	9.464.430.148	9.769.430.148	5.740.939.109	4.028.491.039	58,76
S/T Action 3.3	284.500.000	9.598.930.148	9.795.299.535	5.748.084.999	4.047.214.536	58,68%
Action 3.4: 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques						
Personnel						

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Biens et services	16.900.000	16.900.000	10.050.849	10.050.849	-	100,00%
Transferts	-	-	-	-	-	-
Investissements	18.106.197.390	18.106.197.390	16.874.344.173	12.674.338.173	4.200.006.000	75,11%
S/T Action 4.4	18.123.097.390	18.123.097.390	16.884.395.022	12.684.389.022	4.200.006.000	75,12%
Synthèse des natures de dépense						
Personnel						
Biens et services	288 483 331	288 483 331	70 761 275	52 038 627	18 722 648	73,54%
Transferts	14.231.888.370	45.267.643.292	45.267.643.292	45.267.643.292	-	100,00%
Investissements	145.410.997.390	151.653.574.321	151.653.574.321	95.425.077.282	56.228.497.039	62,92%
TOTAL	159 931 369 091	200.245.799.239	196.991.979.737	140.744.759.201	56 247 219 687	71,44%

Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 3.1: 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie			16 693 842	34 841 888	14 400 000 000	45.267.643.292	0	0	14 416 963 842	45 302 485 180
Action 3.2: 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de			0	0	0	0	92 460 441 642	77 009 800 000	92 460 441 642	77 009 800 000

distribution de l'énergie électrique										
Action 3.3: 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie			27 422 684	7 145 890	0	0	0	5 740 939 109	27 422 684	5 748 084 999
Action 3.4: 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques			5 474 462	10 050 849	0	0	54 243 798 585	12 674 338 173	54 249 273 047	12 684 389 022
TOTAL			49 590 988	52 038 627	14 400 000 000	45 267 643 292	146 704 240 227	95 425 077 282	161 153 831 215	140 744 759 201

Annexe 5 : TABLEAU DE L'ÉTAT D'ADOPTION DES TEXTES DU CODE DE L'ELECTRICITE

N°	TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI 2014-132 DU 24 MARS 2014 PORTANT CODE DE L'ELECTRICITE
1	Décret n° 2016-782 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions et modalités de conclusion des conventions de concession pour l'exercice des activités de production, de transport, de dispatching, d'importation, d'exportation, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique
2	Décret n° 2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique produite par un producteur indépendant ou de l'excédent d'énergie électrique produite par un auto-producteur
3	Décret n° 2016-785 du 12 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement de « l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) »
4	Décret n° 2016-786 du 12 octobre 2016 portant fixation des règles de détermination et de révision des tarifs de vente et d'achat de l'énergie électrique, ainsi que des règles d'accès au réseau et de transit d'énergie
5	Décret n°2016-862 du 03 novembre 2016 fixant les modalités, conditions, obligations et mesures d'application pour la mise en œuvre de la maîtrise d'énergie
6	Décret n° 2016-1131 du 21 décembre 2016 portant création du Fonds National de Maîtrise de l'Energie-FONAME
7	Décret n° 2016-784 du 12 octobre 2016 portant dissolution de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité (ANARE)
8	Décret n°2016-787 du 12 octobre 2016 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de production associée à la distribution et à la commercialisation de l'énergie électrique par mini réseau ou par des systèmes autonomes individuels de productions d'énergie électrique
9	Décret n° 2018-784 du 17 octobre 2018 fixant les conditions de réalisation et de transfert des ouvrages de transport et de distribution de l'énergie électrique au domaine public de l'Etat
10	Arrêté Interministériel n° 405/MPEDER/MEF/SEPMBPE du 1 ^{er} août 2017 fixant le bordereau de prix unitaire des branchements et autres services aux usagers du secteur de l'électricité
11	Arrêté interministériel n° 495/MPEER/MEF/SEPMBPE du 18 septembre 2018 précisant le fonctionnement et les modalités de financement du Comité de Pilotage ainsi que du Comité Technique créés au sein du Ministère en charge de l'Energie pour l'examen, les négociations et le suivi de l'exécution des protocoles, contrats et conventions
12	Arrêté interministériel n° 496/MPEER/MEF/SEPMBPE du 18 septembre 2018 portant, attributions, organisation et fonctionnement de la commission Interministérielle consultative en matière tarifaire
13	Arrêté interministériel n° 680/MPEER/MEF/MPMBPE du 20 septembre 2019 portant nomination des membres du comité de gestion du Fonds National de Maîtrise de l'Energie dénommé « FONAME »
14	Arrêté interministériel n°134/MPEER/ MCLU du 18 novembre 2020 fixant les mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment, leur domaine d'application, ainsi que les modalités d'évaluation de la conformité
15	Arrêté interministériel n°135/MPEER/MT/MCLU/MINEDD/MCI du 25 novembre 2020 portant conditions d'assujettissement des établissements consommateurs d'énergie de l'audit énergétique obligatoire et périodique, les modalités de sa réalisation ainsi que les conditions d'exercice de l'activité d'auditeur énergétique
16	Arrêté interministériel n° 140/MPEER/MBPE/MCI du 27 novembre 2020 portant modalités d'étiquetage énergétique des lampes électriques, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des congélateurs et combinés réfrigérateurs- réfrigérateurs neufs
17	Arrêté n° 103/MPEER/CAB/DGE du 13 décembre 2019 déterminant la typologie des installations, les modalités d'abonnement, d'exploitation, de facturation, de paiement et de résiliation des abonnements à l'électricité fournie par des pico, micro et mini-réseaux électriques et/ou par des systèmes autonomes individuels

18	Arrêté n° 104/MPEER/CAB/DGE du 13 décembre 2019 fixant les pénalités pour non-respect des indications de performance par le concessionnaire exerçant l'activité de production associée à la distribution et à la commercialisation de l'énergie électrique fournie par des pico, micro et mini-réseaux électriques et/ou par des systèmes autonomes individuels
19	Arrêté n°058/MPEER/CAB du 28 juillet 2020 portant nomination des membres de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et d'agrément
20	Arrêté n°326/MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et d'agrément
21	Arrêté n° 327/ MMPE/DGE du 09 décembre 2022 relatif aux seuils de puissance installée dans le cadre des régimes juridiques applicables à toute activité d'autoproduction, ainsi que les conditions d'obtention de l'autorisation d'exercer l'activité d'autoproduction
22	Arrêté n° 328/ MMPE/DGE du 09 décembre 2022 fixant les conditions et modalités de délivrance, d'obtention et de retrait des agréments pour l'exercice des activités connexes aux segments d'activités du secteur de l'électricité
23	Arrêté n° 329/ MMPE/DGE du 09 décembre 2022 arrêté définissant le statut de client éligible et les conditions et modalités de l'autorisation d'achat de l'énergie électrique.

Annexe 6 : TABLEAU DE SUIVI DES PROTOCOLES D'ACCORD CONCLUS DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE

N°	PROMOTEUR	NATURE	PUISSANCE (MW)	OBJET	VALIDITE		ETAT D'EXECUTION	OBSERVATIONS
					Date début	Date de fin		
THERMIQUE GAZ								
1	AKSA Taboth IPP S.A.	MOU	700	Réalisation en BOOT d'une centrale thermique en cycle combiné de 700 MW, à Jacqueville, en Côte d'Ivoire	01-déc-22	01-déc-23	Etudes en cours	Protocole en vigueur
SOUS TOTAL CAPACITE THERMIQUE GAZ en MW			700					
CENTRALE SOLAIRE, BIOMASSE ET EOLIENNE								
2	SCALING SOLAR - BANQUE MONDIALE	Contrat	48	Assistance pour la réalisation des études, la sélection d'un promoteur et le bouclage financier de projets solaires d'environ 60 MWc	17-oct-19	2025	Fin des travaux et mise en service des centrales au 1 ^{er} trimestre 2025	Contrat Etat -IFC en vigueur avec la signature d'un Avenant en date d'août 2022
3	GREEN ENERGY	MoU	50	Réalisation d'une centrale éolienne de 50 MW, sur le littoral, à Grand Lahou en Côte d'Ivoire	06-oct-21	06-avr-23	Etudes en cours	Protocole d'accord en vigueur
4	GREEN ENERGY	MoU	50	Réalisation d'une centrale éolienne de 50 MW, Bondoukou, en Côte d'Ivoire	06-oct-21	06-avr-23	Etudes en cours	Protocole d'accord en vigueur
5	PFO	MoU	52	Réalisation en BOOT, d'une centrale solaire de 52 MWc, à Ferkessédougou en Côte d'Ivoire	24-sept-21	23-déc-22	Études en cours	Protocole d'accord en vigueur après sa 2 ^{ème} prorogation et la puissance à installer a été augmentée à 52 MWc
6	EKDS Nouvelle	MoU	100	Réalisation en BOOT, deux centrales solaires de 50 MWc, chacune à Tingréla et à Tongon à, Ferkessédougou en Côte d'Ivoire	28-sept-21	28-sept-22		Protocole d'accord échu
7	PFO	MOU	50	Protocole d'accord PFO- Centrale solaire de 50 MWc Odienné	16-sept-22	16-mai-23	Etudes en cours	Protocole d'accord en vigueur
8	SODEN	MoU	76,3	Réalisation en BOO d'une centrale thermique a biomasse de 73,6 MW à Divo, en Côte d'Ivoire	30-sept-22	30 mars 2023	Etudes en cours	Protocole d'accord en vigueur
SOUS TOTAL CAPACITE SOLAIRE ET BIOMASSE en MW			426,3					
CAPACITE TOTAL en MW			1126,3					

Annexe 7 : TABLEAU DE SUIVI DES CONVENTIONS CONCLUS AVEC L'ETAT

N°	PROMOTEUR	NATURE	PUISSANCE (MW)	OBJET	Date de signature	OBSERVATIONS
HYDROELECTICITE						
1	SINOHYDRO	Contrat commercial	112	Réalisation en MOP de l'aménagement hydroélectrique de gribo popopli d'une puissance installée de 112 MW	09-juil-17	2 ^{ème} phase : 31.01.23 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en service poste et ligne : 31 octobre 2023; • Mise en eau du réservoir : novembre 2023; • Mise en service Groupe 1 : 31 décembre 2023; • Mise en service Groupe 2 : 31 mars 2024; • Mise en service Groupe 3 : 30 juin 2024.
2	IVOIRE HYDRO ENERGY	Convention	44	Conception, financement, construction, exploitation et transfert de propriété (BOOT) de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty d'une puissance installée de 44 MW	18-déc-13	CONVENTION EN VIGUEUR DEPUIS LE 30 AVRIL 2020 Dates de mise en service: - Réseau : juin-juillet 2023 - Mise en eau : août 2023 - G1 (22MW – novembre 2023) ; - G2 (22MW – décembre 2023)
SOUS TOTAL CAPACITE HYDROELECTRIQUE GAZ en MW			156			
THERMIQUE GAZ						
3	AZITO ENERGIE S.A	Convention	253	Développement d'une centrale électrique au gaz naturel de 253 MW à AZITO (BOOT)	19-févr-19	CONVENTION EN VIGUEUR DEPUIS LE 10 JANVIER 2020 - TAG de 179 MW ; - Mise en service prévisionnelle : TAG : 15 novembre 2022 et TAV : janv. 2023
4	ATINKOU S.A	Convention	390	Construction, exploitation et transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité à cycle combiné de 390 MW (BOOT)	19 déc. 2018	Convention ATINKOU en vigueur depuis le 28 août 2020 Mise en service des groupes de la Centrale: - TAG (255MW) 05 septembre 2022 et TAV (135 MW) 20 janvier 2023
5	STARENERGIE2073	Convention Avenant n° 1	372	Conception, financement, construction, détention en pleine propriété, exploitation et transfert d'une centrale de production d'électricité de 372 MW ISO A Cycle Combiné A SONGON (Abidjan-Côte d'Ivoire)/ BOOT	12 oct. 2020	Convention valide jusqu'en janvier 2022, suite à la signature de l'avenant n°1 En attente de la levée des conditions préalables d'entrée en vigueur de la Convention, notamment pour ce qui concerne l'Etat: la signature du décret DUP relatif au site du projet; la publication au journal officiel de l'ordonnance portant légalisation du régime fiscal et douanier applicable au Projet; Une note sur la stratégie d'approvisionnement en combustible de la Centrale et la preuve de la signature des contrats de réalisation des ouvrages.
6	AGGREKO S.A - Avenant n° 5	Convention	240	Prestations de services pour la location et l'exploitation d'une centrale thermique de 240 MW / Location. Augmentation de la puissance contractuelle de 40 MW, soit 240 MW	28 juin 2022	Avenant n° 5 en vigueur

7	KARPOWERSHIP (CENTRALE DE RESERVE)	Convention	100		24-janv-22	CONVENTION EN VIGUEUR DEPUIS 18 MARS 2022
SOUS TOTAL CAPACITE THERMIQUE GAZ en MW			1355			
CENTRALE SOLAIRE ET BIOMASSE						
10	KORHOGO SOLAIRE	Convention	20	Conception, le financement, la construction, et la détention en pleine propriété d'une centrale solaire de 25 MWc à Binguébougou	17-nov-16	Convention échue depuis le 31 décembre 2021 après sa 4ème prorogation. En attente que le promoteur propose un tarif optimisé qui n'excède pas 43 FCFA/kWh afin de permettre d'envisager la poursuite du projet
11	PORO POWER (Galiléa)	Convention	66	Réalisation d'une centrale solaire de 66 MWc représentant la phase I du programme de 200 MW dans la région du Poro sous le régime juridique du BOO	24-oct-18	- Convention valide suite à la 5 ^{ème} prorogation datée du 31 décembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2023. - Demande d'un avenant n°1 en vue de remplacer le type de modules solaires proposés initialement pour le projet par des modules plus performant et ayant un coût plus élevé (risque de rupture de production) - En attente de la levée des conditions préalables pour l'entrée en vigueur de la Convention.
12	KOSSOU - AFD	convention de crédit	18	Réalisation d'une centrale solaire flottante de 20 MWc sur le lac du barrage de KOSSOU	24-mars-21	Appel d'offres infructueux (offres financières supérieures au financement). Conversion en projet de centrale au sol
13	BOUNDIALI-KFW	Accord de prêt	37,5	Réalisation d'une centrale solaire de 37,5 MWc, à Boundiali / MOP	nov-17	Fin des travaux et mise en service prévues pour avril 2023
14	BIOVEA ENERGIE S.A.	Convention	46	Réalisation d'une centrale thermique à biomasse de palmier de 2*23 MW (mode BOO) à Ayebo (Aboisso)	09 déc. 2019	CONVENTION EN VIGUEUR DEPUIS LE 03 DECEMBRE 2021 Mises en service : • Tranche 1 de 23 MW en juin 2025 • Tranche 2 de 23 MW en septembre 2025
SOUS TOTAL CAPACITE SOLAIRE ET BIOMASSE en MW			187,5			

Annexe 8: TABLEAU RECAPITULATIF DES FOURNITURES D'EQUIPEMENTS AUX STRUCTURES COORDINATRICES DE PROJETS AIEA EN CÔTE D'VOIRE
Programme de Coopération Technique avec l'AIEA

N°	STRUCTURES	PROJETS	DESCRIPTION DU MATERIEL	BON DE COMMANDE	PRIX UNITAIRE/Euros	MONTANT/ Euros	DATES DELIVRANCE
1	Autorité Nationale de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (ARSN)	TC Project IVC6012	Portable XRF equipment, in accordance with the attached Specifications and offer	No.: 202007454-AM Date: 2020-07-14	17,255.00	19,870.00	2020-08-12
2	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA); Laboratoire Central de Pathologie Animale	TC Project IVC5038	Laboratory supplies as per attached quotation As per Contract CPA 201811940	No.: 201910733-FK Date: 2019-10-23	30,518.00	30,518.00	2020-01-24
3	Ministère de la Sante et de l'Hygiène Publique	Project INT0098	WRS-40451224 Covid-19 LOT 2, Item 36 disposable gloves non powdered; XL As per Contract BPA 202002769	No.: 202003229-TW Date: 2020-04-01	23.70 (4.74x5)	64,081.64	2020-04-17
4	Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA)	RAF 6053 « Renforcement des capacités de physique médicale pour améliorer la sécurité et l'efficacité de l'imagerie médicale »	Spectre de performance CT (modèle CPCE CIRS 610 + 610-06), conformément au contrat BPA 201906690	No.: 201912410-MJD Date: 2019-12-02	4,788.00	4,788.00	2020-01-31
5	Laboratoire Central Vétérinaire de Bingerville (LCVB)	INT0098, «Renforcement des capacités des États	556310	No.: 202004634-TW Date: 2020-05-04	795.00	21,080.00	2020-06-26

N°	STRUCTURES	PROJETS	DESCRIPTION DU MATERIEL	BON DE COMMANDE	PRIX UNITAIRE/Euros	MONTANT/ Euros	DATES DELIVRANCE
		membres en matière de construction, de renforcement et de restauration des capacités et services en cas d'épidémie, d'urgence et de catastrophe »	Covid-19 LOT 1, Item 1 v3 Microcentrifuge for sample Extraction (CD-2012) including Rotor for 12 x 1.5/2.0 ml As per Contract BPA 202002756				
6	Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (UJLG)	TC Project IVC5039	Lab equipment in accordance to attached quotation As per Contract CPA 201811942	No.: 201913528-FK Date: 2019-12-18	20,684.10	20,684.10	2020-03-11
7	Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)	RAF 5075 « Renforcement des capacités régionales pour évaluer l'érosion des sols et l'efficacité des sols agricoles»	Weather Station and accessories as per the attached Date of delivery: 2020-04-30 As per Contract CPA 201811941 Total Station and accessories Date of delivery: 2020-04-30 As per Contract CPA 201811941	No.: 201912046-ZY Date: 2019-11-26	3,183.53 8,621.77	11,805.30	date de signature: 2019-11-26

Annexe 9 : Evolution du parc de production et de la consommation 2011 à 2020

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2021	2022
Puissances électriques Installées (MW)		1 632	1 632	1 924	1 924	2 199	2 199	2 229	2 229	2 269	2548
Hydraulique		604	604	604	604	879	879	879	879	879	879
	Mise en service	37,01%	37,01%	31,39%	31,39%	39,83%	39,81%	39,3%	39,3%	38,7%	34,5%
<i>Ayamé 1</i>	1959	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
<i>Ayamé 2</i>	1965	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<i>Kossou</i>	1972	174	174	174	174	174	174	174	174	174	174
<i>Taabo</i>	1979	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210
<i>Buyo</i>	1980	165	165	165	165	165	165	165	165	165	165
<i>Fayé</i>	1983	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<i>Soubré</i>	2017					275	275	275	275	275	275
Thermique		1028	1028	1 320	1 320	1 320	1 320	1350	1350	1 390	1669
		62,99%	62,99%	68,61%	68,61%	60,17%	60,19%	60,7%	60,7%	61,3%	65,5%
<i>Vridi Gaz</i>	1984	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>CIPREL</i>	1995	432	432	569	569	569	569	569	569	569	569
<i>Azito</i>	1997	296	296	441	441	441	441	471	471	471	650
<i>Aggreko</i>	2010	200	200	210	210	210	210	210	210	250	250
<i>Karpowership</i>	2022										100

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Puissance maximale de la consommation (MW)	1077,01	1 148,20	1213	1288	1 341,75	1 388,12	1 442,5	1544,92	1645,2	1807,7
Puissance disponible MW	1454,8	1417,5	1699,1	1670,3	1919,5	1919,3	1895,8	2019,1	2006,5	2378,8
	87,64%	85,39%	88,67%	87,18%	87,29%	87,28%	85,05%	90,58%	88,43%	93,36
Réserve	25,97%	19,00%	29,78%	22,87%	30,10%	27,68%	23,91%	23,49%	18 ;01%	24,01%
Conso brute réseaux interconnecté (GWh)	6 777,25	7 319,5	7 752,97	8 424,24	8 715,92	8 912,54	9 426,81	10 020,29	10647,12	11 465,22
Conso clients Nationaux (GWh)	5 033,47	5 562,70	6 001	6 454,2	6 635,64	6 949,3	7 639	8 045,10	8 838	9 610

Annexe 12 : Evolution de la production d'électricité de toutes les sources de 2012 à 2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production d'électricité (GWh)	7 581,83	8 214,90	8 617,63	10 076,46	9 948,17	9 996,90	10 613,13	11 212,39	11 425,14	12 138,92
Hydraulique	1 605,68	1 913,49	1 352,26	1 528,61	2 047,19	2 962,0	3 480,53	3 377,29	2 627,08	2 863,93
	21,18%	23,29%	15,69%	15,17%	20,58%	29,63%	32,79%	30,12%	22,99%	23,59%
<i>Ayamé 1</i>	46,30	113,59	63,351	75,243	73,814	101,686	117,367	82,955	72,48	78,816
<i>Ayamé 2</i>	76,48	136,38	99,854	111,511	102,990	114,774	110,921	101,940	91,31	97,990
<i>Kossou</i>	141,52	87,67	53,927	56,147	84,179	87,838	200,877	235,296	117,97	94,042
<i>Taabo</i>	544,47	474,32	389,681	453,90	405,176	610 360	781,770	804,736	591,82	604,982
<i>Buyo</i>	791,26	1 096,13	738,520	823,88	749,564	729 803	664,789	673,470	596,02	619,175
<i>Fayé</i>	5,65	5,41	6,931	7,94	0,925	0	0,0	0,0	0,0	0,000
<i>Soubré</i>					630,547	1 317,542	1 604,810	1 478,898	1 157,48	1 368,923
Thermique	5 976,16	6 301,41	7 265,37	8 547,84	7 900,97	7 034,897	7 132,59	7 835,10	8 798,06	9 275,00
	78,82%	76,71%	84,31%	84,83%	79,42%	70,37%	67,21%	69,88%	77,01%	76,41%
<i>Vridi Gaz</i>	383,31	335,84	295,414	236,87	184,998	111,596	80,234	207,794	403,79	380,524
<i>CIPREL</i>	2 196,73	2 932,24	2 531,138	3 567,61	3 267,395	3 018,211	3 281,621	3 477,081	3 639,54	3 322,319
<i>Azito</i>	2 270,02	1 387,81	2 743,800	3 057,25	3 128,022	2 889,080	2 804,767	3 201,541	3 318,10	3 822,093
<i>Aggreko</i>	1 114,36	1 632,33	1 684,964	1 679,92	1 313,229	1 008,945	958,702	941,410	1 431,67	1 403,137
<i>C. Isolée</i>	11,74	13,20	10,05	6,197	7,329	7,065	7,270	7,270	4,97	1,961
<i>Karpowership</i>										344,961

Annexe 13 : Evolution du solde des échanges d'électricité de 2012 à 2020

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ghana	127,5	21,97	46,08	209,94	568,09	221,04	63,35	51,27	- 93,83(*)	43	36
Togo-Bénin	50,8	99,25	118,55	12,98	221,90	73,00	0,00	0,0	0,0	0	0
Burkina Faso	469,4	481,82	434,47	382,17	570,82	583,26	560,92	505,49	488,88	412	281
Mali	17,1	216,76	295,77	247,89	281,00	339,48	443,49	609,09	768,33	411	497
Libéria	0	0,03	1,83	2,10	6,51	8,46	10,23	13,25	17,98	21	26
CLSG										1,4	134
TOTAL	664,80	819,83	896,71	855,09	1648,32	1225,24	1077,99	1179,10	1181,36	888	973

(*) Achats en provenance du Ghana